

L'engagement

SOLI

DAI

RE

RAPPORT FINANCIER

**PACTE
COOPÉRATIF
2016**

Cher | Loiret | Nièvre



CENTRE LOIRE

Sommaire

05 Rapport de gestion

25 Rapport RSE

42 Déclaration des personnes physiques

43 Comptes consolidés

109 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

111 Comptes individuels

149 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

151 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

157 Résolutions de l'Assemblée Générale mixte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

Rapport de gestion

au 31/12/2016

1 – Environnement économique et financier

Après avoir atteint 3 % en moyenne en 2015, la croissance mondiale perd en intensité et repasse sous son potentiel à 2,8 % environ (au T3 2016). Le ralentissement du commerce mondial est plus marqué encore, les échanges de biens progressant de 0,6 % sur l'année contre 2,1 % en 2015, signe de l'origine majoritairement domestique de la croissance.

Avec une croissance du PIB de 1,6 %, la zone Euro termine l'année 2016 en ligne avec les prévisions. La France et Allemagne ont atteint les résultats de croissance anticipés (1,2 % et 1,7 % respectivement) quand l'Italie atterrit à +0,8 % (contre 1,3 % attendu, impacté par les doutes sur la résilience de son secteur bancaire et les échéances politiques de fin d'année). L'Espagne a elle surpris en maintenant une croissance du PIB à 3,2 %, comme en 2015, malgré la forte incertitudes autour de l'absence de gouvernement.

On assiste donc à une transition, 2016 étant moins défavorable aux économies émergentes qu'aux développées, qui elles-mêmes ralentissent par rapport à 2015.

Il convient de rappeler que le début de l'année a été fortement marqué par les doutes autour d'un potentiel ralentissement brutal de la croissance chinoise, ainsi que les inquiétudes sur les niveaux alors bas du pétrole. À partir du T2 2016, le risque politique dans les pays développés a pris le dessus, avec le vote du BREXIT en juin et la victoire surprise du candidat Républicain à la présidentielle américaine en novembre, pour finir avec le vote NON au référendum Italien en décembre (même si plus attendu).

La réaction des marchés a été sereine face à ces actualités, les indicateurs macroéconomiques ayant surpris positivement dans leur majorité sur la deuxième partie de l'année.

Marché des taux d'intérêt : La BCE assouplit sa politique monétaire, mais les politiques divergent au niveau mondial.

Sur 2016, la BCE a poursuivi sa stratégie d'assouplissement monétaire en augmentant le montant des rachats mensuels de titres de 60 à 80Mds € en plus d'un nouvel abaissement de ses taux directeurs (taux marginal à 0,25 %, taux repo à 0 % et taux de dépôt à -0,40 %). Cette politique accommodante sera globalement maintenue sur 2017 avec quelques ajustements techniques et opérationnels.

En parallèle, la Fed s'est montrée bien plus sensible à l'environnement international, attendant décembre pour finalement entamer la remontée de ses taux directeurs avec un objectif pour les Fed funds à 0,625 %.

Les taux longs ont ainsi poursuivi leur chute jusqu'en octobre 2016, l'emprunt d'état français (OAT 10 ans) est passé de 1 % à fin 2015 à 0,13 % à fin septembre 2016.

Sur la fin de l'année, l'inflation a été portée par la remontée des matières premières et la probable relance budgétaire aux Etats Unis. Le taux OAT 10 a fortement augmenté pour terminer l'année autour de 0,70 % (janvier 2017, l'OAT 10 ans est à 1,10 %).

Matières premières : 2016, année du rebond pour le pétrole.

Le prix du baril de a connu une forte hausse en 2016 profitant de l'accord sur le ralentissement de la production des pays membres de l'OPEP. Partant de niveaux très bas en début d'année, le prix du baril terminera l'année sur une progression globale de 47 % à 54,7\$/b pour le Brent et 38,3 % à 52\$/b pour le WTI.

Marché des actions : Année de tous les contrastes.

Un début d'année catastrophique, les doutes autour la croissance chinoise, la faiblesse du prix du pétrole et des incertitudes autour des différentes politiques monétaires ont pénalisé les valeurs « croissance ». La question du Brexit a ensuite maintenu les marchés dans une atmosphère de défiance, le résultat surprise a fait plonger les marchés actions européens. Contrairement aux marchés européens, les actions américaines, notamment les valeurs « croissance », ont profité de cet épisode.

L'amélioration des anticipations d'inflation sur le T3 2016 et la forte hausse des taux, a poussé les investisseurs à délaissier le marché obligataire au profit des marchés actions. Ce contexte a permis aux indices boursiers de terminer l'année dans le vert.

Ainsi, la plus forte progression est celle du S&P500 avec 9,54 % sur l'année, contre 0,7 % pour l'EUROSTOXX50. Le CAC40 progresse de 4,86 %.

2 – L'activité en 2016

> La collecte des ressources

L'encours de collecte progresse de 3,2 % sur un an pour atteindre 18 155 millions d'euros fin 2016. Les flux de placement se sont orientés cette année en grande partie vers l'épargne monétaire.

L'épargne monétaire progresse de 13,9 % grâce aux dépôts à vue, ceux-ci devenant un support de collecte à part entière compte

tenu du niveau absolu des taux : + 389 M€ de variation d'encours sur l'année.

L'épargne bancaire (y compris les DAT), avec un encours de 7 622 millions d'euros contre 7 518 en 2015, ce compartiment enregistre une progression de 1,4 %. L'épargne logement bénéficie toujours d'un positionnement favorable en terme de rémunération, favorisant un niveau de collecte soutenu sur ce support : +207 M€

sur les PEL. Le contexte de taux (livret A à 0,75 %) a continué de peser sur les livrets, mais ces derniers enregistrent tout de même une variation d'encours de +181 M€.

En revanche, les DAT affichent une décollecte de 230 M€ compte tenu d'importantes échéances recyclées en partie en TSR Casa, épargne bancaire (PEL et Livrets), et assurance-vie.

L'assurance vie progresse de 2,0 % par rapport à 2015 pour atteindre 5 028 millions d'euros, soit une variation d'encours de +101 M€. Les valeurs mobilières enregistrent une baisse de -37 M€ millions d'euros, soit -1,6 % sur l'année : OPCVM (-12,5 %), Obligations (+7,2 %) et Actions (-1,9 %).

> Les crédits par marché

La production de nouveaux crédits a atteint 2 516 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à fin 2015 dépassant l'ambition fixée pour 2016. L'activité crédits a été

portée par la bonne santé du marché immobilier et le dynamisme des marchés spécialisés (Entreprises, Agriculteurs et Professionnels). Dans un environnement marqué par une concurrence accrue, Centre Loire a continué de financer abondamment l'économie régionale mais notre part de marché à 40,20 % (fin septembre 2016) s'est légèrement effritée de 15 bps. Dans un contexte de taux à des niveaux historiquement bas, nous avons réaménagé 1 183 millions d'encours crédits (en recul de 40 % sur un an glissant) et remboursé 486 M€ par anticipation, en baisse de 19 %.

Nos réalisations habitat ont atteint 1 413 millions d'euros, en léger recul de 2,3 %. Ces réalisations habitat sont pour 18 % des rachats de crédits à la concurrence. Sur un an glissant notre Part de Marché Habitat progresse de 77bps à 41,51 %. L'encours de crédits culmine à 12 218 millions d'euros, en hausse de 5,2 % par rapport à fin 2015.

3 – Rapport Financier

3.1. LES COMPTES CONSOLIDÉS DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

L'Union Européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

En accord avec la Commission Bancaire le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale, des 91 Caisses locales qui lui sont rattachées, et depuis 2015, du fonds dédié FCP Centre Loire et du FCT Crédit Agricole Habitat.

> Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrêtés au 31/12/2015 et 31/12/2016.

Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2016 s'établit à 15,19 milliards d'euros et en hausse de 1,05 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2015.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

> À l'actif

Les Prêts et créances sur la clientèle augmentent de 581 millions d'euros, 11 971 millions d'euros en 2016 pour 11 390 millions d'euros en 2015 (soit +5,10 %).

Une analyse détaillée de l'activité crédit est faite dans le rapport d'activité.

Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en augmentation de 39 %, ce qui s'explique principalement par la souscription des titres de participations SACAM MUTUALISATION pour 482 K€.

Nous observons également sur l'année 2016, une augmentation de 69 millions d'euros des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ce qui représente une augmentation de 23 %.

> Au passif

Au passif, les dettes envers les établissements de crédits augmentent, passant de 7 646 millions d'euros en 2015 à 8 432 millions d'euros en 2016 soit une augmentation de 10 %.

Les dettes envers la clientèle, qui s'élèvent à 4 184 millions d'euros, sont en hausse de 161 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Cette variation provient notamment de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle.

Les comptes de régularisation et passifs divers passent de 187 Millions d'euros en 2015 à 229 Millions d'euros au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 42 M€ (22 %).

Enfin, les capitaux propres augmentent de 79 millions d'euros (+4 %). Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat 2015 en réserve et par le résultat 2016.

> Le compte de résultat consolidé

Le produit net bancaire s'établit à 384,4 millions d'euros, en baisse de 14,3 millions d'euros par rapport à 2015 soit -4 %. Cette variation s'explique principalement par la baisse de la Marge d'Intermédiation Globale (MIG) fortement impactée par la baisse des taux et les réaménagements de crédit à la clientèle, compensée en partie par la hausse de la Marge sur Commissions.

> Le résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements augmentent de 7,4 M€ sur la période soit une augmentation de 3 %.

Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 156,8 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une baisse de 12 %.

> Le coût du risque

Le coût du risque s'élève à 34,9 millions d'euros.

Ce coût du risque élevé traduit le contexte économique difficile et le provisionnement des créances qui en résulte. Toutefois, le taux des créances douteuses et litigieuses s'infléchit sensiblement : 2,58 % en fin d'année, contre 2,77 % en 2015.

Centre Loire maintient un taux de provisionnement prudent de 75,1 %.

> Le résultat net

La charge d'impôt sur les sociétés passe de à 50,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 à 37,3 millions d'euros au 31 décembre 2016. Cette variation s'explique principalement, par la baisse de la base d'imposition du fait des éléments composant le résultat fiscal, et par la suppression de la contribution exceptionnelle.

Ainsi le résultat net consolidé s'établit à 84,4 millions d'euros, en baisse de 21 %.

> Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

3.2. LES COMPTES SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social passe de 14,1 milliards d'euros au 31 décembre 2015 à 15,1 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente et l'intégration dans ce dernier des bilans des entités consolidées :

- Bilan des 91 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux bons moyens termes négociables de ces dernières pour 243,4 millions d'euros, la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 38,8 millions d'euros,

- Bilan du Fond Commun de Placement Centre Loire, après élimination de la participation détenue par la Caisse Régionale pour un montant de 59,9 millions d'euros,
- Bilan du FCT Crédit Agricole Habitat après élimination de la participation détenue par la Caisse Régionale pour 295,3 millions d'euros et des crédits pour 291 M€.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans « Les Chiffres 2016 », en annexe.

Le résultat social est de 79,3 millions d'euros, en baisse de 2,7 % par rapport au résultat 2015 qui était de 81,5 millions d'euros.

Le montant des indemnités, salaires bruts et remboursement de frais versés aux Administrateurs de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2016 est de 724 147 euros brut (csg-rds inclus).

Parmi les principaux écarts de la consolidation, nous trouvons l'intégration dans le compte de résultat consolidé des résultats du Fond Commun de Placement Centre Loire et de la FCT Crédit Agricole Habitat respectivement pour - 0,1 millions d'euros, et - 0,6 millions d'euros, ainsi que l'intégration, du résultat des 91 Caisses locales pour 4 millions d'euros, après élimination des dividendes intra-groupe (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale). L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 5,4 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,66 millions.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans « Les Chiffres 2016 » en annexe.

> Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

| PARTS SOCIALES | NOMBRE DE PARTS | DISTRIBUTION | INTÉRÊT GLOBAL |
|----------------|-----------------|--------------|-----------------------|
| 2013 | 10 140 192 | 892 336,90 € | 2,20 % ⁽¹⁾ |
| 2014 | 10 140 192 | 766 598,52 € | 1,89 % ⁽¹⁾ |
| 2015 | 10 140 192 | 730 093,82 € | 1,80 % ⁽¹⁾ |

(1) La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 %.

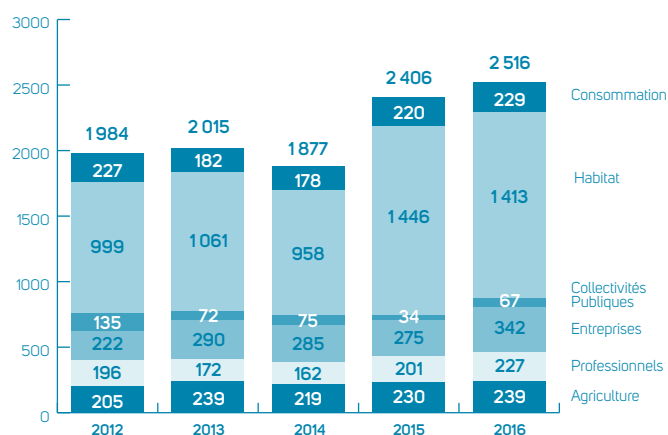
| ANNÉE | NOMBRE DE TITRES | DISTRIBUTION | DIVIDENDE GLOBAL |
|-------|------------------|----------------|-----------------------|
| 2013 | 3 889 436 (*) | 7 156 562,24 € | 1,84 € ⁽¹⁾ |
| 2014 | 3 889 436 (*) | 7 273 245,32 € | 1,87 € ⁽¹⁾ |
| 2015 | 3 889 436 (*) | 6 767 618,64 € | 1,74 € ⁽¹⁾ |

(*) CCA au nominal de 4 euros.

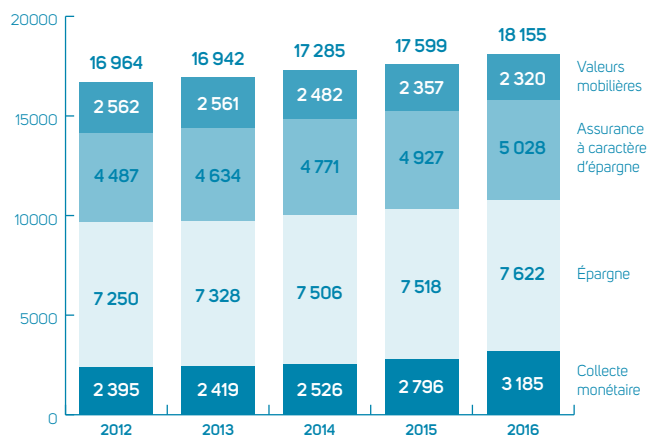
(1) La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 %.

L'ACTIVITÉ

> Réalisations en M€



> Ressources collectées en M€



> Parts de marché

| | DÉC. 12 | DÉC. 13 | DÉC. 14 | DÉC. 15 | SEPT. 2016 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|------------|
| Epargne bilan (yc DAV)/ BDF | 35,9 % | 35,6 % | 35,9 % | 35,3 % | 34,7 % |
| DAV | 32,5 % | 31,5 % | 31,2 % | 30,5 % | 29,6 % |

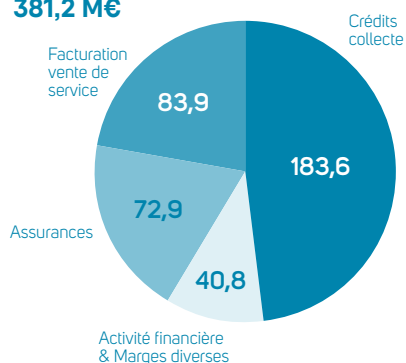
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

| | DÉC. 12 | DÉC. 13 | DÉC. 14 | DÉC. 15 | SEPT. 2016 |
|---------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Total crédits | 40,9 % | 40,06 % | 39,74 % | 40,42 % | 40,20 % |
| dont crédit habitat | 42,3 % | 41,0 % | 40,6 % | 41,0 % | 41,5 % |
| dont crédits consommation | 43,7 % | 41,1 % | 39,2 % | 39,9 % | 38,5 % |

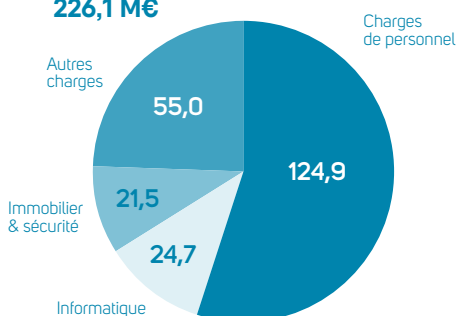
Les données sur les parts de marché à fin décembre ne sont pas encore disponibles.

FORMATION DU RÉSULTAT (COMPTES SOCIAUX) EN M€

> Produit Net Bancaire : 381,2 M€



> Charges de fonctionnement : 226,1 M€

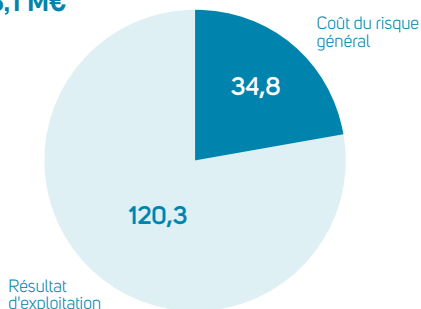


La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008. Le solde fournisseurs au 31 décembre 2016 s'élève à 1 million d'euros et est d'une durée inférieure à 30 jours.

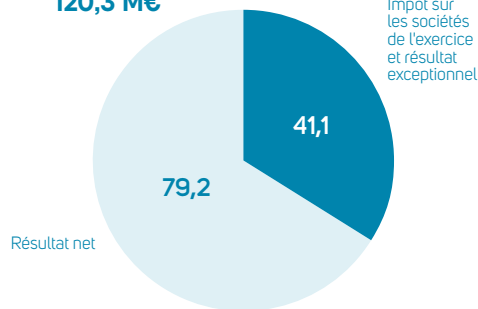
Information dans le cadre de la loi ECKERT :

Nombre de comptes inactifs au 31/12/2016 : 13030 pour un montant de 8 841 294,43 €
 Nombre comptes remontés CDC au 31/12/2016 : 1997 pour un montant de 915 240,15 €.

> Résultat brut d'exploitation : 155,1 M€



> Résultat d'exploitation : 120,3 M€



3.3. SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Les contreparties sont constituées de l'ensemble des clients de la Caisse Régionale.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La politique crédit de la Caisse Régionale est élaborée tous les ans. Elle est présentée au Conseil de Direction puis au Conseil d'Administration pour validation.

Cette politique est ensuite présentée aux Managers du Réseau (Directeurs de Groupe, Directeurs de Banque Privée et Directeurs d'agences) pour être démultipliée à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les responsables des services engagement doivent également la présenter à leurs collaborateurs.

Elle est disponible sous l'intranet de la Caisse Régionale.

Notre Politique Crédits Générale synthétise les grands enjeux et principes de développement crédit de la Caisse Régionale.

Elle définit le cadre dans lequel doit se réaliser l'activité d'octroi de prêts dans un double souci de développement rentable de la relation bancaire avec la clientèle et de forte maîtrise des risques de contrepartie.

La politique crédit est structurée autour d'un cadre prudentiel de limites par filière, client ou opération. Une limite maximale d'exposition sur une contrepartie est fixée par marché. Tout dépassement doit faire l'objet d'une validation par le Comité Régional des prêts. Sur un nombre limité de contreparties, une stratégie et une limite personnalisée sont fixées par le Comité Régional des prêts.

La politique crédit comprend également des limites sectorielles sur des marchés sensibles (Arboriculture et Légumes, CHR, Boulangerie et Commerce de l'automobile), sur des zones géographiques (financements habitat dans les DOM COM et à l'étranger) et prévoit des exclusions d'interventions. Les principes de délégations sont déterminés par métier et définis en cohérence avec le dispositif Bâle II.

Notre politique crédit s'appuie également sur la mise en œuvre d'une politique de garantie destinée à sécuriser nos engagements.

Elle est enfin complétée de politiques sectorielles par marchés : particuliers, professionnels, agriculture, entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques et associations.

Le contrôle et le suivi du respect de la politique crédit sont effectués par la ligne métier engagement, le contrôle permanent et, en dernier niveau, par le contrôle périodique. Les contrôles réalisés sont formalisés sous l'outil national de contrôle « SCOPE ».

II. GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRISE DE RISQUE

La Caisse régionale intervient sur tous les marchés. De ce fait le risque est diversifié sans concentration excessive. Par ailleurs, le dispositif de limite maximum par contrepartie réduit le risque de concentration sur une seule contrepartie.

Les dépassements des limites de contreparties sont encadrés, ils font l'objet d'une « stratégie opérateur » et obligatoirement validés sur la base d'un dossier argumenté par le Comité Régional des prêts de la Caisse régionale.

L'analyse des dossiers de crédits est réalisée par les conseillers de clientèle et les directeurs d'agences. Elle est encadrée par des règles d'instruction.

Des outils intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision : SIMUL CA pour l'habitat, ANADEFI pour les agriculteurs et les professionnels. La Caisse Régionale met en place des lignes de crédits pré attribuées avec l'outil national SOPRANO. Cet outil permet également de qualifier les clients sur le poste de travail.

Les dossiers qui ne relèvent pas de la délégation des agences de proximité et de la banque privée sont étudiés en second niveau par les services engagements de la Caisse régionale qui décident selon les délégations attribuées. Au-delà, les dossiers sont décidés par le comité des engagements ou le comité des prêts régional (avec avis du comité interne de validation).

Les critères requis sont le professionnalisme de l'emprunteur et le respect des ratios d'analyse financière : rentabilité et solidité de la structure financière.

La prise de décision s'appuie également sur un prévisionnel documenté permettant de dégager, pour le projet analysé, une marge de sécurité suffisante et le cas échéant, un prévisionnel de trésorerie.

Les analystes crédits utilisent les normes professionnelles et les référentiels métiers à leur disposition.

2. MÉTHODOLOGIES ET SYSTÈMES DE MESURE DES RISQUES

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

> Description du dispositif de notation :

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel Unifié de Cotation), ainsi que les modèles nationaux permettant de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

L'évolution des modèles LUC suite au backtesting de 2013 a été mise en place pour la notation de mai 2014. La nouvelle version du logiciel et les nouveaux modèles seront mis place au cours du 2^{ème} trimestre 2017.

Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la Grande Clientèle (Entreprises, Professionnels de l'immobilier et Collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national ANADEFI, ainsi que les modèles fournis par CA.sa.

Des modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation.

L'échelle de notation d'ANADEFI se décline comme suit :

| ANADEFI | S&P |
|-----------|-------------------|
| A+ | AAA |
| A | AA |
| B+, B | A |
| C+, C, C- | BBB |
| D+, D, D- | BB |
| E+ | B |
| E, E- | Sous surveillance |

La notation est effectuée par le CAN (Centre d'Aide à la Notation) au minimum une fois par an à la demande des chargés d'affaires. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation et la cohérence entre la note des Tiers et la note du Groupes auxquels ils sont rattachés.

Depuis 2016, la validation des notes est prise en compte par Affaires Spéciales directement ou après validation du Comité Risques et Notations pour les notes forcées ou hors délégation.

Le Comité Risques et Notations analyse mensuellement les dégradations de situations pouvant se traduire par une dégradation de la note, voire un passage en défaut, et identifie les actions à mettre en place pour éviter les passages à tort en défaut. Ce comité a également pour missions le suivi des évolutions des notations et des anomalies détectées par CASA dans ses contrôles mensuels.

Le projet Tiers-Groupes a permis la création et la mise à jour au quotidien d'un référentiel unique pour les Entreprises, Collectivités publiques et Professionnels de l'Immobilier au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif permet de garantir l'unicité de la note (RUN) et une vision Risque identique (Défaut).

En 2014 le processus de passage en défaut des Tiers Grande Clientèle a été modifié afin d'acter le passage en défaut par la notation et non plus automatiquement en fonction de la durée de l'irrégularité.

La convergence entre la classification en DL et le défaut a été mise en place en novembre 2014.

À partir de cette date tous les contrats en défaut sont classés comptablement en DL et uniquement ceux-là. Pour des raisons techniques la convergence n'a pas pu être appliquée à l'escompte et au Dailly.

> Groupes de Risque banque de détail :

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entrepreneurs individuels.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si une entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI, SARL) est possédée au minimum à 95 % par un propriétaire majeur capable ou deux propriétaires liés par une relation de type « conjoint », « concubin » ou « pacsé ».

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- Toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle).
- Tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Des Groupes de Risque peuvent être constitués à dire d'expert en complément des règles automatiques.

> Groupes de Risque Grande Clientèle :

Une entreprise constituée à minima, à elle seule, un Groupe de Risque dit « Élémentaire » en considérant qu'elle est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro SIRET. Ce groupe de risque est créé de manière automatique. UN SIREN = UN GROUPE DE RISQUE ÉLÉMENTAIRE.

Le projet Tiers Groupes en 2009-2010 a permis la mise en place d'un référentiel national des Groupes qui s'est substitué à la notion précédente de groupe consolidé local.

Un workflow permet à chaque chargé d'affaire d'accéder à ce référentiel et de le mettre à jour.

Pilier 3

Pour le périmètre traité en approche notations internes avancées du risque de crédit, une explication et une analyse :

- de la structure des systèmes de notations internes et de la relation entre notations internes et externes.
- des mécanismes de contrôle des systèmes de notation, y compris des responsabilités pour la vérification de ces systèmes et du caractère indépendant de celle-ci.

Description du dispositif de notation interne (validé en comité Normes et méthodologie), de son rôle, de son homologation éventuelle par l'ACP.

Déclinaison sur le périmètre clientèle de détail : Responsabilité de chaque entité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation dans le cadre des standards du groupe + procédures de backtesting.

Déclinaison sur le périmètre de grande clientèle, échelle de notation interne sur quinze positions (13 notes, de A+ à E- pour les contreparties qui ne sont pas en défaut et 2 notes, F et Z, pour les contreparties en défaut.

Indication de la **table de correspondance entre la notation Groupe et les agences de notation.**

Indication de la déclinaison du dispositif de notation par type de grande clientèle et rappel de l'unicité de la notation.

Description du **processus de surveillance** mis en œuvre par le groupe.

Indication des **axes d'amélioration** (par exemple gestion des tiers et des groupes, processus d'arrêt).

Rappel de l'**autorisation de l'ACP** (ex commission bancaire) d'utiliser les systèmes de notation internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires + indication du périmètre concerné.

Indication des chantiers ou projets menés sur l'année écoulée et des perspectives ou chantiers éventuels sur l'année suivante.

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de Bâle 2 des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF * Engagements confirmés non utilisés.
- CCF : Credit Conversion Factor Il varie de 6 % à 140 %.

L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit

- EL = EAD*PD*LGD.
- EL : Perte attendue.
- PD : Probabilité de défaut.
- LGD : Pourcentage de perte en cas de défaut.

Sont également suivis :

- Le risque pondéré et le coefficient de pondération.
- Le pourcentage d'encours en défaut.

Au 31/12/2016 :

EAD : 13 540 M€

EL : 269,0 M€

Risque pondéré : 3 456 M€

Taux de pondération : 25,52 %

Taux de défaut : 2,51 %

L'EAD a fortement progressé par rapport à fin 2015 (12 759 M€ au 31/12/2015) mais avec une augmentation modérée de l'EL (266,1 M€ au 31/12/2015)

Nous avons une augmentation significative du risque pondéré due à l'augmentation de l'EAD (3 255 M€ au 31/12/2015), le taux de pondération restant stable.

Le taux de défaut global a diminué par rapport à fin 2015 (2,65 %). La baisse concerne spécialement les Professionnels pour lesquels le taux passe de 6,32 % à 5,41 %.

Pilier 3

Pour le périmètre traité en approche notations internes avancées du risque de crédit : une description de la procédure de notation interne, présentée de manière distincte pour chacune des catégories d'exposition.

Cette description inclut les différents types d'expositions relevant de chaque catégorie, les définitions, méthodes et données servant à l'estimation et à la validation des probabilités de défaut et, le cas échéant, des pertes en cas de défaut et des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées

pour l'estimation de ces paramètres, ainsi que la description des écarts significatifs par rapport à la définition du défaut visée aux articles 118-1 à 118-3 (cf. onglet « Extract 118-1 et 118-3 ») et les grands segments du portefeuille sur lesquels portent ces écarts.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

- Une politique crédit, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité.
- Un référentiel Risques de Contreparties qui précise le dispositif de gouvernance et les modalités de traitement du risque de crédits.
- Un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveau de cotation et par niveau de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers.
- Des limites globales et opérationnelles, des limites par contreparties, et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration, au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'engagements ou en Comité de Prêts hebdomadaires.
- Une structure de contrôle central des risques, rattachée à la Direction Générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré.
- Une Filière Risques, rattachée à la Direction Finances et Risques, pour organiser, suivre et piloter le recouvrement des risques (à l'octroi, en germe et risques nés) sur les banques Retail et Corporate.

L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de son territoire, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le contrôle permanent de la Caisse régionale, Service Contrôle Central des Risques et Juridique (CCRJ), assure un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- Globales : par secteurs d'activité ou par thèmes en fonction des risques constatés

(qualité du portefeuille)

- Individuelles : La détection se fait au niveau des Groupes de Risques Consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale.
- Par type d'opérations à risques (FSA, LBO...).

Le suivi des limites permet de dresser un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite.

Pour chaque contrepartie portant des encours significatifs en dépassement, une analyse de la situation, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont validés par le comité régional des prêts. Un suivi de ces stratégies est assuré par la Direction du Bancaire Assurances Crédits (Part agri et pro) et par la Direction des Entreprises et du Territoire (corporate). CCRJ effectue un contrôle de second degré.

Un suivi trimestriel est effectué par CCRJ. Une présentation est faite au comité d'Audit et des Comptes.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation pour répondre aux besoins des clients, ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation.

Le poids des dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire est stable entre 2015 et 2016 et représente environ 6 % de son portefeuille global. Ces dix mêmes clients représentent 35 % des engagements corporate de la caisse régionale.

Il existe 5 contreparties déclarées dans les Grands risques bénéficiant de garanties FONCARIS.

Les 5 contreparties en question totalisent un EAD dans nos livres de 325 M d'euros avec une couverture FONCARIS de cet encours pour 123 M d'euros.

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

La Filière Risques surveille le respect des procédures et la mise en œuvre des bonnes pratiques en organisant des revues de portefeuille régulières et ciblées, le pilotage des résultats (réseaux et services recouvrement amiable et contentieux) sur tous les marchés de la Banque de détail et des entreprises.

Elle contribue à la bonne formation des hommes, et à la bonne appropriation des outils (atourisk et collection) pour permettre un niveau de performance élevé et durable. Elle veille à la mise en place par les gestionnaires, de plans d'action adaptés aux situations et s'assure du traitement quotidien de toutes les opérations rejetables.

Elle s'assure également de la qualité de la production des tableaux de bord et des alertes (réseaux et recouvrement) pour permettre aux acteurs une réactivité importante.

La filière Risque adresse des reporting (hebdomadaire et mensuel) à sa Direction pour alimenter le Conseil de Direction.

Un suivi des filières est en place. L'objectif, au travers d'indicateurs de risque, est de suivre et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières, et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

1 - Comité Risques Notation :

Objet : Statuer sur le traitement des dossiers Entreprises et Banque privée affichant des clignotants d'alerte. Proposer, le cas échéant, les montants des provisions à constituer.

Valider les notes Anadefi Hors délégation.

Il est animé par la filière risque.

Critères de sélection des dossiers : Alerte incidents de plus de 30 jours, dégradation de la cotation BDF de plus de 2 grades, Evolution de la note Bâle II, Inscription volontaire Agence, revue des 20 plus gros dossiers en risques avérés ou en notations dégradées trimestriellement, revue des E-

Périodicité : mensuelle.

2 - Comité Risques et Provisions présidé par le Directeur Général Adjoint :

Objet : Déclinaison opérationnelle de la politique « crédits » et de la politique « recouvrement ».

Suivi de la politique de provisionnement (provisions affectées, collectives, filière, ...) et de la politique de passage à pertes.

Validation des montants des provisions à constituer sur les dossiers du Marché des Entreprises et de la Banque Privée préalablement étudiés en comité Risques et Notation,

Suivi des indicateurs Crédits et Risques de la Caisse régionale, Suivi des indicateurs Bâle 2 et validation des notes Bâle II Préparation des arrêtés des provisions trimestriels.

Périodicité : Trimestrielle (à minima).

3 - Comité d'engagements :

Objet : Décision sur tous prêts émanant du réseau de proximité jusqu'à :

- un encours du groupe de risque de 1 M€ sur risque fort et avéré
- un encours du groupe de risque de 2,5 M€ sur risque très faible à moyen

Décision sur tous prêts pour lesquels il y a divergence de position entre le réseau et les services Engagements.

Au-delà des niveaux de délégation du comité des engagements et du directeur Entreprises Territoire, la décision est du ressort du Comité Régional des prêts avec passage préalable en comité interne de validation.

Périodicité : Hebdomadaire.

4 - Le Comité Interne de Validation :

Objet : Non décisionnaire, il vise à éclairer les dossiers et à demander des compléments d'information avant de soumettre les dossiers au comité régional. Il émet un avis préalable.

L'avis du RCPR est également formalisé pour chaque dossier sur une fiche ad hoc.

Les dossiers ayant vocation à être soumis au Comité de validation sont les suivants :

Les dossiers de financement des Entreprises éligibles au Comité Régional
Les dossiers de financement d'immobilier patrimonial pour lesquels les engagements sont supérieurs à 2,5 M€.

Les dossiers en provenance du réseau de proximité, soumis à l'accord du Comité Régional des Prêts.

Il a également vocation à formaliser un avis sur les financements concernant les administrateurs de la Caisse Régionale.

Cas particulier : un Comité Interne de Validation LBO comprenant la Direction Générale et les membres du CIV se réunira spécifiquement pour statuer sur les dossiers dit LBO selon la définition inscrite dans les règles d'instruction du Marché Entreprises.

Composition : Ce Comité comprend :

- Le Directeur des Entreprises (ou son représentant)
- Le Directeur du Bancaire Assurances et crédit (ou son représentant)
- Le Responsable du Contrôle Permanent
- Le second regard Entreprises
- Le présentateur du dossier concerné

Périodicité : hebdomadaire.

5 - Comité des Prêts Régional :

Objet : Il a vocation à décider sur tous prêts au-delà de la délégation du comité des Engagements ou du Directeur Entreprises Territoire, et sur toute demande de financement dérogeant à la politique crédit.

Composition : Administrateurs de la Caisse régionale, un cadre de Direction (tournant).

Périodicité : Hebdomadaire.

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Les éléments du tableau de bord risques restitué par Crédit Agricole S.A peuvent être examinés lors du Comité Risques et Provisions (Cf 3.3.2) et faire l'objet d'une présentation en Comité d'Audit et des comptes.

La Caisse régionale a décidé de mettre en place des suivis réguliers sur certains domaines spécifiques (Crédit sains et risqués) :

- Revue LBO FSA : examen du portefeuille des financements d'acquisition (périodicité semestrielle).
- Revue PIM : examen de contreparties ciblées parmi le portefeuille des professionnels de l'immobilier (périodicité semestrielle).
- Revue Collectivités publiques : examen de contreparties ciblées au sein du portefeuille des collectivités publiques (périodicité annuelle).

3.5. Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque Pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la Banque dans ce pays. Le risque Pays se caractérise dans sa forme la plus extrême, par la matérialisation d'une crise, qui peut, selon les cas, prendre la forme d'une crise de la balance des paiements, d'une crise financière systémique et / ou d'une crise politique impliquant une remise en cause des règles de droit.

Sous une forme moins radicale, le risque Pays correspond à l'impact, sur le portefeuille de la banque, de changements macro-économiques et financiers particuliers auxquels sont soumises les contreparties d'un pays. Le concept de Risque Pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays par opposition au Risque Souverain, qui concerne le risque de contrepartie présenté par l'Etat au sens strict du terme.

La caisse régionale a mis en œuvre depuis plusieurs années un encadrement très strict des financements hors-territoires dans sa politique crédit qui permet avec un dispositif de limites et des règles de partage de gérer ce type de risque à l'octroi.

Le respect de la politique crédit fait par ailleurs l'objet de contrôles de premier et second degré dans le dispositif de contrôle permanent de la caisse régionale.

Par ailleurs, le service Conformité et sécurité financière joue un rôle d'interlocuteur et de veille en matière de risque pays vis-à-vis des services opérationnels.

La Caisse régionale est également vigilante au respect par ses clients des embargos pays (partiels ou totaux) : En 2016, la Caisse régionale s'est dotée d'un responsable sanction internationale.

3.6. Impacts de stress scenarios

Des exercices de *stress tests* crédit font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole. Ceux-ci portent soit sur le portefeuille de crédit dans son ensemble soit sur un portefeuille particulier présentant une « poche de risque » à étudier (par exemple : portefeuille immobilier commercial).

Un *stress test* crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre des stress globaux du Groupe. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRBA, IRBF, ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est a minima de 18 mois et peut être porté à 3 ans.

Cet exercice est intégré au processus budgétaire annuel. Les scénarios économiques pris en compte sont établis pour l'ensemble du Groupe. Deux variantes sont étudiées habituellement :

- un scénario *baseline* correspondant au scénario budgétaire qui ne fait pas partie de l'exercice de stress au sens strict mais qui sert de point de référence pour le scénario adverse ;
- un scénario adverse (ou stressé) qui reflète une dégradation de la situation économique forte mais plausible.

Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique.

Du fait de la réception tardive du kit stress test pour 2016, l'exercice a été mené début 2017 et une présentation au comité des risques est prévue sur le premier trimestre 2017.

4. MÉCANISMES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Pilier 3

Décrire les politiques en matière de couverture et de réduction des risques de crédit, ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin de s'assurer de leur efficacité continue.

4.1. Garanties reçues et sûretés

> Objectifs des garanties et collatéraux

Référence aux principes mis en œuvre dans le cadre de Bale 2 en termes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés établis par le comité Normes et Méthodologies du groupe permettant une approche cohérente au sein du groupe

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bale 2 tant en terme d'éligibilité que de valorisation.

L'éligibilité de la garantie est dérivée automatiquement lors de l'octroi du prêt.

Un processus automatique permet de revaloriser périodiquement les différentes garanties.

Les procédures liées à la valorisation des garanties ont été modifiées pour prendre en compte la Lettre Jaune CASA 2015.

> Principales garanties

| TYPE GARANTIE ELIGIBLE BÂLE II | NBRE GARANTIES | MT GARANTIE |
|-----------------------------------|----------------|---------------|
| Cautions CAMCA | 39 543 | 2 288 354 529 |
| Cautions crédit logement | 7 461 | 740 483 296 |
| Cautions établissements publics | 793 | 42 373 845 |
| Siagi | 261 | 12 545 120 |
| Oseo garantie | 1 964 | 57 604 177 |
| Foncaris | 52 | 139 696 569 |
| Fonds commun de garantie | 9 586 | 383 404 508 |
| Gage de véhicule automobile | 474 | 3 781 786 |
| Hypothèque conventionnelle | 50 984 | 5 949 058 309 |
| Privilège du prêteur de deniers | 7 403 | 800 117 311 |
| Nantissement police assurance-vie | 4 953 | 542 035 592 |
| Nantissement valeurs mobilières | 1 972 | 240 928 812 |
| Warrant agricole | 1 519 | 11 407 735 |

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La CR n'est pas concerné.

III. EXPOSITION

1. EXPOSITION MAXIMALE

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3 des états financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des engagements de hors bilan (net de provisions). Ainsi, l'exposition nette passe de 14,162 milliards d'euros à 15,486 milliards d'euros, soit une hausse de 9,2 %.

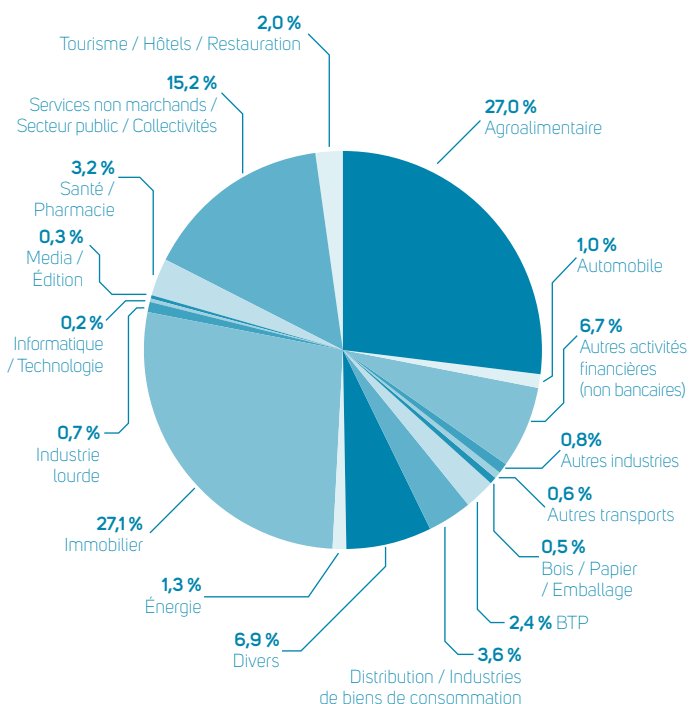
2. CONCENTRATION

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

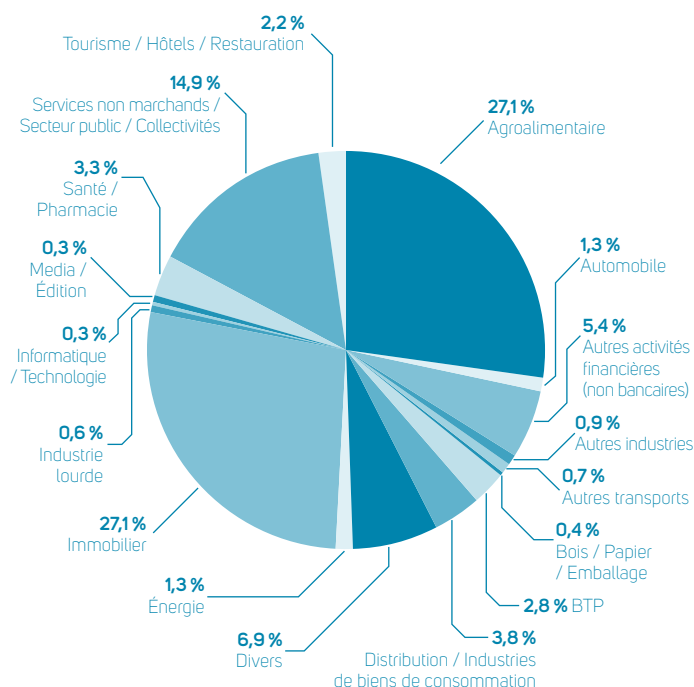
La CR n'est pas concerné dès lors que son activité est en France.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

> Ventilation engagements au 31/12/2016



> Ventilation engagements au 31/12/2015



> Engagements

| | DÉC 2016 | DÉC 2015 |
|---|-----------|-----------|
| Aéronautique / Aérospatial | 24 | 39 |
| Agroalimentaire | 1 665 448 | 1 584 505 |
| Assurance | 19 596 | 20 000 |
| Automobile | 64 526 | 78 353 |
| Autres activités financières (non bancaires) | 414 599 | 313 906 |
| Autres industries | 47 777 | 50 333 |
| Autres Transports | 34 537 | 40 892 |
| Banque | 6 | 6 |
| Bois / Papier / Emballage | 28 526 | 25 562 |
| BTP | 150 336 | 165 383 |
| Distribution / Industries de biens de consommation | 224 444 | 222 216 |
| Divers | 425 357 | 406 318 |
| Énergie | 79 711 | 74 938 |
| Immobilier | 1 673 041 | 1 586 900 |
| Industrie lourde | 41 118 | 37 397 |
| Informatique / Technologie | 11 960 | 18 205 |
| Maritime | 6 | 6 |
| Media / Édition | 18 147 | 16 012 |
| Santé / Pharmacie | 196 498 | 195 218 |
| Services non marchands / Secteur public / Collectivités | 937 767 | 873 375 |
| Télécom | 220 | 253 |
| Tourisme / Hôtels / Restauration | 121 903 | 126 027 |
| Utilities | 20 729 | 20 994 |

La répartition de nos engagements par filières économiques est restée stable par rapport à fin 2015 (La part représentée par les activités immobilières sur cette ventilation est supérieure à la réalité compte tenu de la difficulté à classer les SCI).

Le secteur de l'agriculture représente toujours une part très importante de nos encours. Le secteur a connu des difficultés importantes en 2016 suite aux aléas climatiques. Ces difficultés se sont traduites par une augmentation du taux de défaut (2,04 % en décembre 2015 - 2,10 % en décembre 2016) et une augmentation des encours notés en sensible (409 M€ en décembre 2015 - 428 M€ en décembre 2016). Pour tenir compte de ces difficultés, la provision filière est passée de 16,5 M€ à 20,5 M€ entre décembre 2015 et décembre 2016. Une provision filière de 2 M€ a également été mise en place sur le machinisme agricole.

Les activités liées à l'hôtellerie et à la restauration demeurent risquées. La provision filière est passée de 1,9 M€ à 2,4 M€ entre décembre 2015 et décembre 2016.

La filière BTP est toujours risquée. La provision filière est passée de 4 M€ à 8 M€ entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

| ENCOURS BRUTS (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 | EN % DU TOTAL 2016 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Administration générale | 933 074 | 964 758 | 7,34 % |
| Banques centrales | | | |
| Etablissements de crédit | 386 788 | 555 661 | 3,04 % |
| Grandes entreprises | 1 833 213 | 1 654 219 | 14,42 % |
| Clientèle de détail | 9 556 392 | 9 117 576 | 75,19 % |
| Total | 12 709 467 | 12 292 214 | 100,00 % |

3. QUALITÉ DES ENCOURS

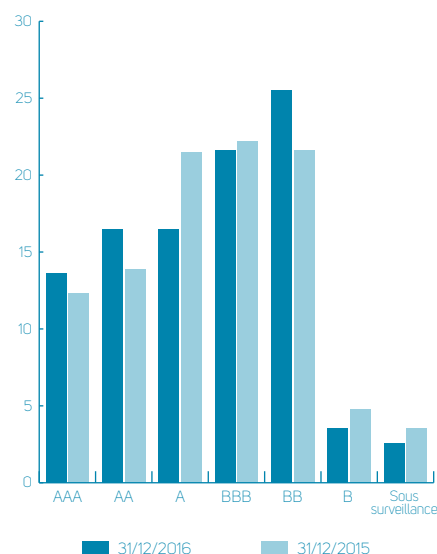
3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

| PRÊTS ET CRÉANCES (EN MILLIERS D'EUROS) | 2016 | 2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Ni en Souffrance, ni dépréciés | 12 250 547 | 11 833 845 |
| En souffrance, non dépréciés | 142 869 | 135 752 |
| Dépréciés | 316 051 | 322 617 |
| Total | 12 709 467 | 12 292 214 |

Selon IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2. Analyse des encours par notation interne

> Évolution du portefeuille sain hors retail par équivalent S&P du rating interne



> Données Source

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------|------------|------------|
| AAA | 13,63 % | 12,34 % |
| AA | 16,53 % | 13,92 % |
| A | 16,54 % | 21,52 % |
| BBB | 21,64 % | 22,26 % |
| BB | 25,57 % | 21,66 % |
| B | 3,52 % | 4,78 % |
| Sous surveillance | 2,56 % | 3,52 % |

La notation des collectivités publiques s'est sensiblement améliorée avec une augmentation des encours en AAA (28,7 % à → 34,7 %) et en AA (34,0 % à → 37,7 %).

Nous constatons par ailleurs une dégradation de la notation des Entreprises avec une augmentation significative de la part des encours notés en BB (36,2 % à → 40,6 %) La part des encours notés en sensible (B et sous surveillance) diminue légèrement.

sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle II (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1. Politique de dépréciation et couverture des risques

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de dépréciation et une provision individuelle est constituée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques avérés de non recouvrement sur des encours

3.3.2. Encours d'actif financiers dépréciés

| 31/12/2016 (EN MILLIERS D'EUROS) | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1AN | > 1AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | Indéterminée | TOTAL |
|--|----------------|---------------------|--------------------|------------------|--------------|-------------------|
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 82 001 | 4 881 | 41 509 | 258 397 | | 386 788 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement) | 773 775 | 1 197 702 | 4 229 595 | 6 117 876 | 3 731 | 12 322 679 |
| Total | 855 776 | 1 202 583 | 4 271 104 | 6 376 273 | 3 731 | 12 709 467 |
| Dépréciations | | | | | | -351 958 |
| Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 12 357 509 |

| 31/12/2015 (EN MILLIERS D'EUROS) | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1AN | > 1AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | Indéterminée | TOTAL |
|--|----------------|---------------------|--------------------|------------------|--------------|-------------------|
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 82 720 | 105 075 | 10 826 | 357 040 | | 555 661 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement) | 758 566 | 1 173 064 | 4 023 275 | 5 777 916 | 3 732 | 11 736 553 |
| Total | 841 286 | 1 278 139 | 4 034 101 | 6 134 956 | 3 732 | 12 292 214 |
| Dépréciations | | | | | | -346 981 |
| Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 11 945 233 |

4. COÛT DU RISQUE

Le coût du risque général s'élève à 34,977 millions d'euros (Cf. note 4.8 des Etats financiers consolidés), marquant ainsi une augmentation de 14,8M€ par rapport au 31 décembre 2015.

Le coût du risque crédits est de 23,3 millions d'euros, contre 20,6 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 13,11 %, avec un taux de provisionnement à 75,1 %.

Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,58 % en fin d'année, contre 2,77 % en 2015.

5. RISQUE DE CONTREPARTIE SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite.

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les risques de marché représentent les risques d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, les spreads crédits, ainsi que de leur volatilité implicite.

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- Les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- Les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- Les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

La Caisse régionale est exposée aux risques de marchés sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement, le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. GESTION DU RISQUE

1. DISPOSITIF LOCAL ET CENTRAL

Le contrôle des risques de marchés du groupe Crédit Agricole s.a est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché

à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

- En local : un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités de marché de la Caisse régionale. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. LES COMITÉS DE DÉCISION ET DE SUIVI DES RISQUES

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG)
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
- Le Comité Normes et Méthodologie

Organes de suivi des risques de niveau local :

- Le Comité Gestion Actif Passif et le Conseil d'Administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de risque et un niveau de rendement souhaité pour l'activité de marché, celui-ci est décliné en une allocation cible. Ils examinent périodiquement l'évolution des performances et des risques du portefeuille :
 - Comité Gestion Actif Passif (GAP) : reporting trimestriel.
 - Comité d'Audit et des Compte (qui rapporte au Conseil d'Administration) : un reporting est fait 3 fois par an. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit agricole SA.

III. MÉTHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉS

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- La Value at risk du portefeuille.
- Les stress scénarios.
- Le suivi de l'enveloppe de la consommation de l'enveloppe de risque.
- La valeur mark to market du portefeuille.

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en terme de stop loss et de volatilité.

1. INDICATEURS

1.1. La VaR (Value At Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-varisk AMUNDI).

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

Le calcul de la VaR (VaR historique sur un horizon 1 mois, avec un intervalle de confiance de 99 %) est effectué en central par l'outil Riskmetrics d'Amundi. Elle mesure, pour le seuil de confiance et l'horizon de temps donnés, le montant de pertes potentielles. Elle apparaît dans l'analyse comme un pourcentage de l'encours pour un seuil de confiance de 99 % et un horizon de 1 mois.

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le back testing implique de comparer la Value-at-Risk 99 % -1 mois calculée en début de mois avec le rendement du portefeuille (portefeuille identique à celui du début de mois) en fin de mois. Le test est effectué sur le mois écoulé.

La VaR du portefeuille est présentée comparée aux autres Caisses régionales lors des Comités de Gestion Actif Passif.

1.2. Les stress scénarios

La mesure du risque en stress test :

Ces calculs des scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec des économistes ;
- Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Les cinq stress scénarios de la norme Groupe sont :

- Stress 1 : Le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987.
- Stress 2 : Le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994.
- Stress 3 : Le stress Subprimes 2008 - Partie I.
- Stress 4 : Stress Adverse 1 mois.
- Stress 5 : Stress Adverse 1 an (Historique 1 an).

Un sixième stress scénario simule des conditions « catastrophes » concomitantes sur chaque classe d'actifs :

- Taux : choc (en bp) x sensibilités spread crédit
- Monétaire : 0 %
- Actions : -30 %
- FCPR : -30 %
- Alternatif : -30 %
- Convertibles : -30 %
- Immobilier : -30 %
- Matières premières : -30 %

Ce stress hypothétique est basé sur une dégradation de la signature française (choc spread crédit à 180 bp), provoquée par l'absence de réformes structurelles, avec une propagation sur les autres titres souverains, corporates et bancaires en particulier ceux des pays périphériques de la zone Euro. Un choc sur actions est également appliqué.

Les stress scénarios sont présentés comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités de Gestion Actif Passif.

1.3. Les indicateurs complémentaires

Pour l'année 2016, le stop loss général a été fixé à 23 M€, celui-ci a été respecté sur toute l'année.

IV. EXPOSITION : ACTIVITÉS DE MARCHÉS (VALUE AT RISK)

À fin septembre 2016 (dernier calcul groupe disponible), la VaR de notre Caisse régionale s'élève à 5,4 M€, soit 0,70 %.

L'évolution de la VAR et de la CVaR au cours de l'année 2016 peut être synthétisée comme suit :

| | 31/12/2015 | | 31/03/2016 | | 30/06/2016 | | 30/09/2016 | | 31/12/2016 | |
|-----|------------|------|------------|------|------------|------|------------|------|------------|---|
| | M€ | % | M€ | % | M€ | % | M€ | % | M€ | % |
| VAR | 5,1 | 0,70 | 6,9 | 1,00 | 6,9 | 1,00 | 5,4 | 0,70 | | |

Source : Questionnaire risques de marchés CASA

Par rapport à fin 2015, la VAR du portefeuille a progressé à 6,9 M€ pour une limite à 20 M€ (investissement sur des fonds immobiliers en 2016).

Cf note 3.2 (instruments dérivés de transaction).

V. RISQUE ACTION

> Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée au risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage.

> Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 30/09/2016 (dernier calcul groupe disponible) l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action et FCPR est de 23,6 M€, soit 3,1 % du portefeuille AFS (disponibles à la vente).

Cf note 6.4 sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latents.

GESTION DU BILAN

I. LES RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres (EFP), gestion de la liquidité et gestion du risque de taux d'intérêt global.

Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques et de volatilité notamment des limites de perte potentielle maximum mesurée en Value at risk, des limites de stress scénario adverse globales et par classe d'allocation, des stop loss ainsi que des seuils d'alerte.

En matière de gestion de la liquidité court terme, le Conseil fixe des limites d'endettement CT et de transformation ainsi que des limites de stress. Pour le refinancement MLT, il fixe des limites de concentration d'échéances.

En matière de risque de taux d'intérêt global, il fixe également des limites dans le but d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres.

Sur l'ensemble des composantes de la gestion financière, des reportings sont réalisés dans différentes instances :

- Comité financier : reporting mensuel
- Comité Gestion Actif Passif (GAP) : reporting trimestriel
- Comité d'Audit et des Comptes (qui rapporte au Conseil d'Administration) : un reporting est fait 3 fois par an. Un suivi du respect des limites est transmis au minimum trimestriellement à Crédit agricole SA.

II. LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux d'Intérêt Global est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixées par les instances concernées.

2. GESTION DU RISQUE

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le comité Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener, le comité financier valide les actions tactiques, le service gestion financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture.

Crédit Agricole SA vérifie au minimum trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

3. MÉTHODOLOGIE

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel du Groupe CRISTAUX 2. Le calcul des gaps est effectué par la Caisse régionale de façon mensuelle à partir de données traitées en central par Crédit Agricole SA ainsi que par des intégrations manuelles effectuées par la Caisse régionale.

Les gaps synthétiques calculés sont composés de gaps taux fixe, gaps inflation, gap fixing et de gaps équivalent delta (optionnels).

Le gap taux fixe est issu de la comparaison entre les passifs à taux fixe (ressources) et les actifs à taux fixes (emplois tels que les crédits clientèle).

Le gap inflation est issu de la comparaison entre les passifs indexés sur l'inflation (Livret A, CSL...) et les emplois indexés sur l'inflation.

Les limites en gap appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'Actif ou au Passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance.

Les limites de sensibilité visent à limiter l'impact en PNB d'une évolution défavorable des taux nominaux et/ou de l'inflation :

- Limitation de la sensibilité du Gap synthétique en cas de variation de taux de +/- 200bp à 5 % du PNB d'activité budgété

sur les 2 premières années et à 4 % sur les années suivantes (jusqu'à 10 ans).

- Limitation à 10 % des Fonds Propres de l'impact en PNB actualisé d'un choc de +/-200bp du Gap synthétique sur 30 ans.

Un seuil d'alerte égal à 75 % de ces limites globales est fixé.

4. EXPOSITION

Au 31 décembre 2016, l'exposition de la Caisse régionale Centre Loire à une variation des taux d'intérêt mesurée à partir du Gap synthétique est de :

| (EN MILLIONS D'EUROS) | 2017 | 2018 | 2019-2022 | 2023-2026 | 2027-2036 |
|----------------------------|------|------|-----------|-----------|-----------|
| Gap synthétique de gestion | -76 | -516 | -32 | 353 | -47 |
| Limites Actif | -862 | -862 | -690 | -690 | |
| Limites Passif | -862 | -862 | -690 | -690 | |

Au 31 décembre 2016, Centre Loire n'enregistre pas de dépassement de ses limites globales :

- l'impact en PNB actualisé d'un choc de taux de +200bp sur les 12 prochains mois est de -1,5 M€ soit une sensibilité sur PNB d'activité de 0,42 % pour une limite de 5 %.
- l'impact en PNB actualisé d'un choc de +200bp sur 30 ans est de -13,1 M€ soit une sensibilité sur Fonds Propres de 0,85 % pour une limite de 10 %.

- Fonds propres prudentiels 2016 consolidés (sur base du 31/12/15) = 1 533 M€
- PNB d'activité budgété 2016 = 345 M€.

III. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité. Autrement dit, cela désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité intervient lorsque la Caisse régionale est dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Il se matérialise

par un manque, une insuffisance et/ou des difficultés pour obtenir les ressources nécessaires et suffisantes pour l'adossement de ses emplois. Ainsi, la gestion du risque de liquidité et de financement consiste à s'assurer de l'équilibre de son bilan de liquidité à horizon court terme et moyen long terme.

2. GESTION DU RISQUE

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité de Gestion Actif Passif décide des actions stratégiques à mener et le Comité Financier valide les actions tactiques. Le Service de Gestion Financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

L'exposition au risque de liquidité est mesurée d'une part par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse régionale s'assure à travers ce ratio, de disposer des liquidités nécessaires pour faire face à ses exigibilités. D'autre part, en conséquence aux leçons tirées de la crise financière, le Groupe Crédit agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui se traduit par un couple de limites de refinancement {volume maximal, profil minimal} calibrées de telle sorte qu'il permet à la caisse de résister à trois types de scénarii de stress :

- Résistance d'une durée d'un mois face à un scénario de crise global ;
- Résistance d'une durée de 3 mois face à un scénario de crise Idiosyncratique ;
- Résistance d'une durée de 12 mois face à un scénario de crise systémique.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose ainsi sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Une gestion dynamique qui se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et, d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de créances Négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA). La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances spécifiques (CRH, CACB, SFEF...).

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

3. CONDITIONS DE REFINANCEMENT EN 2016

Les conditions de refinancement sont restées sur des niveaux historiquement bas avec le maintien par la Banque Centrale Européenne d'une politique monétaire très accommodante.

À titre d'exemple, la moyenne de l'Euribor 3 mois en 2016 est de -0,26 % contre -0,02 % en moyenne sur 2015. Les taux de Cash Casa sont également en baisse sur 2016, le 5 ans en moyenne est à 0,60 % contre 1 % en 2015.

Le Déficit Crédit Collecte de la CR à fin décembre 2016 est 1550 M€, ce besoin est refinancé sur le marché (auprès de Crédit Agricole SA).

La Caisse régionale refinance une partie de ses besoins sur des durées inférieures à un an (1 124 M€ à fin 2016). Elle le fait dans le cadre d'une limite de refinancement court terme ou LCT encadrant l'encours maximal d'endettement court terme de la Caisse régionale. Calibrée de manière à garantir une situation excédentaire en liquidité à horizon d'un an dans un contexte de marché stressé, elle constitue un outil essentiel dans la politique de refinancement de la Caisse régionale et dans la gestion du risque de liquidité. Aussi, afin de garantir des bonnes conditions de refinancement, la Caisse régionale respecte un profil minimal de refinancement correspondant aux durées admises pour le refinancement court terme. Cette seconde limite permet d'éviter les concentrations d'échéances des emprunts CT et par la même occasion de minimiser le risque d'illiquidité.

La consommation moyenne de la LCT pour l'année 2016 s'élève à 85 % de la LCT ferme.

La Caisse régionale s'appuie sur une diversité de ses sources de financement et d'un programme d'émission pour financer sa dette long terme (ressources spécifiques CACB, SFH, BEI consenties par Crédit Agricole SA à la caisse régionale, emprunts blancs LT, dette subordonnée, des avances venant couvrir le déficit épargne -avances...). Comme pour le refinancement court terme, la Caisse régionale dispose de limites long terme encadrant les tombées de dette moyen et long terme.

4. MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- Ratio de liquidité LCR : la Caisse régionale respecte les exigences réglementaires et les exigences Groupe.
- Les limites Court Terme et Moyen Long Terme. Ces limites sont développées dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole.
- Les résistances aux différents stress de liquidité (idiosyncratique, systémique, global).

5. EXPOSITION

5.1. Ratio de liquidité LCR

Le ratio LCR de Centre Loire à fin décembre 2016 est à 88,41 %, ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires (Standards et Groupes).

5.2. La limite court terme

La Limite Court Terme encadre le volume maximal d'endettement à 12 mois. Elle est révisée chaque semestre et validée par le conseil d'administration de CASA. Elle tient compte de la situation de liquidité du Groupe et des conditions de liquidité sur le marché interbancaire.

Au 31/12/2016, La Caisse régionale Centre Loire a une limite court terme ferme de 1,213 M€ qu'elle utilise à hauteur de 93 %.

5.3. Stress de Liquidité

Les stress de Liquidité visent à garantir que la Caisse régionale Centre Loire maintienne une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise tel que la fermeture du marché interbancaire, décollecte importante, mobilisation des réserves de liquidité. Centre Loire respecte tous ses stress de liquidité en 2016.

5.4. Emissions

Dans le cadre de son refinancement, notre Caisse Régionale détient au 31/12/2016 un total de 894 M€ d'avances spécifiques, 2 656 M€ d'emprunts blancs auprès de CASA.

Les avances spécifiques sont consécutives aux garanties données par notre Caisse Régionale aux émissions du Groupe (Société de financement de l'habitat, Caisse de Refinancement de l'Habitat, Société de Financement de l'Economie Française).

IV. POLITIQUE DE COUVERTURE

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF,...) et avec des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits clientèle,...).
- La couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD,...).

Cf note 3.4 - Couverture des risques de flux de trésorerie, et couverture de juste valeur (Instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels).

RISQUES OPÉRATIONNELLS

Le Risque Opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité et le risque juridique. Le risque stratégique et de réputation sont exclus.

La Caisse Régionale Centre Loire applique les directives du groupe Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de Centre Loire, y compris dans ses filiales, comprend les composantes suivantes :

- Une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des 7 catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métiers. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques groupe Crédit Agricole S.A. et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction.
- Un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie.
- Un dispositif de scénarii majeurs.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) mis en place à Centre Loire couvre les scénarii d'indisponibilité des sites administratifs, d'indisponibilité du personnel, le scénario d'indisponibilité du système d'information étant sous-traité au Gie CA Technologies. Le périmètre PCA couvre les processus vitaux de l'entreprise en terme d'activité métier bancaire et financière, d'activité réseau hébergée sur site, d'activité coo-pérée CarCentre hébergée à Centre Loire. Les Plans de repli utilisateurs et Plan de secours Informatique sont régulièrement testés.

La Sécurité du Système d'Information est assurée en premier niveau par le Gie CA Technologies et en deuxième niveau par la Caisse Régionale sur le périmètre de l'informatique privative. Un projet de refonte de la Gouvernance est en cours pour mettre en place les fonctions de sécurité telle que définie par le Groupe Crédit Agricole S.A., fonctions de CISO et PRSI. Centre Loire a pris la décision de coopérer la fonction CISO au niveau du pôle CASIHA du Centre. D'autre part, Centre Loire a décidé de renforcer la maîtrise des risques SI par l'embauche d'un expert sécurité web (2016) et à terme par l'embauche d'un expert sécurité informatique (RSI).

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'informations, des sites opérationnels et du personnel, Centre Loire a établi son plan de continuité de l'activité (PCA) centré sur les processus essentiels. Celui-ci répond aux normes groupe Crédit Agricole S.A., avec l'adoption de la solution du groupe Crédit Agricole S.A. pour le site de repli utilisateurs, un plan de secours informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du groupe Crédit Agricole S.A. ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe et Centre Loire. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) est en cours de déploiement.

I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les objectifs principaux de la politique de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- limiter la montée des risques,
- optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- satisfaire au contexte réglementaire,
- organiser le dispositif de gestion du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- la diffusion d'une culture de vigilance du risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels,
- la mise en place d'un dispositif d'alerte
- la mise en place de limites et seuils au-delà desquels la Caisse régionale doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes, réintégrer les limites et définir ainsi le risque acceptable résiduel,
- le réexamen périodique des stratégies de limitation en fonction de l'environnement économique, d'événements internes à la Caisse régionale (Ex : réorganisation, externalisation ou mise en place de coopérations, migration informatique).

II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Le dispositif de gestion des Risques Opérationnels, décliné à Centre Loire, comprend les composantes suivantes, conformément aux directives du Groupe :

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des Risques Opérationnels :

- Supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels),
- Missions du Responsable des Contrôles Permanents et des Risques et du Manager Risques Opérationnels en matière de pilotage du dispositif de maîtrise des Risques Opérationnels.
- Responsabilité des experts domaines dans la maîtrise de leurs risques
- Déclinaison des corpus et Lettres Jaunes reçues de CASA à Centre Loire
- Déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétence aux risques mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

La cartographie est réalisée et exploitée annuellement par chaque expert domaine de Centre Loire, les résultats et plans d'action associés sont validés en Comité ROP-PCA-SSI du 15/03/2016.

Elle est complétée par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles :

- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données OLIMPIA permettant la mesure et le suivi du coût du risque :
 - la fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et au niveau Groupe CASA,
 - la remontée des alertes pour les incidents significatifs et/ou incidents d'un montant ≥ 150 K€
 - dans le cadre de la prévention et de la détection du risque opérationnel, une communication trimestrielle (faits marquants TDB ttes CRs) des différentes alertes reçues dans le Groupe CASA ainsi que des alertes externes pertinentes a été également mise en place auprès des entités du Groupe par CASA. A Centre Loire, une restitution trimestrielle sur les faits marquants survenus dans les autres Caisses Régionales et les incidents déclarés par les autres experts mais qui concerne leur domaine de cartographie est effectuée.
- Calcul et *reporting* réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau Centre Loire et piloté au niveau groupe CASA.

- production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau Centre Loire, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers mais également les profils d'exposition différenciés par entité/type de métier.

Le tableau de bord trimestriel reprend les éléments suivants :

- Coût du risque pour la période
- Indicateurs de suivi de la fraude :
- Fraude interne/fraude externe
- Fraude monétique
- Fraudes déjouées
- Indicateurs de risques
- Cartes et porteurs
- Dommages aux agences
- Risque frontière crédit
- Réclamations clientèle / assignations / médiateur
- Virements et prélèvements
- Alertes de la période
- Faits marquants de la période
- Plans d'actions issus de la cartographie annuelle

Pour 2016, se sont tenus 4 Comités ROP/PCA/SSI au cours desquels ont été présentées des informations synthétiques, notamment, sur les procédures d'alertes internes, les résultats du processus de collecte des incidents Risques Opérationnels (principaux domaines et risques à surveiller), l'analyse des scénarios majeurs, l'actualisation de la cartographie des Risques Opérationnels et les informations sur les Exigences de Fonds Propres.

Les indicateurs suivants sont présentés systématiquement à chaque Comité ROP/PCA/SSI :

- Coût du Risque Opérationnel
- Nombre d'alertes de la CR (≥ 150 K€)
- Suivi des seuils sur les indicateurs suivants (Pertes avérées, Fraude Monétique, Fraude Chèque, Perte de documents, Défaut de Conseil).

Cette présentation trimestrielle permet d'identifier les solutions à mettre en œuvre par la formalisation de plans d'actions validés par la Direction.

Une information est également faite au Comité des Risques avec compte rendu au Conseil d'Administration.

Lors de l'exercice 2016, la Caisse Régionale a engagé les actions suivantes :

- Actualisation des Scénarios Majeurs : 14 Scénarios Majeurs ont été analysés.
- Actualisation de la Cartographie 2016 des Risques Opérationnels en respect de la LJ 2016-034 avec prise en compte des risques liés aux spécificités des coopérations.
- Rapprochement comptable trimestriel, notamment des provisions, afin de fiabiliser la base collecte.

- Rapprochement de la cartographie avec le plan de contrôle pour identifier les processus critiques et sensibles.
- La procédure d'alerte interne Risques Opérationnels a été rappelée à chaque expert domaine conformément à la Lettre Jaune 2015-005.
- La Politique de Gestion des Risques Opérationnels est mise à jour annuellement et diffusée en ligne sous l'intranet dans le Portail Risques Opérationnels.
- Information trimestrielle aux experts domaines sur :
 - la collecte déclarée par d'autres unités mais impactant leur domaine de compétence,
 - les faits marquants autres CR.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les trois briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels et contrôles permanents) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel.

III. MÉTHODOLOGIE

Conformément aux directives du Groupe CASA, la Caisse régionale met en œuvre la méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel qui a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Le dispositif mis en place dans le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.)

et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité Centre Loire (organisationnelle, nouvelles activités...);
- de l'évolution de la cartographie de risques opérationnels ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, Centre Loire utilise les éléments fournis par le Groupe CASA :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les experts aux principaux risques survenus dans les autres Caisses Régionales en leur diffusant trimestriellement les faits marquants autres Crs,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités de la Caisse Régionale (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques opérationnels ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les experts métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle

et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

À l'origine, la méthodologie Risque Opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodologie (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du Risque Opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole.

La validation par l'ACP a été actée en décembre 2007. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représentée au CNM de décembre 2011.

IV. EXPOSITION

Les pertes (Montant en Brut) liées aux incidents déclarés au titre du Risque Opérationnel se répartissent de la façon suivante par type d'évènements (répartition du coût du Risque Opérationnel par Catégorie de Bâle II) :

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale Centre Loire.

- Une exposition qui reste majoritaire sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, augmentation des assignations TEG...),

- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (chèques falsifiés).

Des plans d'action locaux ou Groupe CASA correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale Centre Loire au Risque Opérationnel. Un suivi trimestriel des plans d'action a été mis en place depuis 2015 au sein du Comité ROP-PCA-SSI.

| ANNÉE DE DÉTECTION | 1 - FRAUDE INTERNE | 2 - FRAUDE EXTERNE | 3 - PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL | 4 - CLIENTS, PRODUITS ET PRATIQUES COMMERCIALES | 5 - DOMMAGES OCCASIONNÉS AUX ACTIFS PHYSIQUES | 6 - INTERRUPTIONS DE L'ACTIVITÉ ET DYSFONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES | 7 - EXÉCUTION, LIVRAISON ET GESTION DES PROCESSUS |
|--------------------|--------------------|--------------------|---|---|---|---|---|
| Jusqu'à 2007 | 0,05 % | 12,26 % | 0,17 % | 4,59 % | 4,67 % | 0,09 % | 78,17 % |
| 2008 | 13,01 % | 14,32 % | 0,00 % | 1,47 % | 3,53 % | 0,03 % | 67,64 % |
| 2009 | 0,00 % | 10,13 % | 0,39 % | 48,73 % | 1,26 % | 0,60 % | 38,89 % |
| 2010 | 0,05 % | 18,52 % | 0,60 % | 4,37 % | 3,66 % | 0,28 % | 72,52 % |
| 2011 | 0,01 % | 16,48 % | 10,98 % | 12,93 % | 2,90 % | 1,10 % | 55,60 % |
| 2012 | 0,97 % | 23,48 % | 0,54 % | 5,91 % | 6,78 % | 3,84 % | 58,48 % |
| 2013 | 0,03 % | 19,62 % | 3,57 % | 4,57 % | 2,94 % | 1,06 % | 68,20 % |
| 2014 | 0,09 % | 18,82 % | 1,09 % | 5,73 % | 2,83 % | 13,11 % | 58,33 % |
| 2015 | 0,00 % | 23,41 % | 1,25 % | 7,22 % | 1,76 % | 1,47 % | 64,89 % |
| 2016 | 0,00 % | 18,53 % | 0,94 % | 5,74 % | 4,34 % | 0,28 % | 70,17 % |

Données arrêtées au 31/12/2016 (Montant brut de la collecte 2016 en pourcentage).

V. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds

propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

Pour la Caisse Régionale, il existe un processus qui a pour objectif d'être en mesure de pouvoir mettre en place un dispositif satisfaisant en matière de techniques d'atténuation des Risques Opérationnels / Polices d'assurances (CAMCA) et de définir les éventuelles actions de correction à mettre en œuvre :

Surveiller l'évolution du Risque Opérationnel afin de détecter si le risque avéré est en augmentation.

S'assurer que les polices d'assurances souscrites (CAMCA) réduisent le risque identifié en révisant :

- Les domaines assurés,
- Le coût des assurances / risque estimé,
- Les polices d'assurances (plafond/franchise).

Vérifier la conformité de la souscription des assurances (mise à jour régulière des polices par rapport aux risques couverts).

S'assurer que la Caisse Régionale suit les demandes de remboursement (versement des indemnisations en cas de sinistre).

Communiquer les résultats de l'analyse à la CAMCA en demandant si le niveau de couverture des polices souscrites par la Caisse Régionale est adapté.

Un état de la collecte des incidents est ainsi établi annuellement et transmis au responsable des assurances pour le compte de l'entité à des fins d'analyse par rapport aux polices d'assurances.

Un dossier a été présenté en Comité ROP PCA SSI du 15/06/2016.

Des indicateurs sont définis annuellement concernant notamment le montant des pertes avérées, les sinistres monétiques, la fraude chèques, la perte de dossiers et contrats et le défaut de conseil : ces indicateurs sont présentés trimestriellement au comité ROP dédié et doivent donner lieu à des plans d'actions en cas de dépassement des limites fixées.

Par ailleurs, des plans d'actions sont définis trimestriellement lors de la détection d'incidents significatifs (>150K€) ou récurrents et les fiches d'alerte ROP correspondantes sont adressées à CASA.

RISQUES JURIDIQUES

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2016 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par le service juridique sur la base des informations dont elle dispose.

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale n'a enregistré aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage ayant eu ou susceptible d'avoir des effets significatifs sur son activité, son patrimoine, sa situation financière et ses résultats.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de responsabilités des établissements de crédits. Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

Le nombre d'assignation a enregistré une hausse sur les 12 derniers mois par le fait de l'augmentation continue des contestations liées au Taux Effectif Global. Les demandes de délai de grâce sur les crédits consommation et immobilier conformément à l'article L313-12 du Code de la Consommation sont restées stables.

RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Centre Loire a mis en place les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité avec notamment un service Conformité, Déontologie et Sécurité financière spécialement dédié à ce domaine. Ce service est rattaché au RCPR (Responsable du Contrôle Permanent et des Risques).

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, demander les explications nécessaires, solliciter une mission d'audit, alerter la direction générale. Il est membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (Comité de contrôle interne, comité des risques, de développement, de fonctionnement). En 2016 il a été décidé de créer un comité chargé de veiller sur la conformité : Le Comité opérationnel de conformité. Le responsable de la conformité rend compte aux organes délibérants et exécutifs.

En 2016, les contrôles effectués par le responsable de la conformité ont porté sur l'ensemble des points figurant au plan de contrôle du service. Ce dernier fait partie du plan de contrôle permanent de la Caisse régionale et sont intégrés dans l'outil Scope mis à la disposition des Caisses régionales par Crédit Agricole SA. Un certain nombre de contrôles sont en outre transmis à Crédit Agricole SA afin d'assurer une homogénéité intra groupe.

Les points abordés dans ce plan portent principalement sur les thèmes suivants :

- La réglementation AMF (procédure d'abus de marché, initiés permanents et personnes sensibles, la mise en œuvre de la MIF...)

- L'arrêté du 03/11/2014 (nouvelle activité, nouveau produit, PSEE...)
- Les risques de non-conformité
- La lutte anti-blanchement
- La fraude externe et interne
- La CNIL
- Le règlement intérieur de la Caisse régionale
- Les formations réglementaires
- Les réclamations
- Le FATCA et l'EAI
- La déshérence
- La loi eckert
- Le dispositif Volker

Au cours de l'année 2016, les axes de travail ont notamment porté sur :

- La mise en conformité des Entrées En Relation avec la poursuite, de la mise à jour des dossiers des clients personnes morales et personnes physiques professionnels.
- La refonte du dispositif de contrôle des Entrées en relations des personnes physiques.
- La réalisation des contrôles sur le respect des règles de commercialisation des produits ou services, avec la mise en place d'un volet pédagogique pour renforcer la conformité.
- Face à l'évolution des techniques de fraude, la Caisse régionale a poursuivi l'adaptation de ses procédures et des moyens en œuvre, et a renforcé son dispositif de communication interne afin de mobiliser l'ensemble des collaborateurs sur ce thème.
- Le renforcement significatif du domaine des sanctions internationales à travers son dispositif de contrôle, de formation, et de mise en œuvre de procédure et de dotations d'effectifs.
- Le plan de formation groupe aux sujets majeurs de conformité et de sécurité financière (Fides, conflit d'intérêts, fatca, LCB/FT, prévention de la fraude etc..) a été déployé et fait l'objet d'un plan de contrôle.

4 – L'évolution des filiales et participations

> Evénements de l'année 2016

Au niveau du Groupe Crédit Agricole :

SAS RUE LA BOETIE

Notre participation dans la SAS Rue la Boétie augmente suite à la capitalisation du dividende versé par Crédit Agricole SA pour un montant de 25,79 millions d'€.

SACAM MUTUALISATION

Acquisition de la participation SACAM Mutualisation pour 482 411 K€. Dans le Cadre du Projet EUREKA, SACAM Mutualisation vise à mutualiser une partie des résultats des différentes Caisses Régionales du Crédit Agricole via la détention et la gestion de participations.

Participations hors Groupe :

CENTRE MONÉTIQUE MÉDITERRANÉEN :

Sortie de la Participation pour un montant de 3 K€.

5 - Les perspectives 2017

L'année 2016 restera contrastée du point de vue économique : une croissance qui s'est révélée décevante malgré un redémarrage de la consommation des ménages et des investissements sur le dernier trimestre ; des taux d'intérêts qui ont poursuivi leur baisse pour toucher des plus bas historiques sur le 3^{ème} trimestre avant de rebondir sur les 3 derniers mois.

Au plan local, l'activité agricole a été particulièrement touchée par un enchaînement d'aléas climatiques : gel, inondation, sécheresse qui pèse sur la situation des exploitations ; face à cette situation, le Crédit Agricole Centre Loire s'est mobilisé pour accompagner les agriculteurs et leur faire des propositions adaptées à leur situation. Le reste du tissu économique local donne quelques signaux d'amélioration : baisse des défaillances d'entreprise et petite amélioration du taux de chômage mais contrastés selon les départements.

Pour Centre Loire, l'activité commerciale a été intense tant en matière de conquête de nouveaux clients que de développement du sociétariat. Un nouveau record historique

en matière de financement de l'économie locale a été établi en 2016 : plus de 2.5 milliards d'euros de nouveaux crédits ont été mis en place, traduisant l'engagement de Centre Loire au service du développement des projets de ses clients.

Sur le plan financier la baisse des taux et la poursuite des réaménagements de plus de 1,3 milliards d'euros du stock de crédits après 2 milliards en 2015 pèsent sur le PNB et le résultat.

Le projet d'entreprise « L'Esprit PME » résolument orienté développement a pris sa pleine dimension ; plus de 50 actions sur les 80 retenus ont été engagées et 22 grands projets sont en cours.

2016 sera l'année d'initiatives importantes en matière d'innovation : la création du nouveau Centre de la Relation Client avec la mise en place de la nouvelle agence dédiée aux professionnels ; au Printemps, Centre Loire a lancé les Cafés de la Création, points de rencontre avec des professionnels pour les futurs créateurs d'entreprise et enfin Centre Loire s'est associé à la Communauté d'Agglomération Orléans-Val de Loire pour

lancer Le LAB'O Village by CA, un des plus grands incubateur et accélérateur de startups qui compte déjà 20 partenaires.

2017 sera dans la continuité de 2016 : nous allons poursuivre le déploiement de notre projet d'entreprise autour de ses 5 ambitions : notre objectif est de simplifier la vie de nos clients et sociétaires, de proposer de nouveaux services utiles, innovants et de qualité et d'accompagner le développement de nos territoires et de ses habitants.

Nous allons poursuivre notre démarche innovante et continuer d'investir pour l'avenir et nous resterons fidèles à nos engagements responsables pour des valeurs mutualistes et humaines.

Centre Loire aborde 2017 plus que jamais aux côtés de l'ensemble des acteurs économiques de la région. En finançant les investissements de nos entreprises, l'habitat et la consommation des ménages nous favoriserons la reprise et contribuerons, ainsi, au redémarrage économique tant attendu.

6 - Résultats financiers du Crédit Agricole Centre Loire au cours des cinq derniers exercices

| (EN MILLIERS D'EUROS) | EXERCICE 2012 | EXERCICE 2013 | EXERCICE 2014 | EXERCICE 2015 | EXERCICE 2015 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 1-Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 56 119 | 56 119 | 56 119 | 56 119 | 56 119 |
| Nombre de titres existants | 14 029 628 | 14 029 628 | 14 029 628 | 14 029 628 | 14 029 625 |
| 2-Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| Chiffres d'affaires | 667 989 | 668 164 | 656 430 | 636 810 | 605 578 |
| Résultat avant impôt, amortissements et provisions | 138 750 | 170 105 | 156 087 | 155 023 | 142 560 |
| Impôts sur les bénéfices | 50 566 | 55 702 | 52 469 | 46 631 | 36 734 |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions | 85 073 | 86 194 | 87 494 | 81 553 | 79 366 |
| Montant des excédents distribués | 8 094 | 8 048 | 8 039 | 7 497 | 7 181 |
| 3-Résultat des opérations réduits à 1 titre | | | | | |
| Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions | 7,43 | 8,17 | 7,38 | 7,92 | 7,76 |
| Résultat après impôt, amortissements et provisions | 6,29 | 6,14 | 6,24 | 5,81 | 5,66 |
| Intérêt net versé à chaque part sociale (en euros) | 0,104 | 0,088 | 0,076 | 0,072 | 0,06 |
| Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'investissement (en euros) | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'associé (en euros) | 1,81 | 1,84 | 1,87 | 1,74 | 1,69 |
| 4-Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés au 31 décembre | 1 950 | 1 923 | 1 925 | 1 958 | 1 956 |
| Montant de la masse salariale | 69 399 | 68 679 | 69 171 | 70 258 | 72 159 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 2 170 | 3 362 | 2 328 | 2 886 | 2 254 |

Rapport RSE

au 31/12/2016

Un modèle coopératif et mutualiste qui fait notre différence

Des valeurs fortes qui se concrétisent dans la façon d'exercer nos activités en accordant la primauté aux relations humaines. Nos comportements mutualistes faits de réciprocity, de loyauté et cela dans la durée, partout sur notre territoire et auprès de chacun de nos clients, des plus modestes aux plus fortunés.

Un mode de démocratie directe à tous les niveaux suivant le principe : 1 homme = 1 voix.

Une organisation unie et décentralisée basée sur l'autonomie qui conjugue coopératives, sociétés commerciales et entité cotée.

Des valeurs mutualistes fortes de proximité, responsabilité, solidarité.

UNE GOUVERNANCE QUI S'APPUIE SUR UNE VRAIE VOLONTÉ DE CO-CONSTRUCTION

| |
|--|
| Un président François THIBAUT |
| 91 caisses locales |
| 1044 administrateurs (31/12/2016) |
| 379 741 sociétaires (31/12/2016) |
| STRUCTURE MUTUALISTE |

| |
|--|
| Un Directeur Général Xavier MALHERBET |
| 167 points de ventes |
| 1981 collaborateurs |
| 627 873 clients |
| STRUCTURE BANCAIRE |

À chaque niveau de l'organisation collaborent une structure mutualiste et une structure bancaire. Le Conseil d'administration de la Caisse régionale nomme le Directeur général qui est le Chef d'entreprise dirigeant de la Caisse régionale. Le Conseil d'administration et le président de la caisse locale travaillent en liaison étroite avec le secrétaire de la caisse locale.

Réunis en assemblées générales, les sociétaires désignent chaque année les administrateurs des 91 caisses locales.

Ce sont 21 518 sociétaires et clients qui se sont réunis lors des AG en 2016 dont 16 908 sociétaires.

Le conseil d'administration est composé de 18 membres (dont 5 femmes soit 27,8 %)

- 1 Président : François THIBAUT
- 3 Vices présidents : Christine PARAGEAU (Cher), Dominique THIBAUT (Nièvre), Serge LESPAGNOL (Loiret)
- 1 secrétaire : Stéphane AUROUSSEAU,
- 2 secrétaires adjoints : Laurent FESNEAU, Arnaud BODOLEC
- 11 administrateurs : Aymeric BEHAGHEL, Daniel BELLEVILLE, Cyril COLAS, Corinne DAUBERCIES, Philippe GUILLIEN, Marie-Pierre PERDEREAU, Pierre PICOT, Arnaud QUATREHOMME, Didier RENAUD, Joëlle ROBERT, Isabelle RONDEAU

La structure du Conseil d'administration par tranche d'âge est la suivante :

- Moins de 40 ans : 2
- De 40 à 49 ans : 3
- De 50 à 59 ans : 8
- Plus de 60 ans : 5

94,44%

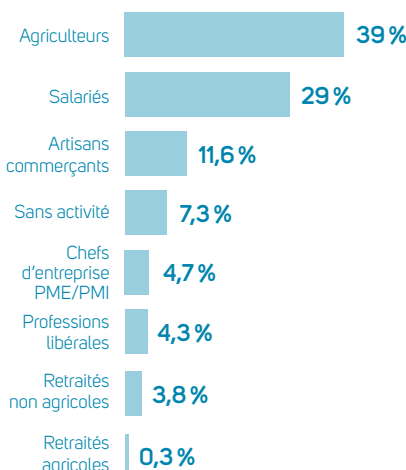
> c'est le taux de présence des administrateurs Caisse régionale aux conseils d'administration.

Cette année 553 heures de formation ont été dispensées auprès des administrateurs de la Caisse régionale.

Sur les 91 Caisses locales, la typologie des 1 053 administrateurs (30 juin 2016) est la suivante :

- 34 % de femmes soit 1,5 point de plus qu'en 2015
- 74 % de présence aux Conseils de caisses locales

Par CSP :



Chaque année ces administrateurs reçoivent des formations pour les accompagner dans leurs missions. Cette année 27 % d'entre eux ont pu suivre l'une des formations proposées.

Dans la droite ligne des actions sociétaires, la création de la carte sociétaire œuvre pour le développement local en reversant à un fonds mutualiste, 1 centime d'euro à chaque utilisation de la carte.

Les sociétaires sont donc vivement encouragés à souscrire une carte sociétaire qui contribue à la mise en œuvre d'actions utiles sur le territoire.

| Total des cartes | Nombre de cartes sociétaires | % des cartes sociétaires |
|------------------|------------------------------|--------------------------|
| 2015 | | |
| 392 431 | 121 497 | 30,96 |

| | | |
|-------------|---------|-------|
| 2016 | | |
| 400 029 | 145 654 | 36,41 |

ÊTRE SOCIÉTAIRE C'EST ÊTRE UTILE À SON TERRITOIRE

Le principe fondateur de nos Assemblées Générales de caisses locales reste le droit de vote à raison de « 1 homme = 1 voix ». Les administrateurs élus sont les représentants des sociétaires aux conseils d'administration de chacune des Caisses locales. Ils élisent un Président en leur sein. Les 91 Présidents lors de l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale élisent à leur tour leurs représentants administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

Les Assemblées Générales se tiennent chaque année et sont l'occasion de rendre compte de l'activité des Caisses Locales à leurs sociétaires. Ils peuvent ainsi se tenir informés des différents projets et de la stratégie de Centre Loire, échanger avec les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité de Direction.

En 2016, 16 908 sociétaires, se sont rendus dans les assemblées générales organisées sur l'ensemble du territoire.

Être sociétaire c'est aussi bénéficier de nos engagements qui font du sociétaire plus qu'un client :

| | |
|---|---|
| <p>Vous bénéficiez de solutions et services qui vous sont réservés</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez d'un Livret Sociétaire avec une rémunération attractive • Pour chaque opération effectuée avec votre Carte Sociétaire, 0,01 ct d'euro est reversé sur un fonds mutualiste soutenant les initiatives locales et Centre Loire Patrimoine. • Sur présentation de votre carte sociétaire vous bénéficiez de tarifs préférentiels chez de nombreux partenaires sur tout le territoire dans des domaines variés : sport et loisirs, patrimoine et culture. • (Liste disponible sur site internet ou auprès de votre agence). |
| <p>Vous êtes informé des actions qui témoignent de notre engagement près de chez vous</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vous avez accès sur le site internet à l'espace sociétaire où vous êtes informés de nos actions sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives Locales : 79 dossiers acceptés en 2016 pour 152.055 €. - Centre Loire Patrimoine : 26 dossiers acceptés en 2016 pour 80.900 €. |
| <p>Vous contribuez, en nous faisant part de votre avis, à ce que nos solutions et services soient les plus adaptés à vos besoins</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vous nous donnez votre avis à l'occasion des RDV avec le conseiller. • Vous pouvez vous exprimer lors de l'Assemblée Générale annuelle. |
| <p>Vous disposez d'un droit de vote et vos représentants élus participent aux grandes décisions de l'entreprise</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vous participez à l'Assemblée Générale annuelle, vous votez les résolutions dont la rémunération des parts sociales, vous élisez les représentants des sociétaires. |
| <p>Vous êtes informé sur la gestion, les résultats et les orientations de votre agence et Caisse régionale</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'AG il vous est remis le bilan et le compte de résultat de votre caisse locale. Le rapport d'activités et les chiffres clés de CACL sont publiés sur le site internet. |
| <p>Vous rencontrez chaque année les Dirigeants de votre Caisse de Crédit Agricole</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Vous rencontrez un membre du Conseil de Direction et un membre du Conseil d'Administration lors des Assemblées Générales et vous avez la possibilité de leur poser en direct toutes questions. |

Responsabilité sociétale

UNE BANQUE UTILE SUR SON TERRITOIRE

L'ambition de la Caisse régionale est de prouver par ses actes sa réalité coopérative et mutualiste clairement inscrite dans son projet d'entreprise.

Dans le prolongement des années précédentes, les actions mutualistes et de mécénat se sont déroulées pour accompagner les projets locaux et asseoir la légitimité de Centre Loire sur son territoire.

Initié par les conseils d'administration des caisses locales afin d'aider les projets locaux,

cet accompagnement se traduit par un soutien financier mais également une implication concrète des administrateurs sur tout le territoire. L'élu est un lien actif entre Centre Loire et son territoire, il élabore, participe et accompagne les initiatives locales.

> Initiatives locales

Les initiatives locales ont pour objectif d'aider des projets locaux à voir le jour. Il peut s'agir de projets liés au sport, à la culture, au patrimoine local, au maintien d'un secteur économique... Ces projets sont

défendus par les demandeurs devant des administrateurs qui justifient leur choix et le montant attribué selon la pertinence du sujet.

Parallèlement Centre Loire Patrimoine est dédié exclusivement à la sauvegarde du patrimoine culturel local comme la restauration d'une chapelle, la remise en état d'un musée ou d'un bâtiment communal ayant souvent une connotation historique.

| | CHER | | LOIRET | | NIÈVRE | | TOTAL | |
|--------------------------------|------|----------|--------|----------|--------|----------|-------|-----------|
| | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant | Nbre | Montant |
| Centre Loire Patrimoine | 6 | 23 500 € | 6 | 13 900 € | 14 | 43 500 € | 26 | 80 900 € |
| Initiatives Locales | 34 | 53 160 € | 28 | 67 550 € | 17 | 31 345 € | 79 | 152 055 € |

> Collecte de jouets

Soutenir des associations présentes sur notre territoire fait partie intégrante de notre volonté d'agir positivement. Dans ce cadre Centre Loire a organisé conjointement avec l'association Centre Loire Solidarité une collecte de jouets dans toutes ses agences et sur ses 3 sites administratifs au profit du Secours Populaire. La mobilisation a été très importante et plus de 500 sacs ont été récoltés au profit des enfants du Secours Populaire.

> La distribution du micro crédit

La distribution du micro crédit existe à Centre Loire depuis mai 2012. Cela consiste en une analyse des demandes formulées par les clients en situation d'exclusion financière. L'instruction des dossiers est réalisée par les Points Passerelle de chaque département et ensuite présentés à la caisse locale du client pour acceptation. Un suivi budgétaire encadre ce type de crédit.

> Points Passerelle

S'agissant de l'activité des Points Passerelle : Nous constatons une baisse dans le nombre de clients transmis et accompagnés aux Points Passerelle de l'ordre de 16 % entre 2014 et le 30/12/2016.

| | Nbre de clients transmis et accompagnés |
|--|---|
| 2014 | 389 |
| 2015 | 328 |
| 2016 | 327 |
| Total Clients accompagnés depuis 2003 | 4 629 |

En revanche, nous observons que les situations de nos clients en difficultés sont de plus en plus complexes, ce qui implique une durée de soutien et d'aide plus longue.

À ce jour, nous constatons que le taux de réussite de l'accompagnement des Points Passerelle est d'environ 64 %*. Ratio sensiblement équivalent à celui de l'année dernière.

| | Nbre de dossiers clos | Nbre de dossiers clos avec succès |
|------|-----------------------|-----------------------------------|
| 2016 | 247 | 159 |

*NB : le taux de réussite est égal au nombre de dossiers « clos avec succès » en 2016 / nombre de dossiers clos en 2016. Et ce, quelle que soit l'année d'entrée du dossier aux Points Passerelle.

Des partenariats ont été signés avec l'association ANA dans le Cher, l'UDAF dans la Nièvre et le Loiret qui peuvent adresser aux Points Passerelle des demandes de financement micro crédit émanant de clients Centre Loire.

En 2016 Centre Loire a doublé ses réalisations de micro-crédits par rapport à 2015. On remarque également une évolution constante par rapport au panier moyen depuis 2 ans.

123 dossiers réalisés au 30/12/2016 pour un montant de 287 976 €. Dossier moyen = 2341 €.

| MICRO-CRÉDITS | 2014 | 2015 | 30/12/2016 |
|-----------------------------|-----------|-----------|------------|
| Nombre de dossiers réalisés | 60 | 63 | 123 |
| Montant des dossiers | 133 301 € | 143 939 € | 287 976 € |
| Montant moyen d'un dossier | 2 221 € | 2 284 € | 2 341 € |

Objet des financements micro crédit 2016 (en nombre)

| ANNÉE 2016 | CACL |
|--------------------|------------|
| Déménagement | 4 |
| Formation | 2 |
| Voitures | 92 |
| Permis de conduire | 9 |
| Travaux | 4 |
| Autre | 7 |
| Santé | 5 |
| Total | 123 |

Parallèlement des animations pédagogiques et éducatives d'ateliers budgétaires et financiers sont organisées par les collaborateurs Passerelle ainsi que par l'Association Centre Loire Solidarité, auprès de l'EPIIDE, l'Ecole de la 2^{ème} Chance, les Missions Locales, des Collèges et des Lycées, le CFA, l'Epicierie Sociale...

Un bagage en 2 parties a été élaboré pour servir de support à ces formations : la 1^{ère} sur la banque et les moyens de paiement. La 2^{ème} sur le budget et les crédits. Le rôle des intervenants est avant tout pédagogique et s'adapte en fonction du public (lycée, collège, mission locale, association solidaire...). Cette année ce sont 74 formations qui ont eu lieu auprès de 900 bénéficiaires.

Le dispositif des agences Passerelle a été mis en place pour accompagner les clients, qui suite à un accident de vie, rencontrent des difficultés financières et/ou sociales. Ces clients sont orientés par les conseillers des agences de proximité, les administrateurs de Caisses locales, les travailleurs sociaux, les associations...

Les clients sont accueillis dans les Points Passerelle, dans leur agence, à domicile ou par téléphone afin d'établir, ensemble, le diagnostic de la situation.

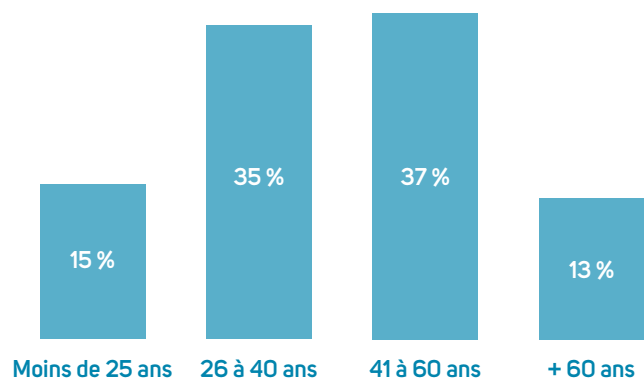
Des solutions sont alors mises en place : négociations avec les créanciers, orientation vers les travailleurs sociaux, information sur les droits, octroi de crédit... avec le plus souvent des conseils dans la gestion du budget dans la perspective de rendre le client autonome.

Pour un accompagnement dans la durée, un passage de relais est fait aux bénévoles de l'association Centre Loire Solidarité. (élus, anciens administrateurs, anciens salariés de Centre Loire). Cette association a été créée en début d'année 2015 afin d'apporter un soutien et un suivi des préconisations émises par l'unité Passerelle.

PROFIL DE LA CLIENTÈLE : ANCIENNETÉ au CA - Données en %

| | < à 1 an | De 1 à 3 ans | De 3 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Sup à 10 ans |
|------|----------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| 2014 | 4 | 13 | 15 | 24 | 44 |
| 2015 | 3 | 9 | 15 | 24 | 52 |
| 2016 | 6 | 14 | 15 | 24 | 41 |

ÂGE - Données en % - Au 31/12/2016



Les raisons de la première visite sont multiples :

décès, difficultés administratives, divorce, invalidité, litige, sinistre/exclusion, maladie, perte d'emploi, revenus insuffisants/divers/mauvaise gestion/endettement, signalement.

Les solutions proposées diffèrent d'une situation à l'autre et peuvent recouvrir plusieurs domaines :

accompagnement administratif, recours à une association, Banque de France, médiation, prêts CAM, prêts hors CAM, service juridique, services sociaux, suivi de budget, rétrocession, succession, recherche logement, recherche emploi, aide alimentaire, signalement.

326 Dossiers sont en cours de gestion Points Passerelle au 31 décembre 2016.

UNE BANQUE POUR TOUS ET ACCESSIBLE

Plus de 98 % des points de vente proposent un accès handicapés soit via une rampe d'accès soit via un élévateur dédié.

Sur les 363 automates de retraits, de dépôts et de consultation situés en agences, les hors sites et chez les commerçants, 331 sont équipés de prise casque soit 91,18 %. Les automates non équipés sont des machines anciennes qui n'ont pas encore été changées.

Ce dispositif consiste en une prise pour un casque audio en façade de l'automate. Une fois le casque branché, un logiciel de synthèse vocale prend le relais pour conduire le client dans chaque étape de son opération et le guider sur les emplacements des périphériques (lecteur, cartes, touche...).

> Accéo

Ce service permet à nos clients de se connecter à une plateforme qui les met en relation avec un traducteur en langue des signes ou en transcription. Il est accessible directement sur notre page internet.

> Initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers des populations défavorisées

Centre Loire met tout en œuvre pour rester à l'écoute de ses clients fragiles, élaborer un diagnostic et rechercher des solutions internes et externes, soutenir et conseiller et avoir un rôle de médiation quand c'est nécessaire.

L'inclusion financière a pour but d'élargir l'accès à des produits et services financiers abordables et responsables pour les populations exclues des services financiers classiques. Ce sont souvent des personnes et des ménages à faibles revenus. La finance inclusive comprend notamment l'épargne, le crédit, l'assurance, les transferts de fonds, les paiements, mais aussi des services non financiers.

D'autres solutions sont proposées dans le cadre de la loi Pauget Constant pour accompagner une clientèle identifiée comme étant en situation de fragilité financière au regard des difficultés rencontrées ou de ses demandes d'aménagement face à une situation problématique temporaire ou plus durable. Des courriers sont envoyés régulièrement à ces clients pour les informer de nos différentes possibilités de suivi et d'accompagnement.

Parallèlement, Centre Loire s'est attaché à développer des Parcours clients en fonctions des différents événements de vie. Le Parcours Coup Dur développé en 2016 et accessible via notre site internet regroupe des informations et des conseils liés à des situations difficiles comme le divorce, la maladie, la perte d'un emploi ou un décès. Chacune de ses situations pouvant engendrer des difficultés financières, il nous a semblé utile de pouvoir mettre ces informations à la disposition de nos clients ainsi qu'une offre adaptée.

> Le prêt Economies d'Énergie (PEE)

Le prêt Economies d'Énergie (PEE) est une offre encadrée par l'Etat qui permet de financer certains types de travaux :

- Relatifs à l'installation d'équipement utilisant une énergie renouvelable (photovoltaïque, solaire, bois, géothermie, vent) ou permettant de faire des économies d'énergie (isolation de la toiture, changement de fenêtre...).
- Pour un logement achevé depuis plus de 2 ans, les travaux doivent obligatoirement être effectués par des professionnels.

Les réalisations de prêt économie énergie

| | Montant |
|------|---------|
| 2015 | 549 K€ |
| 2016 | 199K€ |

> Le Prêt ECO PTZ

Le Prêt ECO PTZ est un prêt aidé par l'Etat sous forme d'avance sans intérêts pour financer les travaux d'économies d'énergie. Il s'agit de travaux lourds d'amélioration de la performance énergétique globale des logements pouvant être réalisés : toiture, murs...

- Soit via un bouquet de travaux = 2 actions minimum dans au moins 2 des 6 rubriques prévues par les textes.
- Soit via des travaux prescrits par un bureau d'étude thermique permettant d'atteindre une performance énergétique globale pour les logements achevés entre le 01/01/1948 et le 01/01/1990.
- Soit via des travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie.

| | Montant |
|------|----------|
| 2015 | 2 145 K€ |
| 2016 | 2 610 K€ |

La responsabilité sociale de la Caisse régionale

La Caisse régionale contribue à l'optimisation de l'emploi en aidant chaque collaborateur à trouver sa place dès le recrutement et permet à chacun d'exercer son métier dans des conditions favorables et de progresser professionnellement tout au long de son parcours.

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE

En passant de 1972 à 1981 ETP en un an Centre Loire a augmenté légèrement sa masse salariale, avec notamment 168 embauches en 2016 contre 162 en 2015, et a également effectué une nouvelle répartition des effectifs par catégorie.

> Entretien d'évaluation

Chaque année, l'ensemble des salariés bénéficie d'un entretien d'évaluation au cours duquel sa hiérarchie directe fait le point sur ses atouts, ses axes de progrès et interroge le collaborateur sur ses projets d'évolution. Depuis 2015, un entretien professionnel est également réalisé. En février de l'année suivante, 100 % des collaborateurs doivent avoir été évalués. En février 2016 (campagne 2015), ils l'ont été à 94,5 %. Pour la campagne 2016, en cours depuis le 6/12/16, les chiffres sont peu significatifs, 15 % seulement sont validés au 06/01/2017.

| | 2015 | 2016 |
|--------|---------|---------|
| Cadres | 27,07 % | 27,99 % |
| TAU | 44,47 % | 45,60 % |
| AA | 28,46 % | 26,40 % |

La hausse même sensible de la part de Cadres et de TAU montre ici la volonté de Centre Loire de pratiquer une véritable politique RH d'accompagnement dans la progression de ses collaborateurs.

Avec une enveloppe budgétaire de 2,186 M€ (chargée) en 2016 consacrée à l'évolution des salaires, Centre Loire pratique une politique de rétribution attractive et valorise ses salariés.

En 2016, la situation est la suivante :

- Une augmentation générale moyenne du salaire de base par salarié de 170€,
- 48,8 % des salariés ont bénéficié d'une augmentation individuelle (contre 41,5 % en 2015),

- L'enveloppe de participation et d'intéressement globale représente 14,63 % du résultat net de Centre Loire.

En effet en 2016 ce sont 13,74 % des salariés qui ont bénéficié d'une promotion contre seulement 8,11 % en 2015. Côté rémunération cette évolution se traduit par une augmentation du taux de bénéficiaires qui passe de 41,5 % en 2015 à 48,80 % en 2016. Centre Loire accompagne aussi les mobilités géographiques, ce sont 22,58 % des salariés qui ont bénéficié d'une mobilité au cours de l'année (contre 13,81 %).

Pour autant on note une hausse sensible :

- des licenciements qui passent de 5 en 2015 à 12 en 2016,
- des démissions qui passent de 27 en 2015 à 39 en 2016,
- de la même manière le taux de turn over passe de 7,61 % à 9,24 % : Cette année 2016 a vu ce taux de turn-over interne repartir à la hausse. Le turn-over externe, malgré une hausse en 2016, reste très faible à 2,78 % en 2016,
- du nombre total de jours d'absence qui augmente de 6,30 %,
- du nombre d'accidents du travail et de trajet qui est lui aussi en augmentation en passant de 355 jours d'arrêt à 707 jours (+ 7 accidents du travail et + 4 accidents de trajet par rapport à l'année précédente),
- du nombre de départ à la retraite qui augmente légèrement passant de 51 à 66, quant aux mobilités intra groupe elle reste stable à 12 collaborateurs contre 11 en 2015.

Les types de contrats restent stables

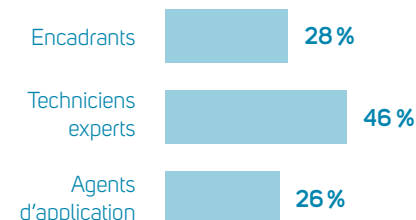
| | 2015 | 2016 |
|------------|---------|---------|
| CDI | 1799,05 | 1815,31 |
| CDD | 63,81 | 66,13 |
| Alternants | 110 | 100 |

Le taux de temps partiel chute sensiblement en 16,51 % à 15,45 %.

Répartition par âge des salariés

| | 2015 | 2016 |
|----------|---------|---------|
| - 25 ans | 10,52 % | 9,89 % |
| 25/34 | 27,89 % | 28,36 % |
| 35/44 | 20,06 % | 25,03 % |
| 45/54 | 21,72 % | 21,26 % |
| 55/64 | 15,82 % | 15,40 % |
| + 65 ans | - | 0,05 % |

La répartition du nombre de collaborateurs par département reste identique avec 19 % dans la Nièvre, 53 % dans le Loiret et 28 % dans le Cher, de la même manière la répartition site/réseau ne bouge pas : 29 % sur les sites et 71 % dans le réseau.



FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

> Égalité femmes hommes

Si l'égalité Homme/Femme en termes de représentation au sein des salariés est loin d'être respectée (61,13 % de femmes et 38,87 % d'hommes), on la retrouve dans des domaines où elle a une véritable résonance, le salaire moyen :

| | Salaire moyen Femmes | Salaire moyen Hommes |
|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Catégorie AA (CDI) | 1 854 € | 1 828 € |
| Catégorie TAU (CDI) | 2 242 € | 2 254 € |
| Catégorie Cades (CDI) | 3 167 € | 3 462 € |

Acteur engagé pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, CACL met en œuvre plusieurs dispositifs, dont certains décidés par la voie d'accord d'entreprise. Le dernier en date a été signé en décembre 2011 et complété par un avenant en juillet 2014.

Le nombre de salariés handicapés à Centre Loire est passé de 117 à 120 soit 5,42 % des ETP totaux.

Parallèlement des avantages sociaux sont prévus par la convention collective et par des pratiques dans l'entreprise :

- Congés pour événements familiaux (mariage, naissance, décès, maladie d'un enfant) ;
- Participation à la garde d'enfant de moins de 3 ans ;
- Délai de carence de deux jours pris en charge intégralement par l'entreprise en cas d'arrêt maladie ;
- Paiement d'un treizième mois ;

- Versement de primes pour les collaborateurs qui obtiennent des diplômes par la voie de cours professionnels ;
- Participation à l'achat de titres restaurants et aux frais de restaurant d'entreprise ;
- Participation à une complémentaire santé à hauteur de 50 %.

Certains de ces accords ont fait l'objet d'une communication interne appuyée par le biais de supports dédiés à la communication RH.

UNE LARGE PLACE DONNÉE À LA FORMATION

Au niveau de la formation une augmentation significative est à noter. En moyenne, ce sont 42 heures de formation qui ont été proposées à chaque collaborateur en 2016 contre 30 en 2015 (47 heures pour les agents d'application, 39 heures pour les techniciens experts, 33 heures pour les encadrants et 101 heures pour les cadres dirigeants).

En nombre d'heures sur la totalité de l'effectif cela représente :

- 29 698 heures pour les agents d'application,
- 35 025 heures pour les techniciens experts,
- 18 273 heures pour les encadrants,
- 911 heures pour les cadres dirigeants.

Soit 83 907 heures au total (dont 72 487,12 présents et 11 419,27 inscrits). Ce décompte comprend les collaborateurs présents en formation et les inscrits dans l'attente du retour des fiches de présence. Les chiffres entre parenthèses sont ceux relatifs aux présents.

Cette année 2016 a été chargée en termes de formation avec notamment le passage à un nouvel espace de travail dans la gestion clients et dans l'intranet de la Caisse régio-

nale et le renforcement des formations liées à la sécurité financière qui sont imposées par le Groupe.

Au total ce sont donc 96 % des salariés qui ont reçu au moins une formation (1964 stagiaires, dont 1767 CDI, sur 2039 présents au 31/12/2016). Le nombre de stagiaires tient compte uniquement des personnes formées sur l'année 2016 et encore présentes dans les effectifs au 31/12/2016. Ces coûts de formation par rapport à la masse salariale (hors coûts équipe formation et infrastructures) sont passés de 6 à 6,41 %. Seules les formations à la sécurité sont en baisse puisque 136 personnes ont été formées en 2015 contre 59 en 2016. En effet ces formations sécurité sont valables plusieurs années, il ne s'est agi cette année que d'un recyclage annuel obligatoire.

UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET FRUCTUEUX

Au niveau des accords RH, 14 accords ont été signés en 2016 dans les domaines suivants :

- Accord intéressement 2016-2017-2018
- Avenant 1 à l'accord intéressement
- Accord de participation
- Avenant 1 à l'accord de participation
- Accord d'abondement
- REC 2016
- Rétribution globale
- Procès-verbal d'accord sur les évolutions salariales 2016
- Avenant n°3 à l'accord d'indemnisation des astreintes et interventions exceptionnelles dans le cadre des bascules
- Utilisation des jours placés dans le CET
- Emploi des travailleurs handicapés
- PERCO - plan épargne pour la retraite collectif
- Contrat de génération
- L'entreprise a également mis en place un

accord de don de congés permettant à un salarié confronté à la maladie grave de son conjoint ou de ses enfants de pouvoir bénéficier de congés donnés par ses collègues. L'entreprise abonde elle aussi au nombre de congés donnés. Depuis 2014, 2 campagnes d'appel aux dons ont été réalisées qui ont permis de récolter 94 jours de congés pour des salariés en ayant besoin.

CRÉER DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL

Suite à l'enquête sur la Qualité de Vie au Travail réalisée en 2015, les groupes de travail constitués continuent leurs travaux. Des communications régulières sont publiées dans l'intranet, notamment sur « La charge de travail, la reconnaissance professionnelle, la formation et les perspectives de carrière ».

EMPLOYEUR MAJEUR SUR LE TERRITOIRE

Centre Loire continue de jouer pleinement son rôle d'entreprise responsable en favorisant une politique d'embauches volontaristes (168 contrats en CDI ont été signés en 2016 contre 162 en 2015), un accompagnement des alternants (72 cette année, 80 en 2015) et un accueil régulier d'emplois d'été (114 cette année, contre 125 en 2015). Le taux d'entrée passe donc de 7,38 % en 2012 à 8,81 % en 2016. Quant au taux de sortie, il passe sur la même période de 8,39 % à 9,02 %. Le taux de rotation remonte pour 2016, à 8,91 % de l'effectif. Le nombre de contrats CDD signés en 2016 reste significatif avec 486 contrats.

La responsabilité environnementale

Dans ce domaine la caisse régionale assume un double rôle :

- Celui lié à sa gestion interne, comme toute entreprise
- Celui d'une banque de détail, offrant à ses clients des produits et services favorisant le développement des énergies renouvelables.

Ainsi la Caisse régionale cherche à prendre en compte dans l'élaboration de ses offres commerciales, les préoccupations sociales, sociétales et environnementales qui sont celles du monde d'aujourd'hui.

« Des objectifs ont été définis au niveau européen : réduire de 20 % la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et porter à 20 % la part des énergies renouvelables à l'horizon 2020. Crédit Agricole Centre Loire a pris le pari fort et ambitieux, avec la volonté affirmée de la direction, d'initier une véritable démarche environnementale visant la certification ISO 50001.

Dans ce cadre, Crédit Agricole Centre Loire a procédé, en février et mars 2015, à un audit de ses 3 sites administratifs et de 76 de ses agences, soit 80 % de son parc immobilier, sur l'ensemble des factures énergé-

tiques concernant les fluides consommés : électricité, gaz, fioul, carburants (53 véhicules). Sa démarche a été récompensée : la certification ISO 50001 lui a été délivrée officiellement fin 2015. »

Parallèlement une véritable politique d'achat a été mise en place avec la rédaction d'une nouvelle Charte achat qui vient cadrer un certain nombre de notions connues en synthétisant les règles et les bonnes pratiques à respecter pour donner aux demandeurs et acheteurs les outils pour être plus efficace dans les achats qui les concernent. L'ensemble des nouvelles orientations achats ont été vérifiées et validées par le

service juridique et sont conformes du point de vue de la déontologie, de la sécurité financière et de la conformité.

Un questionnaire RSE annexé à la nouvelle charte achat est joint à tout appel d'offre. Le critère de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise requis à l'égard de nos fournisseurs fait en effet partie intégrante des critères de choix.

> Le processus interne de recyclage des déchets

La caisse régionale poursuit sa stratégie de réduction de consommation de papier en mettant en place des mesures de sensibilisation en interne mais aussi vis-à-vis de nos clients :

- Process de dématérialisation progressive des documents.
- Paramétrage des imprimantes recto/verso
- Promotion de l'e-relevé comme alternative aux relevés de compte papier.
- Signature électronique en agence pour réduire l'impression de contrats.
- Dépose de devis assurance dans l'espace sécurité des clients de la banque en ligne : 1238 demandes de devis et simulations ont été faites cette année en ligne ; 893 demandes de crédit ont été faites et 265 demandes de crédit conso.
- Souscription de produits et services en ligne

À fin décembre 2016 ce sont 29 % de nos clients qui bénéficient du e-relevé, ce qui représente 169 000 personnes physiques. En interne des actions de sensibilisation ont également été menées et à fin 2016 ce sont 82 % de nos collaborateurs qui ont choisi de passer à l'e-relevé.

> Recyclage du matériel informatique

Après avoir validé qu'aucune réparation n'était possible, le service conservé stocke le matériel usagé qui est périodiquement enlevé par la société Recycléa spécialisée dans le traitement des déchets électroniques dans le respect des normes environnementales et réglementaires en vigueur.

Cela concerne essentiellement des Unités centrales, des scanners, des retroprojecteurs, des imprimantes, des disques durs, des PC portables et des écrans LCD et CRT. Deux collectes ont été effectuées en 2016. Une sur Bourges pour 2 041,5 kg et une sur Varennes Vauzelle pour 3 116 kg.

| Varennes Vauzelles | POIDS (KG) | % |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| | 3 116,00 | 100,00 % |
| Déchets toxiques | 34,73 | 1,11 % |
| Batteries | 26,80 | 0,86 % |
| Écrans | 149,94 | 4,81 % |
| Plastiques | 624,27 | 20,03 % |
| Cablage | 99,98 | 3,21 % |
| Électronique | 232,07 | 7,45 % |
| Sous ensembles | 538,05 | 17,27 % |
| Métaux et alliages | 1 402,48 | 45,01 % |
| Matières inertes | 7,68 | 0,25 % |
| Hors fractionnement | 0,00 | 0,00 % |
| Matériels | 0,00 | 0,00 % |
| Total | 3 116,00 | 100 % |

| Bourges | POIDS (KG) | % |
|----------------------------|-----------------|-----------------|
| | 2 041,50 | 100,00 % |
| Déchets toxiques | 18,12 | 0,89 % |
| Batteries | 10,94 | 0,54 % |
| Écrans | 205,27 | 10,06 % |
| Plastiques | 380,30 | 18,63 % |
| Cablage | 93,38 | 4,57 % |
| Électronique | 170,76 | 8,36 % |
| Sous ensembles | 384,57 | 18,84 % |
| Métaux et alliages | 767,83 | 37,61 % |
| Matières inertes | 10,33 | 0,51 % |
| Hors fractionnement | 0,00 | 0,00 % |
| Matériels | 0,00 | 0,00 % |
| Total | 2 041,50 | 100 % |

La collecte sur le département du Loiret sera effectuée en 2017.

> Recyclage des cartes bancaires

Centre Loire a fait le choix de remplacer progressivement les supports plastiques des cartes bancaires, actuellement en PVC, par un matériau d'origine végétale, le polylactide lactique (PLA). La caisse régionale incite ses clients à rendre leur anciennes cartes bancaires ; un système de récupération est présent dans toutes les agences de proximité.

En 2016, 166 121 cartes ont été fabriquées dont 23,9 % en PLA. Au niveau du recyclage, cela représente 110 192 cartes périmées qui ont été recyclées soit 573 kg (513 kg en 2015).

Seules les cartes n'acceptant pas le sans contact sont renouvelées en PLA. Cette année ce sont 166 121 cartes commandées dont 39 705 avec le sans contact soit 126 416 cartes fabriquées en PLA (76 %).

> Réduire les consommations

Des efforts ont été faits à Centre Loire pour faciliter les échanges à distance :

- Équipement de salles en système de visio conférence,
- Réunion en audio conférence,
- Déploiement du système Lync qui permet le partage d'écran et les rendez-vous conseil à 3 (client-conseiller/expert).

La mise en place de ces pratiques a permis d'économiser de façon significative l'utilisation des véhicules puisque le nombre de kilomètres parcouru est passé de 3 185 091 en 2016 contre 3 404 809 km en 2015. De la même manière l'évolution du nombre de km parcouru lors d'un déplacement professionnel sur un an est passé de +2,29 % en 2015 à -6,45 % en 2016.

Enfin en 2016 la caisse régionale a remplacé ses 3 véhicules électriques par des Zoé plus performantes et utilisés par les collaborateurs lors de leurs déplacements urbains. Afin de les sensibiliser à utiliser ce véhicule un nouveau système de réservation des véhicules été mis en place afin de proposer systématiquement ce type de véhicule lors d'un trajet identifié comme urbain.

> Au niveau de la consommation de papier

La consommation de papier A4/collaborateur est passée de 100,79 kg à 108,25 kg. Cette augmentation est due au réaménagement des crédits pour lesquels le conseiller doit imprimer la totalité des 40 pages du dossier. Cette problématique a été remontée aux services techniques compétents qui s'engagent à corriger cette anomalie.

La consommation de papier destiné aux clients a également augmenté de 166,68 tonnes à 177,48 tonnes. Malgré un gros effort de dématérialisation auprès de nos clients à travers plusieurs actions de communication notamment sur la page internet de la caisse régionale, le nombre de courriers réglementaires obligatoires a malheureusement compensé les économies réalisées. Globalement le total de papier consommé sur l'année est de 215 tonnes.

PAPIER RECYCLÉ SITES : 36 000 kg.
 PAPIER BLANC SITES : 1 245 kg.
 PAPIER BLANC AGENCES : 108 105 kg.
 PAPIER ASTERION : 64 894 kg (bobines + encarts) => sous-traitance de l'édition des relevés de compte et courriers divers à l'attention de notre clientèle.
 PAPIER EDOKIAL (RGA + PRETS) = 4 074 kg => sous-traitance des contrats de prêts.
 PAPIER PARAGON (SIMPLISSIMO) = 406 kg => sous-traitance de divers courriers envoyés par les services à nos clients.

- Total : 214 724 kg.
- Dont clients : 177 479 kg (total - papiers sites blanc et recyclé).

TONER RECYCLÉS : 2 211.

RECYCLAGE PILES :
 Les enlèvements se font à partir de 90 kg. Aucun enlèvement sur l'un de nos 3 sites n'a eu lieu en 2016, ce poids n'ayant pas été atteint.

> La consommation énergétique

| | NOV 2015 | NOV 2016 | PROGRESSION |
|---|--------------|--------------|----------------|
| Electricité en kWh/an | 12 712 017 | 12 451 461 | -1,8 % |
| Gaz converti en KWh | 6 506 591 | 5 418 905 | -16,6 % |
| Fioul converti en kwh | 1 391 660 | 280 437 | -79,8 % |
| Eau m ³ | 22 917 | 21 545 | -5,9 % |
| Réseau de chaleur en Kwh | 935 600 | 1 285 000 | 27,1 % |
| Total consommation par m² | 165 | 158,1 | -4,18 % |
| Total consommation par ETP | 9 951 | 9 809 | -2,18 % |

La consommation d'énergie verte représente aujourd'hui à Centre Loire 56 % de la consommation électrique totale.

L'évaluation ISO 50 001 décrochée en 2015 est maintenue avec 0 défaut majeur ou mineur et un point sensible déjà corrigé. Un bilan carbone a été réalisé dont les résultats sont attendus premier semestre 2017.

La consommation énergétique globale est passée de 165 Kwh/m² à 158,1 KWh/m². Malgré un été chaud et l'utilisation de la climatisation et un hiver plus froid, la caisse régionale a amélioré sa performance énergétique globale de 4,3 % par rapport à 2015 après une amélioration de 2,69 % en 2014. L'indice Wh/m²/DJU s'est fortement amélioré cette année passant de 92,53 Wh/m²/DJU à 73,83 (79,96 en 2015).

Afin de poursuivre dans cette voie et de réduire encore nos dépenses énergétiques, des actions de sensibilisations sont menées régulièrement dans Centre Loire. Via un outil de remonté des dysfonctionnements et des économies qui permet à chaque collaborateur de faire remonter un proposition d'économie à réaliser et à démultiplier, et via des réunions auprès du personnel des sites pour leur faire partager quelques éco gestes simples.

> Performance énergétique des bâtiments

Les nombreuses actions mises en place pour réduire considérablement les factures énergétiques se poursuivent : tous les travaux de rénovation des agences comme des sites prennent en compte ces données en installant des robinets qui s'arrêtent automatiquement, des détecteurs de mouvement pour les lumières, des matériaux issus de ressources renouvelables et respectueux des ressources naturelles et des êtres humains en cohérence avec nos valeurs.

La campagne de rénovation des agences au concept AGORA avait pour objet :

- la mise en conformité des agences au niveau de l'accessibilité,
- le concept Agora (mobilier, image colométrique),
- l'entretien du parc immobilier,

- et des travaux d'améliorations énergétiques afin de limiter les consommations futures d'énergies.

L'ensemble des investissements sur la période 2011/2016 porte sur un montant d'un peu moins de 60 Millions Euros.

L'ensemble du parc immobilier est concerné. La consommation énergétique a baissé de plus de 20 %.

Le mode de chauffage utilisé après la rénovation est principalement par Pompe à chaleurs.

Quelques agences sont au gaz. À la marge il reste 10 agences utilisant du fioul. (Difficulté de mise en oeuvre des PACS, ...)

> Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

En 2015 Centre Loire avait fait le pari de s'engager dans la préservation de la biodiversité en parrainant des ruches connectées sur son territoire via la start up locale Label Abeille. Par cette action, notre Caisse régionale s'engage dans la lutte contre la disparition des abeilles et la sensibilisation du grand public.

En parrainant ces 15 ruches, Centre Loire agit sur différents leviers :

- social : en soutenant une filière agricole en déclin et en revitalisant les territoires (création/maintien d'emplois locaux : assemblage des produits dans un ESAT local, mise en pot du miel..)
- écologique : l'abeille est responsable de 80 % de la pollinisation. Sans elle, c'est une chaîne alimentaire qui s'écroule.
- sociétal : l'abeille est à l'origine de plus d'un tiers de ce que nous consommons.
- économique : en découle une économie mondiale estimée à plus de 153 milliards d'euros par an.
- environnemental : la disparition de l'abeille provoquerait un déséquilibre à tous niveaux.

Estimation des émissions de CO2 liés aux financements : Le Groupe Crédit Agricole a mis en place une méthode d'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode « open source » est reconnue par l'Ademe et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO2. Cette méthodologie « Top/Down » n'est cependant pas assez fine pour appréhender le poids carbone des financements du secteur des entreprises dans la banque de détail. Un groupe de

travail constitué de CACIB/Crédit Agricole SA et 6 Caisses régionales a été constitué en novembre 2016 avec pour objectif de faire évoluer la méthode en fixant des hypothèses tenant compte des données disponibles dans les Caisses régionales. Ce travail en lien avec des experts externes devrait aboutir avant la fin d'année 2017 afin que toutes les Caisses régionales disposent d'une méthode unique et fiable pour rendre compte du poids carbone dans leur financement en accord à l'article 173.

Responsabilité économique en faveur du développement du territoire

En tant que banque coopérative la caisse régionale est très liée au territoire, elle s'engage pour son développement économique. Sa volonté est de créer des liens entre les acteurs, encourager les initiatives, soutenir et accompagner les projets innovants, la création d'entreprise.

Soutien indéfectible à la croissance économique du territoire : la CR est le 1^{er} financeur de l'économie sur son territoire. Banque universelle de proximité elle intervient sur les marchés des particuliers et différents marchés spécialisés : entreprises, professionnels, agriculteurs et collectivités territoriales, en offrant toute une gamme de services bancaires et d'assurances.

> Un maillage important

Une présence quasi-totale :

- Un vaste réseau d'agences de proximité (154* agences de proximité, 4 agences Crédit Habitat, 4 agences Banque Privée, 5 agences Entreprises, 1 agence Collectivités publiques, 1 agence Succession, 4 agences en ligne).
- 380 automates à disposition sur notre territoire : 258 avec fonction de retrait uniquement, 37 avec fonctions retrait et dépôt, 16 dédiés uniquement aux dépôts, 27 automates de retrait situés chez les commerçants, 25 bornes de consultation, 17 distributeurs de rouleaux de monnaie.
- 175 Points verts** actifs.

- 1 981 équipières et équipiers qui œuvrent chaque jour pour la satisfaction de nos clients.
- Un site administratif est implanté dans chaque département : Bourges, Nevers et Orléans.

> Soutien à la compétitivité des PME

Afin de soutenir la compétitivité des PME du territoire, la caisse régionale a poursuivi ses actions dans le domaine du développement international et de l'innovation.

Avec l'ouverture du LAB'O Village by CA à Orléans, Crédit Agricole Centre Loire s'est positionné comme un partenaire majeur des entreprises innovantes du territoire en apportant son expertise auprès des entrepreneurs locaux.

> Accompagnateur des créateurs d'entreprises

Fort de son important réseau de conseillers spécialisés sur le marché des artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs, Centre Loire a accueilli 1 611 nouveaux clients agri pro sur l'année 2016 et a financé l'installation des 132 jeunes agriculteurs.

De son côté, la filiale Carcie reste dynamique sur le secteur des entreprises. Cette année, ce sont 5 entreprises accompagnées en financement structuré soit environ 26,3 Millions d'Euros de crédit, 5 interventions en fonds propres et quasi fonds propres afin de renforcer les entreprises de nos territoires pour un montant d'environ 1,7 Millions d'Euros, des placements issus des cessions pour 38 Millions d'Euros.

> Donner de l'élan aux créateurs d'entreprise

Le prêt « Lanceur Pro » a été initialisé en février 2015 et offre les meilleures chances de réussite aux créateurs d'entreprise grâce à l'accompagnement par un réseau associatif d'aide à la création d'entreprise. L'idée est de permettre aux créateurs d'entreprise ou aux repreneurs de bénéficier du meilleur suivi possible, d'une formation et ou de prêts complémentaires au prêt d'honneur octroyé par l'association.

* Sur une base de population (source 2012) de 1 190 980 habitants sur l'ensemble des 3 départements, Centre Loire possède un ratio de 1,43 agence pour 10 000 habitants.

** Service de proximité chez des commerçants situés dans les communes dépourvues d'agences qui permet aux clients d'opérer un retrait en espèce contre paiement en carte ou en chèque.

Loyauté des pratiques et excellence relationnelle

La caisse régionale a déployé un dispositif de prévention contre la corruption, la lutte contre la fraude interne, contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le devoir de la caisse régionale est de mettre en place des actions en formation spécifique à la lutte contre la corruption.

Ces actions engagées pour prévenir la corruption font l'objet d'un suivi dans le cadre des contrôles internes de la caisse régionale, avec une mesure périodique des indicateurs à l'échelle de l'ensemble des collaborateurs.

> Suivre l'assiduité des collaborateurs aux formations réglementaires

Les formations réglementaires sont souvent proposées sous forme de e-learning. Cette année 23,83 % des collaborateurs ont été formés à la Lutte anti blanchiment soit 429 collaborateurs sur 1800 CDI présents au 21/12/2016.

Cette formation est obligatoire tous les 24 mois ce qui explique la baisse du nombre de collaborateurs formés en 2016, puisque la grande majorité a été formée en 2015.

> Qualité des services rendus à nos clients (suivi des réclamations...)

824 réclamations ont été traitées par le service Ecoute Qualité Clients (versus 864 en 2015 du 01/01 au 30/11) et 14 saisines du médiateur (versus 8 en 2015) 1 est toujours en cours d'analyse, 1 dossier sans suite (client DCD), 1 décision favorable avec sollicitation de geste commercial 50 % (300€). Le médiateur a émis un avis confortant le positionnement de Centre Loire sur les 12 autres saisines.

Ce process de traitement des réclamations est certifié ISO 9001.

Le tableau de bord de suivi des délais des réclamations a été mis en place.

Des espaces d'expressions sont toujours proposés sur notre site internet. En se connectant à Coup de Cœur Coup de Gueule, chacun peut librement s'exprimer sur une bonne ou une mauvaise expérience. Ceci complète notre dispositif d'écoute client. Environ 25 expressions sont postées par mois par nos clients. Une réponse est toujours apportée, soit de manière publique

sur le site, soit de manière privée lorsque c'est nécessaire et possible.

D'autre part, des enquêtes de satisfaction sont organisées en continu.

Ainsi en 2016, 165 024 clients représentatifs de notre structure de clientèle réseau de proximité ont été enquêtés par mail dans le cadre de l'IRC Agences, 13545 ont répondu soit un taux de réponse de 8,2 % ; 31 572 clients de notre structure Réseau Banques Privées ont été enquêtés par mail, 2 383 ont répondu soit un taux de réponse de 7,5 % afin de constituer l'IRC Stratégique Patrimonial ; 6 465 Clients PRO ont été enquêtés par mail afin de constituer l'IRC PRO, 481 ont répondu soit un taux de réponse de 7,4 %.

Chiffres au 31/12/2016.

Méthodologie

La méthodologie et les modes de calcul choisis ont été élaborés suite aux recommandations de :

- la direction du Développement durable de Crédit Agricole S.A. ;
- la fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA) ;
- l'organisme tiers indépendant Mazars (OTI).

Les informations publiées dans ce rapport sont issues d'un reporting du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et d'une analyse précise, effectués par les services concernés du Crédit Agricole Centre Loire. La période de collecte des données s'est déroulée du 13 décembre 2016 au 31 janvier 2017. Le périmètre de reporting est exhaustif : il concerne l'ensemble des activités de la caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire (sites, agences et caisses locales).

Les indicateurs réglementaires de la loi Grenelle II ont été pris en compte. Un travail d'identification des indicateurs prioritaires par rapport au secteur d'activité de l'entreprise a été effectué. La caisse a également mis en avant d'autres indicateurs qui lui semblaient intéressants.

LES CRITÈRES D'EXCLUSION

- **Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire est peu émettrice de rejets polluants et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.
- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire est peu émettrice de nuisances sonores et la banque respecte les normes de traitement en vigueur en France.
- **Utilisation durable des ressources : l'utilisation des sols** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'activité bancaire a un impact réduit à part celle due à son emprise directe : pas de pollution directe ou de modification notable de la nature des sols.

• **Adaptation aux conséquences du changement climatique** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact direct de l'activité de la banque sur le changement climatique est très réduit. Son impact indirect plus important est appréhendé dans les indicateurs métiers.

• **Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : l'impact indirect sur les droits humains est traité notamment dans les achats.

• **L'économie circulaire** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire : cet aspect est traité dans le cadre de sa politique de gestion des déchets.

• **La lutte contre le gaspillage alimentaire** : non pertinent par rapport à l'activité directe du Crédit Agricole Centre Loire.

Annexes - La table de concordance

| THÈME | DESCRIPTIF | PAGE |
|--|--|-------|
| DONNÉES SOCIALES | | |
| Emploi | > Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique | 29 |
| | > Embauches et licenciements | 29 |
| | > Rémunérations et leur évolution | 29 |
| Organisation du travail | > Organisation du temps de travail | 29 |
| | > Absentéisme | 29 |
| Relations sociales | > Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci | 30 |
| | > Bilan des accords collectifs | 30 |
| Santé et sécurité | > Conditions de santé et de sécurité au travail | 30 |
| | > Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail | 30 |
| | > Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles | 30 |
| Formation | > Politiques mises en œuvre en matière de formation | 30 |
| | > Le nombre total d'heures de formation | 30 |
| Égalité de traitement | > Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes | 29 |
| | > Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées | 29 |
| | > Politique de lutte contre les discriminations | 29 |
| Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives : | > Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective | 30 |
| | > À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession | 29 |
| | > À l'élimination du travail forcé ou obligatoire | exclu |
| | > À l'abolition effective du travail des enfants | exclu |

| THÈME | DESCRIPTIF | PAGE | |
|--|--|---|-------|
| DONNÉES ENVIRONNEMENTALES | | | |
| Politique générale en matière environnementale | > Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation et de certification en matière d'environnement | 31 | |
| | > Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement | 31 | |
| | > Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions | 31 | |
| | > Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours | exclu | |
| Pollution | > Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement | exclu | |
| | > Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité | exclu | |
| Economie circulaire | Prévention et gestion des déchets | > Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets | exclu |
| | | > Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire | exclu |
| | Utilisation durable des ressources | > Consommation d'eau et approvisionnement en eau fonction des contraintes locales | 32 |
| | | > Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation | exclu |
| | | > Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables | 32 |
| | | > Utilisation des sols | exclu |
| Changement climatique | > Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit | exclu | |
| | > Adaptation aux conséquences du changement climatique | exclu | |
| Protection de la biodiversité | > Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité | 32 | |

| ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE | | |
|--|---|----------|
| Impact territorial, économique et social de l'activité de la société | > En matière d'emploi et de développement régional (valeur économique créée et redistribuée) | 33 |
| | > Sur les populations riveraines ou locales | 33 |
| Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines | > Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations | 27 |
| | > Actions de partenariat ou de mécénat | 26 |
| Sous-traitance et fournisseurs | > Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux | 30 et 31 |
| | > Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale | 30 et 31 |
| Loyauté des pratiques | > Actions engagées pour prévenir la corruption | 34 |
| | > Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs | exclu |
| Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | > Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme | exclu |

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

au 31/12/2016

**Crédit Agricole
Centre Loire**

Exercice clos

le 31 décembre 2016

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Crédit Agricole Centre Loire, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-10581⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

> Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

> Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

> Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre décembre 2016 et février 2017 pour une durée d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

I. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « méthodologie » du chapitre RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

> Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾, au niveau des Services Communication, Immobilier - Sécurité, Fonctionnement Réseau, Administration RH - Centre de Services Paie Carcentre, Achat & moyens généraux, Mutualisme, Financement Energies et Territoires :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 100 % des effectifs et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

(3) Informations sociales : L'effectif au 31/12/2016 et sa ventilation par sexe et par âge ;
Le nombre d'heures de formation ; Les actions engagées en faveur de l'égalité Femmes/Hommes.
Informations environnementales : La consommation de papier ; La gestion des déchets ;
La consommation d'énergie répartie par source ; La consommation d'énergie verte.
Informations sociétales : Les points d'accès dans les endroits peu peuplés ou défavorisés ;
Les initiatives pour améliorer l'accès aux services financiers des populations défavorisées ;
Les initiatives pour accompagner les accidents de la vie / les difficultés économiques.

> Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 24 février 2017

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Anne Veaute,
Associée



Matthew Brown,
Associé



Edwige Rey,
Associée RSE & Développement Durable

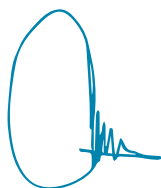


Déclaration des personnes physiques

au 31/12/2016

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Xavier Malherbet
Directeur Général



Comptes consolidés

au 31/12/2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 9 février 2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 23 mars 2017.

Cadre général

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1^{er} janvier 1995, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier, Livre V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8 allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

> Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 est identique à celui du 31 décembre 2015. Le détail a été intégré dans la note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ».

Lien capitalistique →
Lien politique - - - →

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

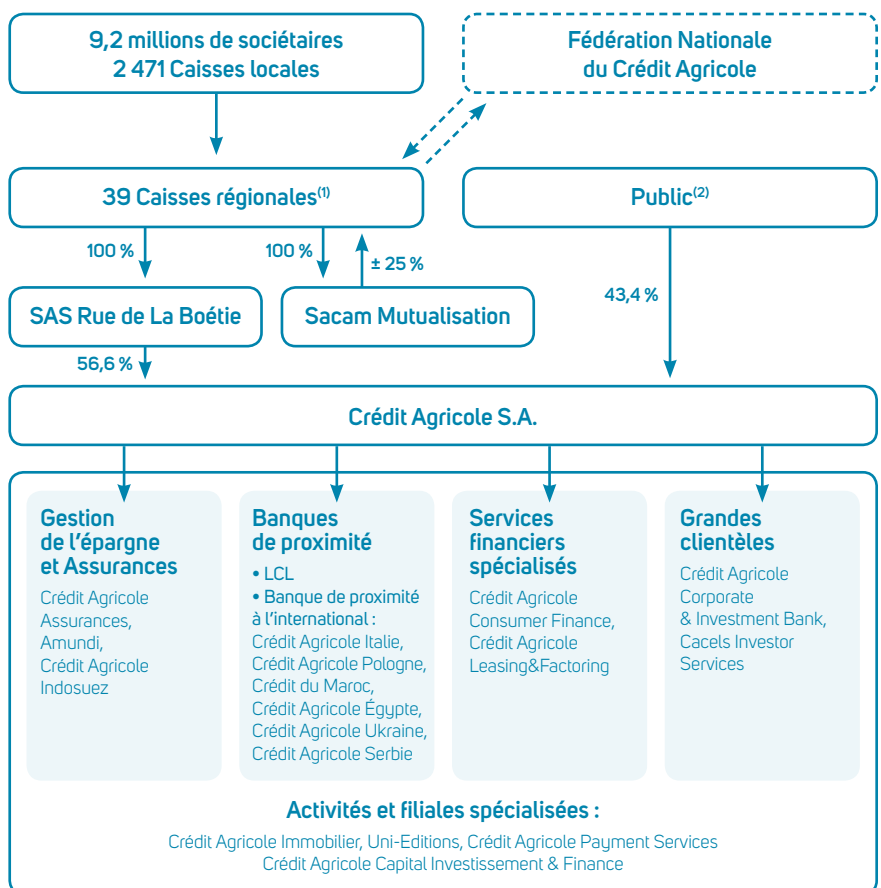
Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

ORGANISATION DU GROUPE (AU 31 DÉCEMBRE 2016)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.
(2) Voir détail p.x du document de référence 2016.

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales (Cf. note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »).

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

> Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

> Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

> Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régio-

nales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

> Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

> Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

> Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

> Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

> Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du Réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du *No Creditor Worse Off than on Liquidation* – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

> Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 « Principales opé-

rations de structure et événements significatifs de la période », paragraphe « Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole »). Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A.,

de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèse raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à doter, en Coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, pré-retraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de Direction.

Compte de résultat

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-----------------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | 4.1 | 378 582 | 417 732 |
| Intérêts et charges assimilées | 4.1 | 186 439 | 204 546 |
| Commissions (produits) | 4.2 | 192 774 | 190 027 |
| Commissions (charges) | 4.2 | 30 926 | 30 852 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 4.3 | 325 | -2 437 |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 4.4 | 29 557 | 29 495 |
| Produits des autres activités | 4.5 | 3 504 | 2 457 |
| Charges des autres activités | 4.5 | 2 904 | 3 080 |
| Produit net bancaire | | 384 473 | 398 796 |
| Charges générales d'exploitation | 4.6-7.1-7.4-7.6 | 214 063 | 207 225 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 4.7 | 13 629 | 13 047 |
| Résultat brut d'exploitation | | 156 781 | 178 524 |
| Coût du risque | 4.8 | -34 977 | -20 166 |
| Résultat d'exploitation | | 121 804 | 158 358 |
| Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | 4.9 | -69 | -373 |
| Variations de valeur des écarts d'acquisition | | | |
| Résultat avant impôt | | 121 735 | 157 985 |
| Impôts sur les bénéfices | 4.10 | 37 308 | 50 667 |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | | |
| Résultat net | | 84 427 | 107 318 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | |
| Résultat net part du groupe | | 84 427 | 107 318 |

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------|---------------|----------------|
| Résultat net part du groupe | | | |
| Gains et pertes sur écarts de conversion | | | |
| Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente | | 8 483 | -1 800 |
| Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture | | | |
| Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | | -2 257 | 982 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence | | 6 226 | -818 |
| Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence | | | |
| Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe | 4.11 | 6 226 | -818 |
| Résultat net part du groupe | | 84 427 | 107 318 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe | | 90 653 | 106 500 |

Bilan actif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse, banques centrales | 6.1 | 53 178 | 54 796 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2-6.9 | 5 607 | 21 280 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 11 754 | 5 557 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 6.3-6.7-6.8 | 1 915 043 | 1 369 331 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 3.1-3.3-6.4-6.7-6.8 | 386 788 | 555 661 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 3.1-3.3-6.4-6.7-6.8 | 11 970 721 | 11 389 572 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | 40 682 | 33 305 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 6.5-6.7-6.8 | 371 313 | 302 630 |
| Actifs d'impôts courants et différés | 6.11 | 43 166 | 52 449 |
| Comptes de régularisation et actifs divers | 6.12 | 303 154 | 250 894 |
| Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | | |
| Participation aux bénéfices différée | | | |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | | | |
| Immeubles de placement | 6.13 | 472 | 545 |
| Immobilisations corporelles | 6.14 | 83 657 | 90 689 |
| Immobilisations incorporelles | 6.14 | 1 535 | 1 669 |
| Écarts d'acquisition | | | |
| Total de l'actif | | 15 187 070 | 14 128 378 |

Bilan passif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|-------------------|-------------------|
| Banques centrales | 6.1 | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 6.2 | 6 094 | 4 430 |
| Instruments dérivés de couverture | 3.2-3.4 | 128 350 | 121 573 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 3.3-6.9 | 8 432 626 | 7 646 318 |
| Dettes envers la clientèle | 3.1-3.3-6.9 | 4 184 088 | 4 023 543 |
| Dettes représentées par un titre | 3.2-3.3-6.10 | 85 723 | 101 461 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | -3 400 | -8 859 |
| Passifs d'impôts courants et différés | 6.11 | 682 | 839 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | 6.12 | 229 389 | 187 517 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées | | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | | |
| Provisions | 6.15 | 54 666 | 52 395 |
| Dettes subordonnées | 3.2-3.3-6.10 | 23 222 | 33 223 |
| Total dettes | | 13 141 440 | 12 162 440 |
| Capitaux propres | | 2 045 630 | 1 965 938 |
| Capitaux propres - part du Groupe | | 2 045 620 | 1 965 928 |
| Capital et réserves liées | | 500 554 | 499 989 |
| Réserves consolidées | | 1 444 091 | 1 348 299 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | 16 548 | 10 322 |
| Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées | | | |
| Résultat de l'exercice | | 84 427 | 107 318 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 10 | 10 |
| Total du passif | | 15 187 070 | 14 128 378 |

Tableau de variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Part du Groupe | | | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | | Capitaux propres consolidés | |
|--|---------------------------|--|---------------------------------------|---|---|---|--------------|---|------------------------------------|-----------------------------|------------------|
| | Capital et réserves liées | | | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | Résultat net | Capitaux propres | Capital réserves liées et résultat | | Capitaux propres |
| | Capital | Primes et Réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾ | Total Capital et réserves consolidées | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables | Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables | Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | | | | | |
| Capitaux propres au 1^{er} janvier 2015 | 275 731 | 1562 074 | 1837 805 | 17 824 | -6 684 | 11 140 | 93 514 | 1848 945 | | 0 | 1848 945 |
| Augmentation de capital | 22 504 | | 22 504 | | | 0 | | 22 504 | | 0 | 22 504 |
| Dividendes versés en 2015 | | -12 033 | -12 033 | | | 0 | | -12 033 | | 0 | -12 033 |
| <i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i> | 22 504 | -12 033 | 10 471 | 0 | 0 | 0 | | 10 471 | 10 | 10 | 10 481 |
| <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | 0 | -1 800 | 982 | -818 | | -818 | | 0 | -818 |
| Résultat 2015 | | | 0 | | | 0 | 107 318 | 107 318 | | 0 | 107 318 |
| Autres variations | | 12 | 12 | | | 0 | | 12 | | 0 | 12 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2015 | 298 235 | 1550 053 | 1848 288 | 16 024 | -5 702 | 10 322 | 107 318 | 1965 928 | 10 | 10 | 1965 938 |
| Affectation du résultat 2015 | | 107 318 | 107 318 | | | 0 | -107 318 | | | 0 | 0 |
| Capitaux propres au 1^{er} janvier 2016 | 298 235 | 1657 371 | 1955 606 | 16 024 | -5 702 | 10 322 | 0 | 1965 928 | 10 | 10 | 1965 938 |
| Augmentation de capital | 565 | | 565 | | | 0 | | 565 | | 0 | 565 |
| Dividendes versés en 2016 | | -11 715 | -11 715 | | | 0 | | -11 715 | | 0 | -11 715 |
| Mouvements liés aux paiements en actions | | 189 | 189 | | | 0 | | 189 | | 0 | 189 |
| <i>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</i> | 565 | -11 526 | -10 961 | | | 0 | | -10 961 | 0 | 0 | -10 961 |
| <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> | | | 0 | 8 483 | -2 257 | 6 226 | | 6 226 | | 0 | 6 226 |
| Résultat 2016 | | | 0 | | | 0 | 84 427 | 84 427 | | 0 | 84 427 |
| Autres variations | | | 0 | | | 0 | | 0 | | 0 | 0 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2016 | 298 800 | 1645 845 | 1944 645 | 24 507 | -7 959 | 16 548 | 84 427 | 2 045 620 | 10 | 10 | 2 045 630 |

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôt | 121 735 | 157 985 |
| Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles | 13 629 | 13 047 |
| Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | |
| Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions | 40 863 | 18 823 |
| Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence | | |
| Résultat net des activités d'investissement | 68 | 216 |
| Résultat net des activités de financement | 1 842 | 1 841 |
| Autres mouvements | 3 914 | -18 321 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements | 60 316 | 15 606 |
| Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit | 973 437 | -61 050 |
| Flux liés aux opérations avec la clientèle | -478 627 | -233 936 |
| Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -95 928 | 252 350 |
| Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | -17 390 | -37 011 |
| Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence | | |
| Impôts versés | -30 567 | -49 459 |
| Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles | 350 925 | -129 106 |
| <i>Flux provenant des activités abandonnées</i> | | |
| Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) | 532 976 | 44 485 |
| Flux liés aux participations ⁽³⁾ | -485 667 | -6 981 |
| Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -6 532 | -19 582 |
| <i>Flux provenant des activités abandonnées</i> | | |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) | -492 199 | -26 563 |
| Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽⁴⁾ | -11 150 | 10 481 |
| Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement | -11 843 | -1 843 |
| <i>Flux provenant des activités abandonnées</i> | | |
| Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) | -22 993 | 8 638 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D) | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D) | 17 784 | 26 560 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 56 748 | 30 184 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾ | 54 795 | 55 043 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾ | 1 953 | -24 859 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 74 535 | 56 748 |
| Solde net des comptes de caisse et banques centrales ⁽¹⁾ | 53 178 | 54 795 |
| Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit ⁽²⁾ | 21 357 | 1 953 |
| Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie | 17 787 | 26 564 |

(1) Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

(2) Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.4 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(3) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 485 667 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : • acquisitions de participations : - 14 milliers d'euros • souscriptions de capital (décaissements) : - 487 671 milliers d'euros • cessions de participations : 2 018 milliers d'euros.

(4) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 11 715 milliers d'euros pour l'année 2016.

Notes annexes aux états financiers

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au

31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite carve out), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

| NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS | DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE | DATE DE 1 ^{ÈRE} APPLICATION OBLIGATOIRE : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU | APPLICABLE DANS LE GROUPE |
|---|--|---|---------------------------|
| Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : | 17 décembre 2014 (UE n°2015/28) | | |
| • IFRS 2 <i>Paiement fondé sur des actions</i> : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits | | 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ | Oui |
| • IFRS 3 <i>Regroupement d'entreprises</i> : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels | | 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ | Oui |
| • IFRS 8 <i>Secteurs opérationnels</i> : Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs | | 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ | Non |
| • IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 38 <i>Immobilisations incorporelles</i> : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles | | 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ | Oui |
| • IAS 24 <i>Information relative aux parties liées</i> : Modification de la définition d'une partie liée | | 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ | Oui |
| Amendement IAS 19 <i>Avantages du personnel</i> Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service | 17 décembre 2014 (UE n°2015/29) | 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ | Oui |
| Amendement à IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 41 <i>Agriculture</i> Évaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice | 23 novembre 2015 (UE 2015/2113) | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Amendement à IFRS 11 <i>Partenariats</i> Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un « business » au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs | 24 novembre 2015 (UE 2015/2173) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement à IAS 16 <i>Immobilisations corporelles</i> et IAS 38 <i>Immobilisations incorporelles</i> Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38) | 2 décembre 2015 (UE 2015/2231) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

| NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS | DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE | DATE DE 1 ^{ÈRE} APPLICATION OBLIGATOIRE : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU | APPLICABLE DANS LE GROUPE |
|--|--|---|---------------------------|
| Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : | 15 décembre 2015 (UE 2015/2343) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • IFRS 5 <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente</i> : Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement | | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| <ul style="list-style-type: none"> • IFRS 7 <i>Instruments financiers Informations à fournir</i> : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers | | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| <ul style="list-style-type: none"> • IAS 19 <i>Avantages au personnel</i> : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle | | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| <ul style="list-style-type: none"> • IAS 34 <i>Information financière intermédiaire</i> : Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir | | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement à IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i> Objectif d'amélioration de la présentation d'informations | 18 décembre 2015 (UE 2015/2406) | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Amendement IAS 27 <i>Etats financiers individuels</i> Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels | 18 décembre 2015 (UE 2015/2441) | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28 Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation | 22 septembre 2016 (UE 2016/1703) | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

| NORMES, AMENDEMENTS OU INTERPRÉTATIONS | DATE DE PUBLICATION PAR L'UNION EUROPÉENNE | DATE DE 1 ^{ÈRE} APPLICATION OBLIGATOIRE : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU | APPLICABLE DANS LE GROUPE |
|--|--|---|---------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires | 22 septembre 2016 (UE 2016/1905) | 1 ^{er} janvier 2018 | Oui |
| <ul style="list-style-type: none"> • IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture | 22 septembre 2016 (UE 2016/2067) | 1 ^{er} janvier 2018 | Oui |

> Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de trac impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

> Norme IFRS 9 Instruments Financiers

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

• Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers :

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (ie prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

Les trois modèles de gestion :

- Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
- Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
- Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.

Les caractéristiques contractuelles (test *'Solely Payments of Principal & Interests'* ou test *'SPPI'*) :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (i.e. taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test *'SPPI'*.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test *SPPI* indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des instruments de capitaux propres (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers – OPCVM et instruments de capitaux propres – valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test *SPPI* et resteront au coût amorti.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues (*'Expected Credit Losses'* ou *'ECL'*) sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche *ECL* vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*'Loss Given Default'* ou *'LGD'*).

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarii raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (basculé d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

En l'absence de modèle de notation interne, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire retiendra le seuil absolu d'impayés supérieur à trente jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en deuxième phase.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les

engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
 - Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.
- Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne). Conformément à la décision du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Autres dispositions de première application

- La norme IFRS 9 permet d'appliquer de manière anticipée les dispositions relatives au risque de crédit propre des passifs financiers désignés en juste valeur par résultat sur option, à savoir la reconnaissance des variations de valeur liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global non recyclables. À ce stade, conformément à l'orientation du Groupe, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'envisage pas d'appliquer par anticipation ces dispositions.

Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- L'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL) ;
- L'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- Les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun ;
- Les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits ;
- Des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité Bancaire Européenne au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31/12/2015 de niveau Groupe ;
- Les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils Risques et Finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test SPPI.

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuivront en 2017 et intégreront des chiffrages d'impact sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA).

• Transition

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne prévoit pas de retraiter les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1^{er} janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

o Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

> Les instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

> Les participations non consolidées

Elles peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée

par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 13 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

> Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

> Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...); ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

> Les dépréciations des créances

La valeur des postes Prêts et créances est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré. L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

> Les provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2016,
- les provisions épargne-logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

> Les actifs d'impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

o Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

> Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

• Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés

à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• **Date d'enregistrement des titres**

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

> **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

> **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• **Dépréciations de créances**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

• **Dépréciations sur base individuelle**

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

• **Dépréciations sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les secteurs couverts sont la filière LBO, céréales, professionnels de l'immobilier, secteur industriel – automobile, BTP, boulangerie, hôtel – bar – restaurant, agriculture, machinisme agricole et Forbearance.

• Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

• Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

• Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

• Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

> Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

• Titres au passif

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

- Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle ;
- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

> Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contre-

partie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15 « Provisions ».

> Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Dans le cadre d'une couverture de juste valeur, la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

Pour la couverture de juste valeur, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

• Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

> Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi,

certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

• Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole. Le DVA permet, quant à lui, de déterminer les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

• Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

> Gains ou pertes nets sur instruments financiers

• Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

• Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

> Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément. Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères

requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

> Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

> Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

o Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse de Crédit Agricole Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse de Crédit Agricole Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de

la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 « Provisions ».

o Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

> Avantages postérieurs à l'emploi

• Régimes à prestations définies

La Caisse de Crédit Agricole Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 révisé la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par PREDICA et ADICAM dans des contrats d'assurance.

• Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

o Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne

entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

o Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles. La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le

bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,
b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

o Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortis-

sements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Gros œuvre | 25 à 40 ans |
| Agencement Second œuvre | 8 à 12 ans |
| Installations techniques | 5 à 8 ans |
| Autres agencements | 8 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Matériel spécialisé | 4 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Mobilier | 8 à 12 ans |

Les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

o Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)

o Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

> Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

> Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquels donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

> Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

o Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

o Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 ».

• Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM

Mutualisation (filiale à 100 % des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 482 millions d'euros. Des prêts séniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros au taux de 2,15 % ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 286 millions d'euros en faveur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1^{er} juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 147 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire).

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1^{er} juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est assurée par la Direction Finances et Risques. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. RISQUE DE CRÉDIT

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte) | 5 607 | 21 280 |
| Instruments dérivés de couverture | 11 754 | 5 557 |
| Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) | 1 306 634 | 799 506 |
| Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole) | 15 899 | 23 917 |
| Prêts, créances et dépôts de garantie sur la clientèle | 12 034 663 | 11 452 258 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 371 313 | 302 630 |
| Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations) | 13 745 870 | 12 605 148 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole) | 1 464 369 | 1 304 198 |
| Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole) | 266 142 | 262 709 |
| Provisions - Engagements par signature | -7 902 | -9 591 |
| Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions) | 1 722 609 | 1 557 316 |
| Exposition maximale au risque de crédit | 15 468 479 | 14 162 464 |

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élève à :

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole) | | |
| Prêts et créances sur la clientèle | 6 351 613 | 2 866 449 |
| Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole) | 257 042 | 102 002 |
| Engagements de garantie donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole) | | |

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

> Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

• Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | |
|---|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | ENCOURS BRUTS | DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉCIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE | DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES | DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES | TOTAL |
| Administration générale | 933 074 | | | 86 | 932 988 |
| Banques centrales | | | | | 0 |
| Etablissements de crédit | 15 899 | | | | 15 899 |
| Grandes entreprises | 1 833 213 | 79 712 | 68 318 | 51 500 | 1 713 395 |
| Clientèle de détail | 9 556 392 | 236 339 | 169 260 | 62 794 | 9 324 338 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾ | 12 338 578 | 316 051 | 237 578 | 114 380 | 11 986 620 |

(1) Dont encours restructurés pour 72 637 milliers d'euros.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | |
|---|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | ENCOURS BRUTS | DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉCIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE | DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES | DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES | TOTAL |
| Administration générale | 964 758 | | | 105 | 964 653 |
| Banques centrales | | | | | 0 |
| Etablissements de crédit | 23 917 | | | | 23 917 |
| Grandes entreprises | 1 654 219 | 79 909 | 65 084 | 46 018 | 1 543 117 |
| Clientèle de détail | 9 117 576 | 242 708 | 179 229 | 56 545 | 8 881 802 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾ | 11 760 470 | 322 617 | 244 313 | 102 668 | 11 413 489 |

(1) Dont encours restructurés pour 72 895 milliers d'euros.

• Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 142 286 | 57 210 |
| Grandes entreprises | 420 621 | 391 989 |
| Clientèle de détail | 901 462 | 854 999 |
| Total Engagements de financement | 1 464 369 | 1 304 198 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| Administration générale | 56 908 | 56 875 |
| Grandes entreprises | 203 144 | 192 059 |
| Clientèle de détail | 21 244 | 24 604 |
| Total Engagements de garantie | 281 296 | 273 538 |

• Dettes envers la clientèle par agent économique

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Administration générale | 5 486 | 6 899 |
| Grandes entreprises | 1 430 999 | 1 101 692 |
| Clientèle de détail | 2 747 603 | 2 914 952 |
| Total Dettes envers la clientèle | 4 184 088 | 4 023 543 |

> Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

• Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | |
|---|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | ENCOURS BRUTS | DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉCIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE | DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES | DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES | TOTAL |
| France (y compris DOM-TOM) | 12 282 183 | 314 265 | 235 979 | 114 380 | 11 931 824 |
| Autres pays de l'Union européenne | 29 240 | 1 487 | 1 444 | | 27 796 |
| Autres pays d'Europe | 9 729 | 20 | 18 | | 9 711 |
| Amérique du Nord | 3 377 | 2 | 2 | | 3 375 |
| Amériques Centrale et du Sud | 1 433 | | | | 1 433 |
| Afrique et Moyen-Orient | 6 541 | 277 | 135 | | 6 406 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 6 075 | | | | 6 075 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾ | 12 338 578 | 316 051 | 237 578 | 114 380 | 11 986 620 |

(1) Dont encours restructurés pour 72 637 milliers d'euros.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | |
|---|-------------------|--|-----------------------------|---------------------------|-------------------|
| | ENCOURS BRUTS | DONT ENCOURS BRUTS DÉPRÉCIÉS SUR BASE INDIVIDUELLE | DÉPRÉCIATIONS INDIVIDUELLES | DÉPRÉCIATIONS COLLECTIVES | TOTAL |
| France (y compris DOM-TOM) | 11 707 848 | 321 272 | 243 108 | 102 668 | 11 362 072 |
| Autres pays de l'Union européenne | 28 782 | 1 318 | 1 183 | | 27 599 |
| Autres pays d'Europe | 8 286 | 23 | 18 | | 8 268 |
| Amérique du Nord | 3 082 | 2 | 2 | | 3 080 |
| Amériques Centrale et du Sud | 1 366 | | | | 1 366 |
| Afrique et Moyen-Orient | 6 186 | 2 | 2 | | 6 184 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 4 920 | | | | 4 920 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle⁽¹⁾ | 11 760 470 | 322 617 | 244 313 | 102 668 | 11 413 489 |

(1) Dont encours restructurés pour 72 895 milliers d'euros.

• **Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique**

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Engagements de financement en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 1 454 879 | 1 281 844 |
| Autres pays de l'Union européenne | 8 497 | 21 606 |
| Autres pays d'Europe | 169 | 205 |
| Amérique du Nord | 184 | 118 |
| Amériques Centrale et du Sud | 16 | 13 |
| Afrique et Moyen-Orient | 265 | 283 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 355 | 126 |
| Japon | 4 | 3 |
| Total Engagements de financement | 1 464 369 | 1 304 198 |
| Engagements de garantie en faveur de la clientèle | | |
| France (y compris DOM-TOM) | 277 997 | 272 655 |
| Autres pays de l'Union européenne | 2 842 | 247 |
| Autres pays d'Europe | 319 | 319 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 138 | 317 |
| Total Engagements de garantie | 281 296 | 273 538 |

• **Dettes envers la clientèle par zone géographique**

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 4 152 794 | 3 994 435 |
| Autres pays de l'Union européenne | 13 917 | 13 469 |
| Autres pays d'Europe | 4 122 | 4 109 |
| Amérique du Nord | 3 826 | 3 750 |
| Amériques Centrale et du Sud | 382 | 361 |
| Afrique et Moyen-Orient | 5 064 | 3 623 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 3 807 | 3 622 |
| Japon | 176 | 174 |
| Total Dettes envers la clientèle | 4 184 088 | 4 023 543 |

> Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

• Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | 31/12/2016 |
|--|---|------------------------|-------------------|----------|--|--|----------------|
| | VENTILATION PAR ANCIENNETÉ D'IMPAYÉ DES ENCOURS EN SOUFFRANCE | | | | | VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT | |
| | ≤ 90 JOURS | > 90 JOURS ≤ 180 JOURS | > 180 JOURS ≤ 1AN | > 1AN | VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 560 377 | 27 503 |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Administration générale | | | | | 0 | | |
| Banques centrales | | | | | 0 | | |
| Etablissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | | | | | 0 | | |
| Clientèle de détail | | | | | 0 | | |
| Prêts et avances | 140 891 | 1 748 | 222 | 8 | 142 869 | 78 473 | 351 958 |
| Administration générale | 2 424 | | | | 2 424 | | 86 |
| Banques centrales | | | | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | | |
| Grandes entreprises | 26 126 | 589 | | | 26 715 | 11 394 | 119 818 |
| Clientèle de détail | 112 341 | 1 159 | 222 | 8 | 113 730 | 67 079 | 232 054 |
| Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement | 140 891 | 1 748 | 222 | 8 | 142 869 | 638 850 | 379 461 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | | | 31/12/2015 |
|--|---|------------------------|-------------------|-----------|--|--|----------------|
| | VENTILATION PAR ANCIENNETÉ D'IMPAYÉ DES ENCOURS EN SOUFFRANCE | | | | | VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT | |
| | ≤ 90 JOURS | > 90 JOURS ≤ 180 JOURS | > 180 JOURS ≤ 1AN | > 1AN | VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE | | |
| Instruments de capitaux propres | | | | | | 534 484 | 27 454 |
| Instruments de dette | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Administration générale | | | | | 0 | | |
| Banques centrales | | | | | 0 | | |
| Etablissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | | | | | 0 | | |
| Clientèle de détail | | | | | 0 | | |
| Prêts et avances | 134 256 | 1 217 | 268 | 11 | 135 752 | 78 304 | 346 981 |
| Administration générale | 2 187 | | | | 2 187 | | 105 |
| Banques centrales | | | | | 0 | | |
| Etablissements de crédit | | | | | 0 | | |
| Grandes entreprises | 35 032 | | 266 | | 35 298 | 14 825 | 111 102 |
| Clientèle de détail | 97 037 | 1 217 | 2 | 11 | 98 267 | 63 479 | 235 774 |
| Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement | 134 256 | 1 217 | 268 | 11 | 135 752 | 612 788 | 374 435 |

3.2. RISQUE DE MARCHÉ

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

• Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | |
|---|-------------------------|----------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ | | | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ |
| | ≤ 1 AN | > 1 AN ≤ 5 ANS | > 5 ANS | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 103 | 1 311 | 10 340 | 11 754 | 5 557 |
| - Swaps de taux d'intérêts | 103 | 1 311 | 10 340 | 11 754 | 5 557 |
| Sous total | 103 | 1 311 | 10 340 | 11 754 | 5 557 |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif | 103 | 1 311 | 10 340 | 11 754 | 5 557 |

• Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | |
|--|-------------------------|----------------|---------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ | | | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ |
| | ≤ 1 AN | > 1 AN ≤ 5 ANS | > 5 ANS | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 1 676 | 39 089 | 87 585 | 128 350 | 121 573 |
| - Swaps de taux d'intérêts | 1 676 | 39 089 | 87 585 | 128 350 | 121 573 |
| Sous total | 1 676 | 39 089 | 87 585 | 128 350 | 121 573 |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif | 1 676 | 39 089 | 87 585 | 128 350 | 121 573 |

• Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | |
|--|-------------------------|----------------|--------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ | | | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ |
| | ≤ 1 AN | > 1 AN ≤ 5 ANS | > 5 ANS | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 4 | 842 | 4 206 | 5 052 | 3 767 |
| - Swaps de taux d'intérêts | 4 | 735 | 4 134 | 4 873 | 3 756 |
| - Caps-floors-collars | | 107 | 72 | 179 | 11 |
| Autres instruments : | 86 | 0 | 0 | 86 | 17 360 |
| - Dérivés sur actions et indices boursiers | | | | | 17 286 |
| - Autres | 86 | | | 86 | 74 |
| Sous total | 90 | 842 | 4 206 | 5 138 | 21 127 |
| - Opérations de change à terme | 469 | | | 469 | 153 |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif | 559 | 842 | 4 206 | 5 607 | 21 280 |

• Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | |
|---|-------------------------|----------------|--------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | OPÉRATIONS DE GRÉ À GRÉ | | | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ | TOTAL EN VALEUR DE MARCHÉ |
| | ≤ 1 AN | > 1 AN ≤ 5 ANS | > 5 ANS | | |
| Instruments de taux d'intérêt : | 4 | 842 | 4 206 | 5 052 | 3 788 |
| - Swaps de taux d'intérêts | 4 | 735 | 4 134 | 4 873 | 3 777 |
| - Caps-floors-collars | | 107 | 72 | 179 | 11 |
| Instruments de devises et or : | 2 | 0 | 0 | 2 | 0 |
| - Options de change | 2 | | | 2 | 0 |
| Autres instruments : | 604 | 0 | 0 | 604 | 510 |
| - Autres | 604 | | | 604 | 510 |
| Sous total | 610 | 842 | 4 206 | 5 658 | 4 298 |
| - Opérations de change à terme | 436 | | | 436 | 132 |
| Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif | 1 046 | 842 | 4 206 | 6 094 | 4 430 |

> Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| | TOTAL ENCOURS NOTIONNEL | TOTAL ENCOURS NOTIONNEL |
| Instruments de taux d'intérêt : | 3 089 918 | 2 803 481 |
| - Swaps de taux d'intérêts | 2 968 844 | 2 799 881 |
| - Caps-floors-collars | 121 074 | 3 600 |
| Instruments de devises et or : | 12 264 | 15 468 |
| - Options de change | 12 264 | 15 468 |
| Sous total | 3 102 182 | 2 818 949 |
| - Opérations de change à terme | 49 253 | 29 935 |
| Total Notionnels | 3 151 435 | 2 848 884 |

> Risque de change

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises.

3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | TOTAL |
|--|----------------|----------------------|---------------------|------------------|--------------|-------------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1 AN | > 1 AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | INDÉTERMINÉE | |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 82 001 | 4 881 | 41 509 | 258 397 | | 386 788 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement) | 773 775 | 1 197 702 | 4 229 595 | 6 117 876 | 3 731 | 12 322 679 |
| Total | 855 776 | 1 202 583 | 4 271 104 | 6 376 273 | 3 731 | 12 709 467 |
| Dépréciations | | | | | | -351 958 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 12 357 509 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | | TOTAL |
|--|----------------|----------------------|---------------------|------------------|--------------|-------------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1 AN | > 1 AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | INDÉTERMINÉE | |
| Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 82 720 | 105 075 | 10 826 | 357 040 | | 555 661 |
| Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement) | 758 566 | 1 173 064 | 4 023 275 | 5 777 916 | 3 732 | 11 736 553 |
| Total | 841 286 | 1 278 139 | 4 034 101 | 6 134 956 | 3 732 | 12 292 214 |
| Dépréciations | | | | | | -346 981 |
| Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle | | | | | | 11 945 233 |

> Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | TOTAL |
|---|------------------|----------------------|---------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1 AN | > 1 AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 386 576 | 2 578 707 | 2 247 208 | 2 220 135 | 8 432 626 |
| Dettes envers la clientèle | 3 359 108 | 267 504 | 509 561 | 47 915 | 4 184 088 |
| Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 4 745 684 | 2 846 211 | 2 756 769 | 2 268 050 | 12 616 714 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | TOTAL |
|---|------------------|----------------------|---------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1 AN | > 1 AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | |
| Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole) | 1 383 723 | 2 566 263 | 2 044 483 | 1 651 849 | 7 646 318 |
| Dettes envers la clientèle | 3 076 283 | 198 069 | 737 500 | 11 691 | 4 023 543 |
| Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle | 4 460 006 | 2 764 332 | 2 781 983 | 1 663 540 | 11 669 861 |

> Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | |
|---|------------|---------------------|--------------------|----------|---------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1AN | > 1AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | TOTAL |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Bons de caisse | | | | | 0 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | 0 |
| Titres de créances négociables | 505 | 12 803 | 72 415 | | 85 723 |
| Emprunts obligataires | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | 0 |
| Total Dettes représentées par un titre | 505 | 12 803 | 72 415 | 0 | 85 723 |
| Dettes subordonnées | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 722 | | 22 500 | | 23 222 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | 0 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | 0 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | 0 |
| Total Dettes subordonnées | 722 | 0 | 22 500 | 0 | 23 222 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | |
|---|--------------|---------------------|--------------------|----------|----------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1AN | > 1AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | TOTAL |
| Dettes représentées par un titre | | | | | |
| Bons de caisse | | | | | 0 |
| Titres du marché interbancaire | | | | | 0 |
| Titres de créances négociables | 5 143 | 4 100 | 92 218 | | 101 461 |
| Emprunts obligataires | | | | | 0 |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | 0 |
| Total Dettes représentées par un titre | 5 143 | 4 100 | 92 218 | 0 | 101 461 |
| Dettes subordonnées | | | | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 723 | 10 000 | 22 500 | | 33 223 |
| Dettes subordonnées à durée indéterminée | | | | | 0 |
| Dépôt de garantie à caractère mutuel | | | | | 0 |
| Titres et emprunts participatifs | | | | | 0 |
| Total Dettes subordonnées | 723 | 10 000 | 22 500 | 0 | 33 223 |

> Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | |
|--------------------------------------|--------------|---------------------|--------------------|---------|-------------------|--------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1AN | > 1AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | INDÉTER- MINÉE | TOTAL |
| Garanties financières données | 7 902 | | | | | 7 902 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | | |
|--------------------------------------|--------------|---------------------|--------------------|---------|-------------------|--------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1AN | > 1AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | INDÉTER- MINÉE | TOTAL |
| Garanties financières données | 9 591 | | | | | 9 591 |

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

> Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

> Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

> Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

> Instruments dérivés de couverture

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|--|---------------|----------------|-------------------|---------------|----------------|-------------------|
| | VALEUR MARCHÉ | | MONTANT NOTIONNEL | VALEUR MARCHÉ | | MONTANT NOTIONNEL |
| | POSITIVE | NÉGATIVE | | POSITIVE | NÉGATIVE | |
| Couverture de juste valeur | 11 754 | 128 350 | 2 709 956 | 5 557 | 121 573 | 2 539 579 |
| Taux d'intérêt | 11 754 | 128 350 | 2 709 956 | 5 557 | 121 573 | 2 539 579 |
| Total Instruments dérivés de couverture | 11 754 | 128 350 | 2 709 956 | 5 557 | 121 573 | 2 539 579 |

3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf. Rapport de gestion Chapitre 3.3)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des

risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;

- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnu en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016 comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a répondu aux exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 2 868 | 3 774 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 25 792 | 30 093 |
| Sur opérations avec la clientèle | 336 468 | 369 192 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente | 842 | 2 531 |
| Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 7 901 | 8 038 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 4 711 | 4 104 |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | |
| Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾ | 378 582 | 417 732 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 3 532 | 3 819 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 110 839 | 126 892 |
| Sur opérations avec la clientèle | 28 264 | 36 835 |
| Sur dettes représentées par un titre | 1 007 | 1 038 |
| Sur dettes subordonnées | 1 842 | 1 841 |
| Intérêts courus et échus des instruments de couverture | 40 952 | 34 114 |
| Sur opérations de location-financement | | |
| Autres intérêts et charges assimilées | 3 | 7 |
| Charges d'intérêts | 186 439 | 204 546 |

(1) Dont 5 505 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 12 113 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 7 778 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2016 contre 8 585 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

4.2. COMMISSIONS NETTES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|--|----------------|---------------|----------------|----------------|---------------|----------------|
| | PRODUITS | CHARGES | NET | PRODUITS | CHARGES | NET |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 510 | 39 | 471 | 459 | 23 | 436 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 28 862 | 20 537 | 8 325 | 31 972 | 19 911 | 12 061 |
| Sur opérations avec la clientèle | 48 098 | 1 253 | 46 845 | 44 549 | 1 213 | 43 336 |
| Sur opérations sur titres | | | | | | 0 |
| Sur opérations de change | 92 | | 92 | 99 | 1 | 98 |
| Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan | 210 | 17 | 193 | 148 | 11 | 137 |
| Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers | 111 118 | 9 031 | 102 087 | 109 073 | 9 621 | 99 452 |
| Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues | 3 884 | 49 | 3 835 | 3 727 | 72 | 3 655 |
| Produits nets des commissions | 192 774 | 30 926 | 161 848 | 190 027 | 30 852 | 159 175 |

4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|---------------|
| Dividendes reçus | | |
| Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature | -70 | -2 712 |
| Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option | | -116 |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger) | 396 | 391 |
| Résultat de la comptabilité de couverture | -1 | 0 |
| Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 325 | -2 437 |

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | |
|--|----------------|----------------|-----------|
| | PROFITS | PERTES | NET |
| Couvertures de juste valeur | 129 091 | 129 092 | -1 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 63 686 | 64 385 | -699 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 65 405 | 64 707 | 698 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 119 229 | 119 229 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 60 559 | 58 670 | 1 889 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 58 670 | 60 559 | -1 889 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Total Résultat de la comptabilité de couverture | 248 320 | 248 321 | -1 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | |
|--|----------------|----------------|----------|
| | PROFITS | PERTES | NET |
| Couvertures de juste valeur | 68 624 | 68 624 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts | 64 191 | 3 412 | 60 779 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures) | 4 433 | 65 212 | -60 779 |
| Couvertures de flux de trésorerie | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace | | | |
| Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers | 109 999 | 109 999 | 0 |
| Variations de juste valeur des éléments couverts | 50 438 | 59 561 | 9 123 |
| Variations de juste valeur des dérivés de couverture | 59 561 | 50 438 | -9 123 |
| Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt | 0 | 0 | 0 |
| Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace | | | |
| Total Résultat de la comptabilité de couverture | 178 623 | 178 623 | 0 |

4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Dividendes reçus | 28 619 | 16 931 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾ | 983 | 12 699 |
| Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) | -49 | -135 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances | 4 | |
| Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 29 557 | 29 495 |

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 « Coût du risque ».

En 2016, un complément de dépréciation durable a été constaté pour les titres suivants :

- GIE CA INNOVE : - 4 milliers d'euros
- SACAM Fia Net Europe : - 13 milliers d'euros
- FIRECA : - 31 milliers d'euros

4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|-------------|
| Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation | | |
| Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance | | |
| Autres produits nets de l'activité d'assurance | | |
| Variation des provisions techniques des contrats d'assurance | | |
| Produits nets des immeubles de placement | -69 | -70 |
| Autres produits (charges) nets | 669 | -553 |
| Produits (charges) des autres activités | 600 | -623 |

4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Charges de personnel | 124 882 | 124 614 |
| Impôts et taxes ⁽¹⁾ | 12 853 | 9 141 |
| Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation | 76 328 | 73 470 |
| Charges générales d'exploitation | 214 063 | 207 225 |

(1) Dont 2 001 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

> Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

| (EN MILLIERS D'EUROS) | MAZARS | % | ORCOM | % |
|---|------------|--------------|-----------|--------------|
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*) | 90 | 87 % | 90 | 100 % |
| Autres services Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | 13 | 13 % | | 0 % |
| Autres prestations | | | | |
| Services autres que la certification des comptes | | | | |
| Total | 103 | 100 % | 90 | 100 % |

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| Dotations aux amortissements | 13 507 | 13 489 |
| - Immobilisations corporelles | 13 507 | 13 473 |
| - Immobilisations incorporelles | | 16 |
| Dotations (reprises) aux dépréciations | 122 | -442 |
| - Immobilisations corporelles | | |
| - Immobilisations incorporelles | 122 | -442 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | 13 629 | 13 047 |

4.8. COÛT DU RISQUE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Dotations aux provisions et aux dépréciations | -99 373 | -96 182 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | | |
| Prêts et créances | -93 071 | -91 137 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | -290 | -34 |
| Engagements par signature | -1 521 | -1 814 |
| Risques et charges | -4 491 | -3 197 |
| Reprises de provisions et de dépréciations | 63 670 | 75 688 |
| Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe | | |
| Prêts et créances | 57 133 | 68 121 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Autres actifs | 50 | 64 |
| Engagements par signature | 3 210 | 4 659 |
| Risques et charges | 3 277 | 2 844 |
| Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions | -35 703 | -20 494 |
| Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés | -1 056 | -1 121 |
| Récupérations sur prêts et créances amortis | 2 206 | 2 506 |
| Décotes sur crédits restructurés | -298 | -1 052 |
| Pertes sur engagements par signature | | |
| Autres pertes | -126 | -5 |
| Autres produits | | |
| Coût du risque | -34 977 | -20 166 |

4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|-------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation | -69 | -373 |
| Plus-values de cession | 13 | 94 |
| Moins-values de cession | -82 | -467 |
| Titres de capitaux propres consolidés | 0 | 0 |
| Plus-values de cession | | |
| Moins-values de cession | | |
| Produits (charges) nets sur opérations de regroupement | | |
| Gains ou pertes nets sur autres actifs | -69 | -373 |

4.10. IMPÔTS

> Charge d'impôt

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Charge d'impôt courant | 37 035 | 50 653 |
| Charge d'impôt différé | 273 | 14 |
| Charge d'impôt de la période | 37 308 | 50 667 |

> Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

• Au 31 décembre 2016

| (EN MILLIERS D'EUROS) | BASE | TAUX D'IMPÔT | IMPÔT |
|--|--------|----------------|---------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 94 555 | 34,43 % | 32 555 |
| Effet des différences permanentes | | | -8 150 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | 6 555 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | -1 215 |
| Effet des autres éléments | | | 7 561 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 39,46 % | 37 308 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

• Au 31 décembre 2015

| (EN MILLIERS D'EUROS) | BASE | TAUX D'IMPÔT | IMPÔT |
|--|---------|----------------|---------------|
| Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence | 141 485 | 38 % | 53 764 |
| Effet des différences permanentes | | | -5 183 |
| Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères | | | |
| Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires | | | 3 498 |
| Effet de l'imposition à taux réduit | | | -1 563 |
| Effet des autres éléments | | | 151 |
| Taux et charge effectifs d'impôt | | 35,81 % | 50 667 |

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

4.11. VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

> Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

| (EN MILLIERS D'EUROS) | GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | | TOTAL DES GAINS / PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES |
|--|---|--|--|
| | VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE | GAINS ET PERTES ACTUARIELS SUR AVANTAGES POST EMPLOI | |
| Variation de juste valeur | 9 132 | | 9 132 |
| Transfert en compte de résultat | -649 | | -649 |
| Variation de l'écart de conversion | | | |
| Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | | -2 257 | -2 257 |
| Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence | | | 0 |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (part du Groupe) | 8 483 | -2 257 | 6 226 |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016 (part minoritaire) | | | 0 |
| Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2016⁽¹⁾ | 8 483 | -2 257 | 6 226 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | | TOTAL DES GAINS / PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES |
|--|---|--|--|
| | VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE | GAINS ET PERTES ACTUARIELS SUR AVANTAGES POST EMPLOI | |
| Variation de juste valeur | 5 573 | | 5 573 |
| Transfert en compte de résultat | -7 373 | | -7 373 |
| Variation de l'écart de conversion | | | 0 |
| Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi | | 982 | 982 |
| Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence | | | 0 |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part du Groupe) | -1 800 | 982 | -818 |
| Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015 (part minoritaire) | | | 0 |
| Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2015⁽¹⁾ | -1 800 | 982 | -818 |

(1) Les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

| | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Montant brut | 5 970 | (3 500) |
| Impôt | 256 | 2 682 |
| Total net des gains ou pertes | 6 226 | (818) |

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

> Définition des secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à

la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6. NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|------------------------|---------------|----------|---------------|----------|
| | ACTIF | PASSIF | ACTIF | PASSIF |
| Caisse | 45 884 | | 44 897 | |
| Banques centrales | 7 294 | | 9 899 | |
| Valeur au bilan | 53 178 | 0 | 54 796 | 0 |

6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

> Actifs financiers à la juste valeur par résultat

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|---------------|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 5 607 | 21 280 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | |
| Valeur au bilan | 5 607 | 21 280 |

> Actifs financiers détenus à des fins de transaction

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------|--------------|---------------|
| Instruments dérivés | 5 607 | 21 280 |
| Valeur au bilan | 5 607 | 21 280 |

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

> Passifs financiers à la juste valeur par résultat

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|--------------|--------------|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 6 094 | 4 430 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | | |
| Valeur au bilan | 6 094 | 4 430 |

> Passifs financiers détenus à des fins de transaction

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|
| Instruments dérivés | 6 094 | 4 430 |
| Total Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 6 094 | 4 430 |

6.3. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|---|------------------|---------------|-----------------|------------------|---------------|-----------------|
| | VALEUR AU BILAN | GAINS LATENTS | PERTES LATENTES | VALEUR AU BILAN | GAINS LATENTS | PERTES LATENTES |
| Effets publics et valeurs assimilées | 22 368 | 473 | | 22 413 | 398 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 675 818 | 26 879 | 104 | 656 745 | 23 517 | 498 |
| Actions et autres titres à revenu variable ⁽²⁾ | 68 313 | 4 983 | 1 216 | 55 522 | 3 697 | 906 |
| Titres de participation non consolidés | 1 148 544 | 15 736 | 13 099 | 634 651 | 12 789 | 13 810 |
| Total des titres disponibles à la vente | 1 915 043 | 48 071 | 14 419 | 1 369 331 | 40 401 | 15 214 |
| Créances disponibles à la vente | | | | | | |
| Total des créances disponibles à la vente | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente⁽¹⁾ | 1 915 043 | 48 071 | 14 419 | 1 369 331 | 40 401 | 15 214 |
| Impôts | | 9 419 | 270 | | 9 517 | 353 |
| Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôt) | | 38 652 | 14 149 | | 30 884 | 14 861 |

(1) Dont 28 021 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et 27 855 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) « Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 540 096 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 514 303 milliers d'euros au 31 décembre 2015. »

6.4. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

> Prêts et créances sur les établissements de crédit

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Prêts et avances | 15 899 | 23 917 |
| - Comptes et prêts | 13 951 | 21 969 |
| dont comptes ordinaires débiteurs sains | 13 301 | 19 528 |
| dont comptes et prêts au jour le jour sains | | |
| - Valeurs reçues en pension | | |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Prêts subordonnés | 1 948 | 1 948 |
| - Autres prêts et créances | | |
| Valeur brute | 15 899 | 23 917 |
| Dépréciations | | |
| Établissements de crédit | 15 899 | 23 917 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Titres de dettes | 0 | 0 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | | |
| Prêts et avances | 370 889 | 531 744 |
| - Comptes ordinaires | 60 415 | 53 266 |
| - Comptes et avances à terme | 310 474 | 446 072 |
| - Prêts subordonnés | | 32 406 |
| Valeur brute | 370 889 | 531 744 |
| Dépréciations | | |
| Agricole | 370 889 | 531 744 |
| Valeur au bilan | 386 788 | 555 661 |

> Prêts et créances sur la clientèle

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Opérations avec la clientèle | | |
| Titres de dettes | 3 758 | 3 759 |
| - Titres non cotés sur un marché actif | 3 758 | 3 759 |
| Prêts et avances | 12 318 921 | 11 732 794 |
| - Créances commerciales | 38 276 | 33 456 |
| - Autres concours à la clientèle | 12 175 559 | 11 591 204 |
| - Titres reçus en pension livrée | | |
| - Prêts subordonnés | 1 247 | 925 |
| - Créances nées d'opérations d'assurance directe | | |
| - Créances nées d'opérations de réassurance | | |
| - Avances en comptes courants d'associés | 30 520 | 31 946 |
| - Comptes ordinaires débiteurs | 73 319 | 75 263 |
| Valeur brute | 12 322 679 | 11 736 553 |
| Dépréciations | -351 958 | -346 981 |
| Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle | 11 970 721 | 11 389 572 |
| Opérations de location-financement | | |
| Location-financement immobilier | | |
| Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées | | |
| Valeur brute | 0 | 0 |
| Dépréciations | | |
| Valeur nette des opérations de location-financement | 0 | 0 |
| Valeur au bilan | 11 970 721 | 11 389 572 |

6.5. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Effets publics et valeurs assimilées | 126 836 | 79 997 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 244 477 | 222 633 |
| Total | 371 313 | 302 630 |
| Dépréciations | | |
| Valeur au bilan | 371 313 | 302 630 |

6.6. ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS OU DÉCOMPTABILISÉS AVEC IMPLICATION CONTINUE

> Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse régionale de Crédit Agri-

cole Centre Loire a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement autosouscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

> Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement

Au titre de l'exercice, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | DOTATIONS | REPRISES ET UTILISATIONS | 31/12/2016 |
|--|----------------|---------------|--------------------------|----------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | | | 0 |
| Créances sur la clientèle | 346 981 | 96 437 | 91 460 | 351 958 |
| <i>dont dépréciations collectives</i> | 43 949 | 121 | 698 | 43 372 |
| Opérations de location-financement | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | 27 454 | 49 | | 27 503 |
| Autres actifs financiers | 123 | 290 | 50 | 363 |
| Total Dépréciations des actifs financiers | 374 558 | 96 776 | 91 510 | 379 824 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2014 | DOTATIONS | REPRISES ET UTILISATIONS | 31/12/2015 |
|--|----------------|---------------|--------------------------|----------------|
| Créances sur les établissements de crédit | | | | 0 |
| Créances sur la clientèle | 346 526 | 99 242 | 98 787 | 346 981 |
| <i>dont dépréciations collectives</i> | 51 666 | 242 | 7 959 | 43 949 |
| Opérations de location-financement | | | | 0 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | | | 0 |
| Actifs disponibles à la vente | 27 323 | 135 | 4 | 27 454 |
| Autres actifs financiers | 5 102 | 33 | 5 012 | 123 |
| Total Dépréciations des actifs financiers | 378 951 | 99 410 | 103 803 | 374 558 |

6.8. EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au risque souverain sont les suivantes :

• *Activité bancaire*

| 31/12/2016 | EXPOSITIONS NETTES DE DÉPRÉCIATIONS | | | | | | | |
|-----------------------|--|--|---------------------------------------|-------------------|---|---|--|--|
| (EN MILLIERS D'EUROS) | DONT PORTEFEUILLE BANCAIRE | | | | DONT PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (HORS DÉRIVÉS) | TOTAL ACTIVITÉ BANQUE BRUT DE COUVERTURES | COUVERTURES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | TOTAL ACTIVITÉ BANQUE NET DE COUVERTURES |
| | ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE | ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | PRÊTS ET CRÉANCES | | | | |
| Allemagne | | | | | | | | |
| Arabie Saoudite | | | | | | | | |
| Chine | | | | | | | | |
| Espagne | | | | | | | | |
| Etats Unis | | | | | | | | |
| France | 126 836 | 22 368 | | | | 149 204 | | 149 204 |
| Grèce | | | | | | | | |
| Hong Kong | | | | | | | | |
| Irlande | | | | | | | | |
| Italie | | | | | | | | |
| Japon | | | | | | | | |
| Maroc | | | | | | | | |
| Portugal | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | | | | | | | | |
| Russie | | | | | | | | |
| Syrie | | | | | | | | |
| Ukraine | | | | | | | | |
| Total | 126 836 | 22 368 | 0 | 0 | 0 | 149 204 | 0 | 149 204 |

| 31/12/2015 | EXPOSITIONS NETTES DE DÉPRÉCIATIONS | | | | | | | |
|-----------------------|--|--|---------------------------------------|-------------------|---|---|--|--|
| (EN MILLIERS D'EUROS) | DONT PORTEFEUILLE BANCAIRE | | | | DONT PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (HORS DÉRIVÉS) | TOTAL ACTIVITÉ BANQUE BRUT DE COUVERTURES | COUVERTURES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | TOTAL ACTIVITÉ BANQUE NET DE COUVERTURES |
| | ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE | ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE | ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT | PRÊTS ET CRÉANCES | | | | |
| Allemagne | | | | | | | | |
| Arabie Saoudite | | | | | | | | |
| Chine | | | | | | | | |
| Espagne | | | | | | | | |
| Etats Unis | | | | | | | | |
| France | 79 997 | 22 413 | | | | 102 410 | | 102 410 |
| Grèce | | | | | | | | |
| Hong Kong | | | | | | | | |
| Irlande | | | | | | | | |
| Italie | | | | | | | | |
| Japon | | | | | | | | |
| Maroc | | | | | | | | |
| Portugal | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | | | | | | | | |
| Russie | | | | | | | | |
| Syrie | | | | | | | | |
| Ukraine | | | | | | | | |
| Total | 79 997 | 22 413 | 0 | 0 | 0 | 102 410 | 0 | 102 410 |

6.9. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

> Dettes envers les établissements de crédit

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Etablissements de crédit | | |
| Comptes et emprunts | 2 508 | 1 950 |
| dont comptes ordinaires créditeurs | | |
| dont comptes et emprunts au jour le jour | | |
| Valeurs données en pension | | |
| Titres donnés en pension livrée | | |
| Total | 2 508 | 1 950 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | |
| Comptes ordinaires créditeurs | 52 460 | 70 839 |
| Comptes et avances à terme | 8 377 658 | 7 573 529 |
| Total | 8 430 118 | 7 644 368 |
| Valeur au bilan | 8 432 626 | 7 646 318 |

> Dettes envers la clientèle

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 2 984 791 | 2 638 610 |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 66 808 | 53 620 |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 132 489 | 1 331 313 |
| Valeur au bilan | 4 184 088 | 4 023 543 |

6.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|----------------|
| Dettes représentées par un titre | | |
| Titres de créances négociables | 85 723 | 101 461 |
| Valeur au bilan | 85 723 | 101 461 |
| Dettes subordonnées | | |
| Dettes subordonnées à durée déterminée | 23 222 | 33 223 |
| Valeur au bilan | 23 222 | 33 223 |

6.11. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Impôts courants | 2 925 | 12 680 |
| Impôts différés | 40 241 | 39 769 |
| Total Actifs d'impôts courants et différés | 43 166 | 52 449 |
| Impôts courants | 657 | 814 |
| Impôts différés | 25 | 25 |
| Total Passifs d'impôts courants et différés | 682 | 839 |

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|-----------------------|------------------------|-----------------------|------------------------|
| | IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF | IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF | IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF | IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF |
| Décalages temporaires comptables-fiscaux | 50 631 | 7 309 | 48 531 | 4 792 |
| Charges à payer non déductibles | 3 836 | | 975 | |
| Provisions pour risques et charges non déductibles | 41 048 | | 43 198 | |
| Autres différences temporaires | 5 747 | 7 309 | 4 358 | 4 792 |
| Impôts différés sur réserves latentes | 2 476 | 2 616 | 1 903 | 2 357 |
| Actifs disponibles à la vente | 242 | 1 711 | 260 | 1 508 |
| Couvertures de Flux de Trésorerie | | | | |
| Gains et pertes sur écarts actuariels | 2 234 | 905 | 1 643 | 849 |
| Impôts différés sur résultat | 40 128 | 43 094 | 42 438 | 45 980 |
| Total Impôts différés | 93 235 | 53 019 | 92 872 | 53 129 |

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.12. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

> Comptes de régularisation et actifs divers

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Autres actifs | 217 436 | 174 487 |
| Débiteurs divers ⁽¹⁾ | 217 402 | 174 459 |
| Comptes de règlements | 34 | 28 |
| Comptes de régularisation | 85 718 | 76 407 |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 31 715 | 20 458 |
| Produits à recevoir | 51 668 | 53 702 |
| Charges constatées d'avance | 42 | 53 |
| Autres comptes de régularisation | 2 293 | 2 194 |
| Valeur au bilan | 303 154 | 250 894 |

(1) Dont 123 190 milliers d'euros au titre du dépôt de garantie MATIF dans le cadre du programme EMIR et 84 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

> Comptes de régularisation et passifs divers

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|----------------|----------------|
| Autres passifs⁽¹⁾ | 86 456 | 83 649 |
| Comptes de règlements | | |
| Créditeurs divers | 81 999 | 77 241 |
| Versement restant à effectuer sur titres | 4 457 | 6 408 |
| Autres passifs d'assurance | | |
| Autres | | |
| Comptes de régularisation | 142 933 | 103 868 |
| Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾ | 35 976 | 17 129 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écarts | 20 | 16 |
| Produits constatés d'avance | 53 859 | 50 081 |
| Charges à payer | 35 339 | 32 449 |
| Autres comptes de régularisation | 17 739 | 4 193 |
| Valeur au bilan | 229 389 | 187 517 |

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.13. IMMEUBLES DE PLACEMENT

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS) | DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES) | AUTRES MOUVEMENTS | 31/12/2016 |
|--------------------------------------|------------|---------------------------------|---|----------------------|------------|
| Valeur brute | 1 003 | | -6 | | 997 |
| Amortissements et dépréciations | -458 | -69 | 2 | | -525 |
| Valeur au bilan⁽¹⁾ | 545 | -69 | -4 | 0 | 472 |

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2014 | AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS) | DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES) | AUTRES MOUVEMENTS | 31/12/2015 |
|--------------------------------------|------------|---------------------------------|---|----------------------|------------|
| Valeur brute | 1001 | 2 | | | 1003 |
| Amortissements et dépréciations | -388 | -70 | | | -458 |
| Valeur au bilan⁽¹⁾ | 613 | -68 | 0 | 0 | 545 |

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert ».

> Juste valeur des immeubles de placement

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1 | | |
| Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2 | 472 | 545 |
| Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3 | | |
| Valeur de marché des immeubles de placement | 472 | 545 |

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES) | DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES) | 31/12/2016 |
|---|---------------|--|---|---------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | |
| Valeur brute | 244 270 | 15 373 | -11 771 | 247 872 |
| Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾ | -153 581 | -13 507 | 2 873 | -164 215 |
| Valeur au bilan | 90 689 | 1 866 | -8 898 | 83 657 |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Valeur brute | 8 458 | | -12 | 8 446 |
| Amortissements et dépréciations | -6 789 | -122 | | -6 911 |
| Valeur au bilan | 1 669 | -122 | -12 | 1 535 |

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2014 | AUGMENTATIONS (ACQUISITIONS, REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES) | DIMINUTIONS (CESSIONS ET ÉCHÉANCES) | 31/12/2015 |
|---|---------------|--|---|---------------|
| Immobilisations corporelles d'exploitation | | | | |
| Valeur brute | 229 435 | 36 710 | -21 875 | 244 270 |
| Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾ | -144 746 | -13 473 | 4 638 | -153 581 |
| Valeur au bilan | 84 689 | 23 237 | -17 237 | 90 689 |
| Immobilisations incorporelles | | | | |
| Valeur brute | 8 722 | 44 | -308 | 8 458 |
| Amortissements et dépréciations | -7 215 | -16 | 442 | -6 789 |
| Valeur au bilan | 1 507 | 28 | 134 | 1 669 |

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.15. PROVISIONS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | DOTATIONS | REPRISES UTILISÉES | REPRISES NON UTILISÉES | AUTRES MOUVEMENTS ⁽⁴⁾ | 31/12/2016 |
|---|---------------|---------------|--------------------|------------------------|----------------------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾ | 15 482 | 5 842 | | | | 21 324 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 9 591 | 1 521 | | 3 210 | | 7 902 |
| Risques opérationnels ⁽²⁾ | 9 106 | 1 262 | 2 662 | 2 103 | | 5 603 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾ | 3 744 | 177 | 140 | | 2 290 | 6 071 |
| Litiges divers | 8 876 | 3 244 | 3 203 | 1 261 | | 7 656 |
| Participations | 0 | 76 | | | | 76 |
| Restructurations | 0 | | | | | 0 |
| Autres risques | 5 596 | 3 422 | 2 955 | 29 | | 6 034 |
| Total | 52 395 | 15 544 | 8 960 | 6 603 | 2 290 | 54 666 |

(1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 4 699 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 373 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(4) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2014 | DOTATIONS | REPRISES UTILISÉES | REPRISES NON UTILISÉES | AUTRES MOUVEMENTS ⁽²⁾ | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|--------------------|------------------------|----------------------------------|---------------|
| Risques sur les produits épargne logement | 15 309 | 172 | | | | 15 482 |
| Risques d'exécution des engagements par signature | 12 435 | 1 814 | | 4 659 | | 9 591 |
| Risques opérationnels | 10 246 | 822 | 1 166 | 796 | | 9 106 |
| Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾ | 5 730 | 4 | 128 | | 1 862 | 3 744 |
| Litiges divers | 6 005 | 5 267 | 392 | 2 004 | | 8 876 |
| Participations | 0 | | | | | 0 |
| Restructurations | 0 | | | | | 0 |
| Autres risques | 5 498 | 2 395 | 2 149 | 148 | | 5 596 |
| Total | 55 223 | 10 474 | 3 835 | 7 607 | 1 862 | 52 395 |

(1) Dont 2 438 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 307 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux.

> Provision épargne-logement

• Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|
| Plans d'épargne-logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 1 081 | 877 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 508 | 489 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 657 | 679 |
| Total plans d'épargne-logement | 2 246 | 2 045 |
| Total comptes épargne-logement | 293 | 299 |
| Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement | 2 539 | 2 344 |

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

• Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------|------------|
| Plans d'épargne-logement | 4 | 6 |
| Comptes épargne-logement | 25 | 34 |
| Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement | 29 | 40 |

• Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| Plans d'épargne-logement | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 8 | 5 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 3 | 2 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 10 | 8 |
| Total plans d'épargne-logement | 21 | 15 |
| Total comptes épargne-logement | | |
| Total Provision au titre des contrats épargne-logement | 21 | 15 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | DOTATIONS | REPRISES | AUTRES MOUVEMENTS | 31/12/2016 |
|---|---------------|--------------|----------|-------------------|---------------|
| Plans d'épargne-logement | 15 481 | 5 842 | | | 21 323 |
| Comptes épargne-logement | | | | | 0 |
| Total Provision au titre des contrats épargne-logement | 15 481 | 5 842 | 0 | 0 | 21 323 |

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.16. CAPITAUX PROPRES

> Composition du capital au 31 décembre 2016

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

| RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE | NOMBRE DE TITRES AU 01/01/2016 | NOMBRE DE TITRES ÉMIS | NOMBRE DE TITRES REMBOURSÉS | NOMBRE DE TITRES AU 31/12/2016 |
|---|--------------------------------|-----------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Certificats Coopératifs d'associés (CCA) | 3 889 436 | 3 889 436 | 3 889 436 | 3 889 436 |
| Dont part du Public | | | | 0 |
| Dont part Crédit Agricole S.A. | 3 889 436 | | 3 889 436 | 0 |
| Dont part Sacam Mutualisation | 0 | 3 889 436 | | 3 889 436 |
| Parts sociales | 188 450 837 | 11 173 609 | 10 797 006 | 188 827 440 |
| Dont 91 Caisses Locales ⁽¹⁾ | 188 450 761 | 11 173 600 | 10 796 994 | 188 827 367 |
| Dont 18 administrateurs de la CR ⁽²⁾ | 72 | 8 | 8 | 72 |
| Dont Crédit Agricole S.A. ⁽²⁾ | 4 | | 4 | 0 |
| Dont Sacam Mutualisation ⁽²⁾ | 0 | 1 | | 1 |
| Total | 192 340 273 | 15 063 045 | 14 686 442 | 192 716 876 |

(1) La valeur nominale des titres est de 1,50 euros. (2) La valeur nominale des titres est de 4 euros.

Le montant total du capital est 298 800 milliers d'euros.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

> Dividendes

• Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élevaient à 11 715 milliers d'euros en 2016.

> Affectations du résultat et fixation du dividende 2016

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire du 23 mars 2017.

La proposition d'affectation du résultat faite à l'Assemblée générale est la suivante :

| (EN EUROS) | 31/12/2016 |
|--|----------------------|
| Intérêts aux parts sociales | 608 411,45 |
| Dividendes de CCA | 6 573 146,84 |
| Réserves légales | 54 138 469,36 |
| Autres réserves | 18 046 156,45 |
| Report à nouveau | 0,00 |
| Report à nouveau suite changement de méthode | 0,00 |
| Résultat | 79 366 184,10 |

| ANNÉE DE RATTACHEMENT DU DIVIDENDE | Par CCI | PAR CCA | PAR PART SOCIALE |
|------------------------------------|-------------|-------------|------------------|
| | MONTANT NET | MONTANT NET | MONTANT NET |
| 2013 | N/A | 1,84 | 0,027 |
| 2014 | N/A | 1,87 | 0,024 |
| 2015 | N/A | 1,74 | 0,023 |
| Prévu 2016 | N/A | 1,69 | 0,019 |

6.17. VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | |
|--|------------------|----------------------|---------------------|------------------|------------------|-------------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1 AN | > 1 AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | INDÉTERMINÉE | TOTAL |
| Caisse, banques centrales | 53 178 | | | | | 53 178 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 559 | | 842 | 4 206 | | 5 607 |
| Instruments dérivés de couverture | 103 | | 1 311 | 10 340 | | 11 754 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 210 | | 28 709 | 3 188 | 1 882 936 | 1 915 043 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 82 001 | 4 881 | 41 509 | 258 397 | | 386 788 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 653 577 | 1 162 535 | 4 146 811 | 6 004 067 | 3 731 | 11 970 721 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | 40 682 | 40 682 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 4 001 | 22 654 | 183 450 | 161 208 | | 371 313 |
| Total Actifs financiers par échéance | 793 629 | 1 190 070 | 4 402 632 | 6 441 406 | 1 927 349 | 14 755 086 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 1 046 | | 842 | 4 206 | | 6 094 |
| Instruments dérivés de couverture | 28 | 1 648 | 39 089 | 87 585 | | 128 350 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 386 576 | 2 578 707 | 2 247 208 | 2 220 135 | | 8 432 626 |
| Dettes envers la clientèle | 3 359 112 | 267 504 | 509 561 | 47 915 | | 4 184 092 |
| Dettes représentées par un titre | 505 | 12 803 | 72 415 | | | 85 723 |
| Dettes subordonnées | 722 | | 22 500 | | | 23 222 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | -3 400 | -3 400 |
| Total Passifs financiers par échéance | 4 747 989 | 2 860 662 | 2 891 615 | 2 359 841 | -3 400 | 12 856 707 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | | | | | |
|--|------------------|---------------------|--------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS À ≤ 1AN | > 1AN À ≤ 5 ANS | > 5 ANS | INDÉTER- MINÉE | TOTAL |
| Caisse, banques centrales | 54 796 | | | | | 54 796 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 17 449 | 51 | 844 | 2 936 | | 21 280 |
| Instruments dérivés de couverture | 415 | 3 | 1 972 | 3 167 | | 5 557 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 8 175 | | 25 290 | 7 985 | 1 327 881 | 1 369 331 |
| Prêts et créances sur les établissements de crédit | 82 720 | 105 075 | 10 826 | 357 040 | | 555 661 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 625 829 | 1 140 738 | 3 943 995 | 5 675 278 | 3 732 | 11 389 572 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | 33 305 | 33 305 |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 2 263 | 3 645 | 139 924 | 156 798 | | 302 630 |
| Total Actifs financiers par échéance | 791 647 | 1 249 512 | 4 122 851 | 6 203 204 | 1 364 918 | 13 732 132 |
| Banques centrales | | | | | | 0 |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 653 | 51 | 770 | 2 956 | | 4 430 |
| Instruments dérivés de couverture | 981 | 3 138 | 46 632 | 70 822 | | 121 573 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 1 383 723 | 2 566 263 | 2 044 483 | 1 651 849 | | 7 646 318 |
| Dettes envers la clientèle | 3 076 283 | 198 069 | 737 500 | 11 691 | | 4 023 543 |
| Dettes représentées par un titre | 5 143 | 4 100 | 92 218 | | | 101 461 |
| Dettes subordonnées | 723 | 10 000 | 22 500 | | | 33 223 |
| Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux | | | | | -8 859 | -8 859 |
| Total Passifs financiers par échéance | 4 467 506 | 2 781 621 | 2 944 103 | 1 737 318 | -8 859 | 11 921 689 |

7. AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Salaires et traitements ⁽¹⁾⁽²⁾ | 68 058 | 66 747 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies) | 7 856 | 7 669 |
| Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) | 2 354 | 2 036 |
| Autres charges sociales | 23 690 | 24 134 |
| Intéressement et participation | 10 593 | 11 931 |
| Impôts et taxes sur rémunération | 14 197 | 13 919 |
| Transfert de charges | -1 866 | -1 822 |
| Total Charges de personnel | 124 882 | 124 614 |

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 915 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 885 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont médailles du travail pour 113 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 100 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

7.2. EFFECTIF FIN DE PÉRIODE

| EFFECTIFS | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--------------|--------------|--------------|
| France | 1 956 | 1 958 |
| Etranger | | |
| Total | 1 956 | 1 958 |

7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique

ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire étant celui de la MSA et d'Agrica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ces comptes d'engagement « retraite » mais enregistre en « frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

> Variation dette actuarielle

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| | TOUTES ZONES | TOUTES ZONES |
| Dette actuarielle au 31/12/N-1 | 31 252 | 33 385 |
| Écart de change | 0 | 0 |
| Coût des services rendus sur l'exercice | 1 987 | 2 008 |
| Coût financier | 608 | 482 |
| Cotisations employés | 0 | 0 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | 0 | -300 |
| Variation de périmètre | -100 | -188 |
| Prestations versées (obligatoire) | -1 827 | -2 886 |
| Taxes, charges administratives et primes | 0 | 0 |
| (Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾ | 6 | -515 |
| (Gains) / pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾ | 2 496 | -734 |
| Dette actuarielle au 31/12/N | 34 422 | 31 252 |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

> Détail de la charge comptabilisée au résultat

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|--------------|--------------|
| | TOUTES ZONES | TOUTES ZONES |
| Coût des services | 1 987 | 1 708 |
| Charge / produit d'intérêt net | 46 | 56 |
| Impact en compte de résultat au 31/12/N | 2 033 | 1 764 |

> Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|--------------|
| | TOUTES ZONES | TOUTES ZONES |
| Réévaluation du passif (de l'actif) net | | |
| Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat | 8 718 | 10 194 |
| Écart de change | 0 | 0 |
| Gains / (pertes) actuariels sur l'actif | -5 | -227 |
| Gains / (pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾ | 6 | -515 |
| Gains / (pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾ | 2 496 | -734 |
| Ajustement de la limitation d'actifs | 0 | 0 |
| Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N | 11 215 | 8 718 |

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

> Variation de juste valeur des actifs

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| | TOUTES ZONES | TOUTES ZONES |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N-1 | 28 828 | 29 072 |
| Écart de change | 0 | 0 |
| Intérêt sur l'actif (produit) | 562 | 426 |
| Gains / (pertes) actuariels | 5 | 227 |
| Cotisations payées par l'employeur | 2 254 | 2177 |
| Cotisations payées par les employés | 0 | 0 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | -100 | -188 |
| Taxes, charges administratives et primes | 0 | -2 886 |
| Prestations payées par le fonds | -1 826 | |
| Juste valeur des actifs au 31/12/N | 29 723 | 28 828 |

> Position nette

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| | TOUTES ZONES | TOUTES ZONES |
| Dettes actuarielles fin de période | 34 422 | 31 252 |
| Impact de la limitation d'actifs | | |
| Juste valeur des actifs fin de période | -29 723 | -28 828 |
| Position nette (passif) / actif fin de période | 4 699 | 2 424 |

> Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite.
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse Régionale.
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

> Rendement des actifs des régimes

| RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME SUR 2016 | | |
|---|-------------------------|--------------------------------|
| Indemnités de fin de carrière | Retraite des présidents | Retraite des cadres dirigeants |
| 2,05 % | 1,04 % | 2,05 % |

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :
Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :

- 5,68 % pour les indemnités de fin de carrière ;
- 0,90 % pour la retraite des présidents ;
- 3,11 % pour la retraite des cadres dirigeants.

> Hypothèses actuarielles utilisées

| TAUX D'ACTUALISATION SUR 2016 | | |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Indemnités de fin de carrière | Retraite des présidents | Retraite des cadres dirigeants |
| 1,37 % | 0,89 % | 1,37 % |

Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :

- 6,26 % pour les indemnités de fin de carrière ;
- 0,90 % pour la retraite des présidents ;
- 3,31 % pour la retraite des cadres dirigeants.

7.5. AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 372 milliers d'euros.

7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse Régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2016 est de 724 147 €. Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2016 à 5 581 106 €.

8. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

> Engagements donnés et reçus

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | 1 467 345 | 1 384 605 |
| - Engagements en faveur des établissements de crédit | 2 976 | 80 407 |
| - Engagements en faveur de la clientèle | 1 464 369 | 1 304 198 |
| Ouverture de crédits confirmés | 850 482 | 827 964 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 5 649 | 5 683 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 844 833 | 822 281 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 613 887 | 476 234 |
| Engagements de garantie | 553 457 | 980 388 |
| - Engagements d'ordre des établissements de crédit | 272 161 | 706 850 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 68 | |
| Autres garanties ⁽¹⁾ | 272 093 | 706 850 |
| - Engagements d'ordre de la clientèle | 281 296 | 273 538 |
| Cautions immobilières | 31 899 | 33 738 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 249 397 | 239 800 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | 66 278 | 87 907 |
| - Engagements reçus des établissements de crédit | 66 278 | 87 907 |
| - Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 3 928 709 | 3 591 937 |
| - Engagements reçus des établissements de crédit | 1 057 188 | 943 927 |
| - Engagements reçus de la clientèle | 2 871 521 | 2 648 010 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 436 585 | 423 927 |
| Autres garanties reçues | 2 434 936 | 2 224 083 |

(1) Dont 272 092 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 272 092 milliers d'euros.

> Instruments financiers remis et reçus en garantie

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|
| Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)⁽¹⁾ | | |
| Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...) | 3 573 996 | 3 629 309 |
| Titres prêtés | | |
| Dépôts de garantie sur opérations de marché | 123 190 | 86 030 |
| Autres dépôts de garantie | 80 000 | |
| Titres et valeurs donnés en pension | 125 | |
| Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie | 3 777 311 | 3 715 339 |
| Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie | | |
| Autres dépôts de garantie | | |
| Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | | |
| Titres empruntés | | |
| Titres et valeurs reçus en pension | 72 627 | 0 |
| Titres vendus à découvert | | |
| Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés | 72 627 | 0 |

(1) L'opération de simplification capitalistique qui s'est traduite par la cession des parts CCI/CCA le 3 août 2016 s'est accompagnée de deux avenants au dispositif switch qui ont pris effet le 21 juillet 2016. Dans ce contexte, l'assiette de la garantie globale (switch) et le dépôt de gage espèces ont été en partie réduits. Ainsi, le montant plafond de la garantie a baissé à concurrence de la composante liées aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et la partie correspondante du dépôt de gage espèces a été remboursée. À l'issue de l'opération, l'entité conserve un dépôt de 92 103 milliers d'euros relatif aux exigences prudentielles liées à la mise en équivalence des participations dans Crédit Agricole Assurance détenues par Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2016 la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

> Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté 3 573 996 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 629 309 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté :

- 2 067 828 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 156 678 milliers d'euros en 2015 ;
- 353 779 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 342 492 milliers d'euros en 2015 ;
- 1 152 386 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 130 139 milliers d'euros en 2015.

> Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

À l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 107 321 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 108 142 milliers d'euros au 31 décembre 2015 les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

9. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

> Principes retenus par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » ou hors de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans

leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

> Reclassements effectués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des para-

mètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1. JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

> Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| (EN MILLIERS D'EUROS) | JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016 | PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3 |
|--|--|---|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | |
| Prêts et Créances | 12 622 288 | 0 | 12 622 288 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 383 506 | 0 | 383 506 | 0 |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 73 692 | | 73 692 | |
| Comptes et prêts à terme | 307 866 | | 307 866 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Prêts subordonnés | 1 948 | | 1 948 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | | | | |
| Autres prêts et créances | | | | |
| Créances sur la clientèle | 12 238 782 | 0 | 12 238 782 | 0 |
| Créances commerciales | 38 090 | | 38 090 | |
| Autres concours à la clientèle | 12 092 483 | | 12 092 483 | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Prêts subordonnés | 1 247 | | 1 247 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | 3 731 | | 3 731 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 30 170 | | 30 170 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 73 061 | | 73 061 | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 399 872 | 399 872 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 136 490 | 136 490 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 263 382 | 263 382 | | |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 13 022 160 | 399 872 | 12 622 288 | 0 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015 | PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3 |
|--|--|---|--|--|
| Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | |
| Prêts et Créances | 12 165 272 | 0 | 12 165 272 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 551 804 | 0 | 551 804 | 0 |
| Comptes ordinaires et prêts JJ | 72 792 | | 72 792 | |
| Comptes et prêts à terme | 444 658 | | 444 658 | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Prêts subordonnés | 34 354 | | 34 354 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | | | | |
| Autres prêts et créances | | | | |
| Créances sur la clientèle | 11 613 468 | 0 | 11 613 468 | 0 |
| Créances commerciales | 33 272 | | 33 272 | |
| Autres concours à la clientèle | 11 492 639 | | 11 492 639 | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | |
| Prêts subordonnés | 925 | | 925 | |
| Titres non cotés sur un marché actif | 3 694 | | 3 694 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | | | | |
| Créances nées d'opérations de réassurance | | | | |
| Avances en comptes courants d'associés | 31 546 | | 31 546 | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 51 392 | | 51 392 | |
| Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | 335 858 | 335 858 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 89 038 | 89 038 | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 246 820 | 246 820 | | |
| Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 12 501 130 | 335 858 | 12 165 272 | 0 |

> Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

| (EN MILLIERS D'EUROS) | JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2016 | PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3 |
|---|--|---|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 8 526 920 | 0 | 8 526 920 | 0 |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 52 335 | | 52 335 | |
| Comptes et emprunts à terme | 8 474 585 | | 8 474 585 | |
| Valeurs données en pension | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 4 184 085 | 0 | 4 184 085 | 0 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 2 984 788 | | 2 984 788 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 66 808 | | 66 808 | |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 132 489 | | 1 132 489 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 85 723 | | 85 723 | |
| Dettes subordonnées | 23 222 | 23 222 | | |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 12 819 950 | 23 222 | 12 796 728 | 0 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2015 | PRIX CÔTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES NIVEAU 3 |
|---|--|---|--|--|
| Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan | | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 7 811 151 | 0 | 7 811 151 | 0 |
| Comptes ordinaires et emprunts JJ | 70 841 | | 70 841 | |
| Comptes et emprunts à terme | 7 740 310 | | 7 740 310 | |
| Valeurs données en pension | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 3 986 382 | 0 | 3 986 382 | 0 |
| Comptes ordinaires créditeurs | 2 638 603 | | 2 638 603 | |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 53 620 | | 53 620 | |
| Autres dettes envers la clientèle | 1 294 159 | | 1 294 159 | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | |
| Dettes nées d'opérations d'assurance directe | | | | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | | | | |
| Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques | | | | |
| Dettes représentées par un titre | 100 972 | | 100 972 | |
| Dettes subordonnées | 32 500 | 32 500 | | |
| Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée | 11 931 005 | 32 500 | 11 898 505 | 0 |

10.2. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* - CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-

paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment* - DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par

contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

> Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

• Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3 |
|--|------------------|--|--|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 5 607 | 0 | 5 607 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Titres reçus en pension livrée | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Instruments dérivés | 5 607 | | 5 607 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 915 043 | 735 855 | 1 179 188 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 22 368 | 22 275 | 93 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 675 818 | 672 845 | 2 973 | |
| Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾ | 1 216 857 | 40 735 | 1 176 122 | |
| Créances disponibles à la vente | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 11 754 | | 11 754 | |
| Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur | 1 932 404 | 735 855 | 1 196 549 | 0 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

(1) Y compris 540 096 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 « Principes et méthodes comptables »).

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3 |
|--|------------------|---|--|--|
| Actifs financiers détenus à des fins de transaction | 21 280 | 0 | 21 280 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Titres reçus en pension livrée | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres détenus à des fins de transaction | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Instruments dérivés | 21 280 | | 21 280 | |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Créances sur les établissements de crédit | 0 | | | |
| Créances sur la clientèle | 0 | | | |
| Actifs représentatifs de contrats en unités de compte | 0 | | | |
| Valeurs reçues en pension | | | | |
| Titres à la juste valeur par résultat sur option | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 0 | | | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 0 | | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 0 | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 369 331 | 94 206 | 1 275 125 | 0 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 22 413 | 22 320 | 93 | |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 656 745 | 64 814 | 591 931 | |
| Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾ | 690 173 | 7 072 | 683 101 | |
| Créances disponibles à la vente | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 5 557 | | 5 557 | |
| Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur | 1 396 168 | 94 206 | 1 301 962 | 0 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

(1) Y compris 514 303 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 « Principes et méthodes comptables »).

• Passifs financiers valorisés à la juste valeur

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 6 094 | 0 | 6 094 | 0 |
| Titres vendus à découvert | 0 | | | |
| Titres donnés en pension livrée | 0 | | | |
| Dettes représentées par un titre | 0 | | | |
| Dettes envers la clientèle | 0 | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0 | | | |
| Instruments dérivés | 6 094 | | 6 094 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 128 350 | | 128 350 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 134 444 | 0 | 134 444 | 0 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2015 | PRIX COTÉS SUR DES MARCHÉS ACTIFS POUR DES INSTRUMENTS IDENTIQUES : NIVEAU 1 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES OBSERVABLES : NIVEAU 2 | VALORISATION FONDÉE SUR DES DONNÉES NON OBSERVABLES : NIVEAU 3 |
|--|----------------|--|--|--|
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | 4 430 | 0 | 4 430 | 0 |
| Titres vendus à découvert | 0 | | | |
| Titres donnés en pension livrée | 0 | | | |
| Dettes représentées par un titre | 0 | | | |
| Dettes envers la clientèle | 0 | | | |
| Dettes envers les établissements de crédit | 0 | | | |
| Instruments dérivés | 4 430 | | 4 430 | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option | 0 | | | |
| Instruments dérivés de couverture | 121 573 | | 121 573 | |
| Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur | 126 003 | 0 | 126 003 | 0 |
| Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques | | | | |
| Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables | | | | |
| Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables | | | | |
| Total des transferts vers chacun des niveaux | | 0 | 0 | 0 |

11. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, des 91 Caisses Locales qui lui sont affiliées, du Fonds Commun de Placement Centre Loire ainsi que du Fonds Commun de Titrisation Crédit Agricole habitat 2015.

> Les Caisses Locales

ARGENT S/ SAULDRE

27, avenue Nationale
18410 ARGENT S/ SAULDRE
Mme Barbara DURAND

ARTENAY

22, rue d'Orléans
45410 ARTENAY
M. Vianney BRIAIS

AUBIGNY S/ NERE

13, rue Cambournac
18700 AUBIGNY S/ NERE
M. Marc GOURDOU

BAUGY

14, rue Saint Martin
18800 BAUGY
M. Jean-François DESRATS

BEAUGENCY

26, place du Martroi
45190 BEAUGENCY
M. Cyril COLAS

BEAUNE LA ROLANDE

12 bis, Mail Est
45340 BEAUNE LA ROLANDE
M. Jérôme TINSEAU

BELLEGARDE

5, rue Demersay
45270 BELLEGARDE
M. Jean-Luc LEPLAT

BOURGES LITTRÉ

18, rue Littré - BP 187
18000 BOURGES
Mme. Odile BONNET

BOURGES MARRONNIERS

1, rue des Hémerettes
18000 BOURGES
M. Luc COMBAUD

BOURGES NORD

38-40, rue de Turly
18000 BOURGES
M. Patrice BELIER

BRIARE - BONNY

8, place de la République
45250 BRIARE
M. Olivier LECHAUVE

BRINON S/ BEUVRON

Place du Bourg
58420 BRINON S/ BEUVRON
M. Benoît COINTE

CHÂTEAU CHINON

10 bis, route de Nevers
58120 CHÂTEAU CHINON
Mme Sandra GERMAIN

CHATEAUMEILLANT

11, place Saint Blaise
18370 CHATEAUMEILLANT
M. Jean-Christophe DEBOURGES

CHATEAUNEUF - ST BENOIT

10, rue de la Vrillière
45110 CHATEAUNEUF S/ LOIRE
M. Claude BURGEVIN

CHATEAUNEUF S/ CHER

Grande Rue
18190 CHATEAUNEUF S/ CHER
M. Jean Luc GROSBOT

CHATEAU-RENARD

Place du Château
45220 CHÂTEAU-RENARD
M. Jean PIRON

CHATILLON COLIGNY

7, place Montmorency-Luxembourg
45230 CHATILLON COLIGNY
M. François BILLIAU

CHATILLON EN BAZOIS

Rue du Docteur Duret
58110 CHATILLON EN BAZOIS
M Sébastien PERRET

CHATILLON S/ LOIRE

1, place des Victoires
45360 CHATILLON S/ LOIRE
M. Daniel LE CARVES

CLAMECY

Avenue de la République
58500 CLAMECY
Mme Marie-Claude MASSON

CLERY ST ANDRÉ

144, rue du Maréchal Foch
45370 CLERY ST ANDRE
M. Éric MAINARDI

CORBIGNY

13, avenue Saint Jean
58800 CORBIGNY
M. Jean-Michel MORLE

COSNE S/ LOIRE

15, square Gambon
58200 COSNE S/ LOIRE
M. François THIBAUT

COURTENAY

Place du Mail
45320 COURTENAY
M. Jean-Marc PLASSARD

CULAN

Place du Champ de Foire
18270 CULAN
M. Marc LECONTE

DECIZE

17, quai de Loire
58300 DECIZE
M. Stéphane AUROUSSEAU

DONZY

Boulevard d'Osmond
58220 DONZY
M. Joëlle ROBERT

DUN S/ AURON

1, place Gustave Vinadelle
18130 DUN S/ AURON
M. Jean-Michel BERTAUX

ENTRAINS S/ NOHAIN

Place du Puits de Fer
58410 ENTRAINS S/ NOHAIN
M. Marc MALEZIEUX DEHON

ENTRE LOIRE ET NIEVRE

72, avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
M. Jean-Marie BENAS

FAY AUX LOGES

41, rue Abbé Thomas
45450 FAY AUX LOGES
M. Jean Pierre COCU

FERRIERES EN GATINAIS

16, Grande Rue
45210 FERRIERES EN GATINAIS
Mme Isabelle RONDEAU

FLEURY SARAN

128, rue du Faubourg Bannier
45000 ORLEANS
M. Bruno VILLEDIEU

FOURS

7, route de Luzy
58250 FOURS
Mme Françoise PACQUET

GIEN

28, avenue Maréchal Leclerc
45500 GIEN
Mme Claudie GIRARD

GRACAY

Rue Félix Pyat
18310 GRACAY
M. Patrick BEDU

HENRICHEMONT

Place Henri IV
18250 HENRICHEMONT
M. Didier CHOPINEAU

JARGEAU - TIGY

2, boulevard du Saumon
45150 JARGEAU
M. Rémi BARON

LA CHARITE S/ LOIRE

Place du Général de Gaulle
58400 LA CHARITE S/ LOIRE
M. Dominique THIBAULT

LA FERTE ST AUBIN

53, avenue Maréchal Leclerc
45240 LA FERTE ST AUBIN
Mme Martine PINGUAT

LA GUERCHE S/ L'AUBOIS

18-20, rue Henri Barbusse
18150 LA GUERCHE S/ L'AUBOIS
M. Didier RENAUD

LA SOURCE - ST CYR

Centre Commercial 2002
45100 ORLEANS
M. Johann LAUTHIER

LE CHATELET EN BERRY

Grande Rue
18170 LE CHATELET EN BERRY
Mme Marie-Christine DESBOIS

LÉRÉ

Grande Rue
18240 LERE
Mme Brigitte BLIN

LES AIX D'ANGILLON

Rue de la Liberté
18220 LES AIX D'ANGILLON
Mme Christine PARAGEAU

LEVET

Avenue Nationale
18340 LEVET
M. Marc MABIRE

LIGNIERES

Avenue Jean Jaurès
18160 LIGNIERES
M. Alain LOSSIGNOL

LORMES

4, rue du Pont National
58140 LORMES
Mme Eliane VOILLLOT

LORRIS

3, rue Guillaume de Lorris
45260 LORRIS
M. Daniel TROUPILLON

LUZY

Place du Champ de Foire
58170 LUZY
M. Didier DAUTELOUP

MEHUN - LURY

6-8, rue Agnès Sorel
18500 MEHUN S/ YEVRE
M. Patrick FOURNIER

MEUNG S/ LOIRE

46-48, rue du Général de Gaulle
45130 MEUNG S/ LOIRE
M. Pierre ALLARD

MONTARGIS

1, place Jules Ferry
45200 MONTARGIS
Mr Alain THOMAS

MONTSAUCHE

Place de l'Ancienne Gare
58230 MONTSAUCHE
M. Bernard LOISON

MOULINS ENGILBERT

4, rue des Fossés
58290 MOULINS ENGILBERT
M. Marie-Claude GUINOT

NERONDES

Grande Rue
18350 NERONDES
M. Daniel GRIMOIN

NEUVILLE AUX BOIS

Allée René Cassin
45170 NEUVILLE AUX BOIS
M. Claude GIRAULT

NEVERS

24, rue des Merciers
58000 NEVERS
M. Aymeric BEHAGHEL

OLIVET

516, rue Marcel Belot
45160 OLIVET
M. Patrice LANSON

ORLEANS CENTRE

23, rue Théophile Chollet
45000 ORLEANS
M. Laurent FESNEAU

ORLEANS ST MARCEAU

98, avenue Dauphine
45100 ORLEANS
Mme Françoise JEROME

OUROUX EN MORVAN

Grande Rue
58230 OUROUX EN MORVAN
Mme Virginie DESBROSSES

OUTARVILLE

3, rue Robine
45480 BAZOCHES LES GALLERANDES
Mme Martine VOGRIN

PATAY-CHARSONVILLE-EPIEDS

13, place Jeanne d'Arc
45310 PATAY
Mme Evelyne CHASSINE

PITHIVIERS

35, Mail Ouest
45300 PITHIVIERS
M. Jean-Jacques HAUTEFEUILLE

POUILLY S/ LOIRE

Place de la République
58150 POUILLY S/ LOIRE
M. Christophe BONNARD

PREMERY

Place du Champ de Foire
58700 PREMERY
M. Christian GOBET

PREVERANGES

Place du Marché
18370 PREVERANGES
M. Éric BRANDON

PUISEAUX- MALESHERBES

2, place de la République
45390 PUISEAUX
M. Pierre PETIOT

SANCERGUES

27 Grande Rue
18140 SANCERGUES
Mme Angeline GUILLON

SANCERRE

3, Place du Puit Saint Jean
18300 SANCERRE
M. Jean-Luc MILLET

SANCOINS

38-40, rue F. Duruisseau
18600 SANCOINS
M. Arnaud BODOLEC

SCEAUX DU GATINAIS

Place de la Mairie
45490 SCEAUX EN GATINAIS
M. Francis BOUGREAU

SOLOGNE NIVERNAISE

Rue Théodore de Banville
58380 LUCENAY LES AIX
M. Jean-Claude METTRO

ST AMAND EN PUISAYE

Route de Cosne
58310 ST AMAND EN PUISAYE
Mme Muriel HUET

ST AMAND MONTROND

25, rue Nationale - BP 63
18200 ST AMAND MONTROND
M. Christophe GENTY

ST BENIN D'AZY

Place du Champ de Foire
58270 ST BENIN D'AZY
M. Christophe CHEVALIER

ST DOULCHARD

3, rue du Commerce
18230 ST DOULCHARD
M. Jean-Michel DAMIEN

ST FLORENT - CHAROST

Square Henri Barbusse
18400 ST FLORENT S/ CHER
M. Damien FERRIER

ST JEAN DE BRAYE - CHECY

30, rue de la Planche de Pierre
45800 ST JEAN DE BRAYE
Mme Françoise FOULATIER

**ST JEAN DE LA RUELLE
LA CHAPELLE**
86, rue Charles Beauhaire
45140 ST JEAN DE LA RUELLE
M. Patrick AUBRY

ST JEAN LE BLANC
Clos de l'Arche
45650 ST JEAN LE BLANC
M. Eric FABRE

ST MARTIN D'AUXIGNY
Avenue de la République
18110 ST MARTIN D'AUXIGNY
M. Jean-Jacques TEILLIER

ST PIERRE LE MOUTIER
11, rue du 11 novembre
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
Mme Solange MEUNIER

ST SAULGE
Rue du Champ de Foire
58330 ST SAULGE
M. Philippe LAVOLLEE

SULLY S/ LOIRE
23, rue du Grand Sully
45600 SULLY S/ LOIRE
M. Patrice CHEDANNE

TANNAY
2, rue Emile Régnauld
58190 TANNAY
M. Philippe LAGUIGNER

VAILLY S/ SAULDRE
Grande Rue
18260 VAILLY S/ SAULDRE
M. Daniel BELLEVILLE

VARZY
Place du Marché
58210 VARZY
M. Gérard DETABLE

VIERZON
17, rue de la République
18100 VIERZON
M. Luc DE MONTENAY

> Le Fonds Commun de Placement Centre Loire

Il est géré par Amundi
90, Boulevard Pasteur - 75015

12. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|--------------------|---|--------------------|---|
| | VALEUR AU BILAN | % DE CAPITAL DÉTENU PAR LE GROUPE | VALEUR AU BILAN | % DE CAPITAL DÉTENU PAR LE GROUPE |
| Participations dans des établissements de crédit | 552 911 | | 527 118 | |
| La Boétie | 552 911 | 2,87 | 527 118 | 2,94 |
| Participations dans les entreprises liées | 52 015 | | 49 175 | |
| CACL Immobilier | 6 471 | 100,00 | 5 573 | 100,00 |
| Centre Loire Expansion | 13 398 | 100,00 | 11 304 | 100,00 |
| CACL Investissement | 25 704 | 100,00 | 26 133 | 100,00 |
| CACL Promotion | 6 442 | 100,00 | 6 165 | 100,00 |
| Autres titres de participation | 571 121 | | 85 811 | |
| Sacam Développement | 23 962 | 3,16 | 23 986 | 3,16 |
| Sacam International | 30 346 | 3,12 | 30 364 | 3,12 |
| Sacam Mutualisation | 482 411 | 2,60 | | |
| Autres titres de participation | 34 402 | | 31 461 | |
| Valeur au bilan des titres de participation non consolidés ⁽¹⁾ | 1 176 047 | | 662 104 | |

(1) Dont 27 503 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable au 31 décembre 2016 contre 27 455 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

14. MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

au 31/12/2016

**Caisse régionale
de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Exercice clos
le 31 décembre 2016

ORCOM AUDIT

Siège social : 2, avenue de Paris
45056 ORLÉANS cedex 1
Tél. : +33 (0) 2 38 77 76 75
Fax : +33 (0) 2 38 77 76 83

Société de commissariat aux comptes.
SARL au Capital de 800 000 euros.
RCS Orléans B 323 479 741.

MAZARS

Siège social : 61, Rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Tél. : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes.
Capital de 8 320 000 euros.
RCS Nanterre B 784 824 153.

Mesdames, Messieurs
les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2016.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Estimations comptables

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.7 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.

- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 3.2, 3.3, 3.5, 4.3, 4.4, 6.2, 6.3, 6.5, 6.7, 9 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le

cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note 6.7 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

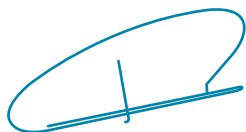
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 24 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

ORCOM AUDIT
Bruno Rouillé



MAZARS
Anne Veaute



MAZARS
Matthew Brown



Comptes individuels

au 31/12/2016

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Centre Loire en date du 09/02/2017
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 23/03/2017.

Sommaire

| | |
|-----|--|
| 112 | BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 |
| 113 | HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016 |
| 113 | COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016 |
| 114 | NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE |
| 116 | NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES |
| 123 | NOTE 3. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE |
| 124 | NOTE 4. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE |
| 126 | NOTE 5. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE |
| 128 | NOTE 6. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES |
| 130 | NOTE 7. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ |
| 131 | NOTE 8. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS |
| 131 | NOTE 9. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF |
| 132 | NOTE 10. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE |
| 132 | NOTE 11. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE |
| 133 | NOTE 12. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE |
| 133 | NOTE 13. COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS |
| 134 | NOTE 14. PROVISIONS |
| 134 | NOTE 15. ÉPARGNE LOGEMENT |
| 135 | NOTE 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX |
| 137 | NOTE 17. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX |
| 137 | NOTE 18. DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE |
| 138 | NOTE 19. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) |
| 138 | NOTE 20. COMPOSITION DES FONDS PROPRES |
| 139 | NOTE 21. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES |
| 139 | NOTE 22. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVICES |
| 139 | NOTE 23. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME |
| 141 | NOTE 24. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS |
| 142 | NOTE 25. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES |
| 142 | NOTE 26. ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE |
| 143 | NOTE 27. ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES |
| 143 | NOTE 28. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS |
| 143 | NOTE 29. REVENUS DES TITRES |
| 144 | NOTE 30. PRODUIT NET DES COMMISSIONS |
| 144 | NOTE 31. GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION |
| 144 | NOTE 32. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS |
| 145 | NOTE 33. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE |
| 145 | NOTE 34. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION |
| 146 | NOTE 35. COÛT DU RISQUE |
| 146 | NOTE 36. RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS |
| 147 | NOTE 37. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS |
| 147 | NOTE 38. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES |
| 147 | NOTE 39. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES |
| 147 | NOTE 40. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION |
| 147 | NOTE 41. AFFECTATION DES RÉSULTATS |
| 148 | NOTE 42. PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES |
| 148 | NOTE 43. MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION |

Bilan au 31 décembre 2016

> Actif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 213 714 | 176 649 |
| Caisse, banques centrales | | 53 167 | 54 784 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 5 | 147 649 | 100 992 |
| Créances sur les établissements de crédit | 3 | 12 898 | 20 873 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 3 | 376 374 | 553 178 |
| Opérations avec la clientèle | 4 | 11 691 001 | 11 080 302 |
| Opérations sur titres | | 1 253 668 | 1 215 622 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 5 | 551 567 | 553 037 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 5 | 702 101 | 662 585 |
| Valeurs immobilisées | | 1 271 133 | 772 154 |
| Participations et autres titres détenus à long terme | 6-7 | 1 125 314 | 619 951 |
| Parts dans les entreprises liées | 7 | 60 154 | 59 299 |
| Immobilisations incorporelles | 7 | 1 535 | 1 670 |
| Immobilisations corporelles | 7 | 84 130 | 91 234 |
| Capital souscrit non versé | | - | - |
| Actions propres | | - | - |
| Comptes de régularisation et actifs divers | | 311 973 | 269 312 |
| Autres actifs | 8 | 223 800 | 190 196 |
| Comptes de régularisation | 8 | 88 173 | 79 116 |
| Total actif | | 15 117 863 | 14 067 217 |

> Passif

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-----------|-------------------|-------------------|
| Opérations interbancaires et assimilées | | 2 508 | 1 950 |
| Banques centrales | | - | - |
| Dettes envers les établissements de crédit | 10 | 2 508 | 1 950 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | 10 | 8 455 763 | 7 669 563 |
| Comptes créditeurs de la clientèle | 11 | 4 184 224 | 4 023 688 |
| Dettes représentées par un titre | 12 | 85 723 | 101 461 |
| Comptes de régularisation et passifs divers | | 244 411 | 204 002 |
| Autres passifs | 13 | 91 188 | 88 955 |
| Comptes de régularisation | 13 | 153 223 | 115 047 |
| Provisions et dettes subordonnées | | 462 342 | 459 529 |
| Provisions | 14-15-16 | 169 367 | 158 385 |
| Dettes subordonnées | 18 | 292 975 | 301 144 |
| Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) | 17 | 64 703 | 60 703 |
| Capitaux propres hors FRBG | 19 | 1 618 189 | 1 546 321 |
| Capital souscrit | | 56 119 | 56 119 |
| Primes d'émission | | 201 754 | 201 754 |
| Réserves | | 1 280 950 | 1 206 894 |
| Écart de réévaluation | | - | - |
| Provisions réglementées et subventions d'investissement | | - | - |
| Report à nouveau | | - | - |
| Résultat de l'exercice | | 79 366 | 81 554 |
| Total passif | | 15 117 863 | 14 067 217 |

Hors bilan au 31 décembre 2016

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------|-------|------------------|------------------|
| Engagements donnés | | 2 022 102 | 2 366 356 |
| Engagements de financement | 25 | 1 467 345 | 1 384 605 |
| Engagements de garantie | 25 | 553 458 | 980 387 |
| Engagements sur titres | 25 | 1 299 | 1 364 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|----------------------------|-------|------------------|------------------|
| Engagements reçus | | 3 702 533 | 3 392 347 |
| Engagements de financement | 25 | 66 278 | 87 907 |
| Engagements de garantie | 25 | 3 634 956 | 3 303 076 |
| Engagements sur titres | 25 | 1 299 | 1 364 |

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22.
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23.

Compte de résultat au 31 décembre 2016

| (EN MILLIERS D'EUROS) | NOTES | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-------|----------------|----------------|
| Intérêts et produits assimilés | 28-29 | 370 204 | 414 090 |
| Intérêts et charges assimilés | 29 | -190 693 | -215 812 |
| Revenus des titres à revenu variable | 28 | 29 136 | 17 460 |
| Commissions Produits | 30 | 193 067 | 190 082 |
| Commissions Charges | 30 | -30 906 | -30 848 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation | 31 | 377 | -760 |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 32 | 4 681 | 11 617 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 33 | 8 113 | 3 172 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | 33 | -2 648 | -2 910 |
| Produit net bancaire | | 381 331 | 386 091 |
| Charges générales d'exploitation | 34 | -212 416 | -207 944 |
| Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles | | -13 698 | -13 115 |
| Résultat brut d'exploitation | | 155 217 | 165 032 |
| Coût du risque | 35 | -34 775 | -19 765 |
| Résultat d'exploitation | | 120 442 | 145 267 |
| Résultat net sur actifs immobilisés | 36 | -342 | -82 |
| Résultat courant avant impôt | | 120 100 | 145 185 |
| Résultat exceptionnel | 37 | | |
| Impôt sur les bénéfices | 38 | -36 734 | -46 631 |
| Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées | | -4 000 | -17 000 |
| Résultat net de l'exercice | | 79 366 | 81 554 |

NOTE 1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

NOTE 1.1. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Centre Loire, 91 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Son siège social est situé au 8, Allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9. Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société en courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

NOTE 1.2. MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

> Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

> Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

> Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

> Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

> Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

> Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

> Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

> Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait

été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.O1-453.

> Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1^{er} juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêts trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêts semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

NOTE 1.3. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2016

> Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole

arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100 % des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 482 411 milliers d'euros. Des prêts séniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 286 110 milliers d'euros en faveur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des

résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole Centre Loire conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1^{er} juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 146 586 milliers d'euros pour Crédit Agricole Centre Loire).

> Remboursement de Titres Subordonnés Remboursables

10 millions d'euros de TSR RADIAN émis le 29/12/2006, sont arrivés à échéance le 29/12/2016, et ont ainsi été remboursés.

NOTE 2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont établis

dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

| RÈGLEMENTS | DATE DE PUBLICATION PAR L'ÉTAT FRANÇAIS | DATE DE 1 ^{ERE} APPLICATION : EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU | APPLICABLE DANS CENTRE LOIRE |
|---|---|--|------------------------------|
| Règlement ANC N°2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social Chapitres 1 à 3 et chapitres 5 à 7 | 4 juin 2015 | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Règlement ANC N°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture | 2 juillet 2015 | 1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif aux plan comptable général | 23 novembre 2015 | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Règlement ANC N°2016-01 relatif aux comptes annuels de l'Association de Gestion du Fonds Paritaire National (AGFPN) | 5 février 2016 | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Règlement de l'ANC n°2016-02 relatif aux comptes annuels des organismes de titrisation | 11 mars 2016 | 1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Règlement de l'ANC n°2016-03 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) | 15 avril 2016 | 1 ^{er} janvier 2017 ou par anticipation au 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Règlement de l'ANC n°2016-04 relatif aux sociétés de libre partenariat | 1 ^{er} juillet 2016 | 31 décembre 2016 | Non |
| Règlement de l'ANC n°2016-06 relatif aux règles comptables applicables aux organismes de placement collectif immobilier | 14 octobre 2016 | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Règlement de l'ANC n°2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général | 4 novembre 2016 | 1 ^{er} janvier 2016 | Oui |
| Règlement de l'ANC n°2016-12 modifiant le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance | 12 décembre 2016 | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |
| Version consolidée du règlement n°99-01 rassemblant l'ensemble des textes comptables applicables au secteur associatif | 20 septembre 2016 | 1 ^{er} janvier 2016 | Non |

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

Avertissement : suite à une modification des règles de calcul des tableaux de l'annexe, des écarts potentiels d'arrondis peuvent exister entre les données N-1 et celles publiées lors de l'exercice précédent.

NOTE 2.1. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

> Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 72 523 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 72 895 milliers d'euros

au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 1 038 milliers d'euros.

> Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

• Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

• Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

> Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Centre Loire par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

> Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

> Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois (provision base collective : 43 372 milliers d'euros, provision sectorielle : 71 007 milliers d'euros). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Les secteurs couverts sont la filière LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel-automobile, BTP, boulangerie, hôtel-bar-restaurant, forbearance, machinisme agricole, céréales et agriculture.

> Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

NOTE 2.2. PORTEFEUILLE TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

> Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2016.

> Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

• Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

• Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

> Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

> Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2016.

> Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

> Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

> Dates d'enregistrement

Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

> Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

> Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de

marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

NOTE 2.3. IMMOBILISATIONS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

| Composant | Durée d'amortissement |
|--------------------------|-----------------------------------|
| Gros œuvre | 25 à 40 ans |
| Agencement Second œuvre | 8 à 12 ans |
| Installations techniques | 5 à 8 ans |
| Autres agencements | 8 ans |
| Matériel informatique | 3 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Matériel spécialisé | 4 à 5 ans (dégressif ou linéaire) |
| Mobilier | 8 à 12 ans |

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

NOTE 2.4. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

NOTE 2.5. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

NOTE 2.6. PROVISIONS

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

> Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

NOTE 2.7. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG de 64 703 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

NOTE 2.8. OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règle-

ment ANC 2014-07 du 26 novembre 2014. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement à des fins de couverture.

> Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

> Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisés ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

> Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. À ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire. Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

NOTE 2.9. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du

règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

NOTE 2.10. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 25 et 26.

NOTE 2.11. PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21/06/2016. La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

NOTE 2.12. AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

> Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et

avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projétés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements de retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 16.

> Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

NOTE 2.13. SOUSCRIPTION D' ACTIONS PROPOSÉES AUX SALARIÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

> Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

NOTE 2.14. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de charge ou de produit exceptionnel sur l'exercice.

NOTE 2.15. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

NOTE 3. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | | 31/12/2015 |
|---|---------------|--------------------|-------------------|----------------|-----------------------|------------------------|----------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Créances rattachées | Total | Total |
| Établissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et prêts : | | | | | | | | |
| - à vue | 10 300 | | | | 10 300 | | 10 300 | 16 484 |
| - à terme | 650 | | | | 650 | | 650 | 2 441 |
| Valeurs reçues en pension | | | | | | | | |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | | | | |
| Prêts subordonnés | | | | 1 948 | 1 948 | | 1 948 | 1 948 |
| Total | 10 950 | | | 1 948 | 12 898 | | 12 898 | 20 873 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | | | | | 12 898 | 20 873 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 65 876 | | | | 65 876 | 24 | 65 900 | 74 700 |
| Comptes et avances à terme | 2 428 | 4 881 | 41 509 | 258 398 | 307 216 | 3 258 | 310 474 | 446 072 |
| Titres reçus en pension livrée | | | | | | | | |
| Prêts subordonnés | | | | | | | | 32 406 |
| Total | 68 304 | 4 881 | 41 509 | 258 398 | 373 092 | 3 282 | 376 374 | 553 178 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | | | | | 376 374 | 553 178 |
| Total | | | | | | | 389 272 | 574 051 |

> Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 948 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 16 688 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 4.1. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | | 31/12/2015 |
|-------------------------------------|------------|--------------------|-------------------|-----------|-----------------------|------------------------|-------------------|-------------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS ≤ 1 AN | > 1 AN ≤ 5 ANS | > 5 ANS | Total en principal | Créances rattachées | TOTAL | TOTAL |
| Créances commerciales | 36 797 | 1 294 | | | 38 091 | 186 | 38 277 | 33 456 |
| Autres concours à la clientèle | 604 759 | 1 177 065 | 4 117 129 | 5 873 056 | 11 772 009 | 49 451 | 11 821 460 | 11 236 910 |
| Valeurs reçues en pension livrée | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires débiteurs | 67 576 | | | | 67 576 | 257 | 67 833 | 53 829 |
| Dépréciations | | | | | | | -236 569 | -243 893 |
| Valeur nette au bilan | | | | | | | 11 691 001 | 11 080 302 |

> Commentaires

La variation de la ligne « Autres concours à la clientèle » pour 584 550 milliers d'euros s'explique principalement par une augmentation des encours en portefeuille relatifs aux crédits à l'habitat pour 407 204 milliers d'euros.

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 1 247 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 48 051 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 2 064 797 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 1 932 100 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 72 523 milliers d'euros contre 72 840 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 4.2. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| France (y compris DOM-TOM) | 11 821 922 | 11 214 168 |
| Autres pays de L'U.E. | 28 677 | 28 185 |
| Autres pays d'Europe | 9 586 | 8 266 |
| Amérique du Nord | 3 373 | 3 077 |
| Amérique Centrale et Latine | 1 424 | 1 355 |
| Afrique et Moyen-Orient | 6 625 | 6 486 |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 6 069 | 4 561 |
| Japon | | |
| Non ventilés et organismes internationaux | | |
| Total en principal | 11 877 676 | 11 266 098 |
| Créances rattachées | 49 894 | 58 097 |
| Dépréciations | -236 569 | -243 893 |
| Valeur nette au bilan | 11 691 001 | 11 080 302 |

NOTE 4.3. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ENCOURS DOUTEUX ET DÉPRÉCIATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | 31/12/2015 | | | | |
|---|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| | ENCOURS BRUT | DONT ENCOURS DOUTEUX | DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS | ENCOURS BRUT | DONT ENCOURS DOUTEUX | DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS |
| France (y compris DOM-TOM) | 11 871 510 | 312 598 | 195 227 | -234 970 | | 11 271 872 | 320 810 | | -242 688 | |
| Autres pays de L'U.E. | 28 926 | 1 490 | 1 420 | -1 444 | | 28 527 | 1 318 | | -1 183 | |
| Autres pays d'Europe | 9 606 | 20 | 20 | -18 | | 8 286 | 23 | | -18 | |
| Amérique du Nord | 3 377 | 2 | 2 | -2 | | 3 054 | 2 | | -2 | |
| Amérique Centrale et Latine | 1 433 | | | | | 1 394 | | | | |
| Afrique et Moyen-Orient | 6 640 | 277 | 3 | -135 | | 6 494 | 2 | | -2 | |
| Asie et Océanie (hors Japon) | 6 078 | | | | | 4 568 | | | | |
| Japon | | | | | | | | | | |
| Non ventilés et organismes internationaux | | | | | | | | | | |
| Total | 11 927 570 | 314 387 | 196 672 | -236 569 | -156 902 | 11 324 195 | 322 155 | | -243 893 | |

NOTE 4.4. OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | 31/12/2015 | | | | |
|---------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|-------------------|----------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---|
| | ENCOURS BRUT | DONT ENCOURS DOUTEUX | DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS | ENCOURS BRUT | DONT ENCOURS DOUTEUX | DONT ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX | DÉPRÉCIATIONS DES ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS |
| Particuliers | 6 478 701 | 140 407 | 76 033 | -93 322 | -54 031 | 6 114 130 | 141 594 | 75 510 | -96 488 | -54 166 |
| Agriculteurs | 1 400 995 | 29 267 | 20 630 | -24 885 | -18 242 | 1 362 032 | 31 360 | 20 883 | -26 517 | -18 401 |
| Autres professionnels | 1 263 928 | 65 205 | 46 653 | -51 797 | -38 442 | 1 236 673 | 69 018 | 45 824 | -55 256 | -39 266 |
| Clientèle financière | 276 250 | 4 978 | 3 681 | -4 011 | -3 098 | 187 787 | 6 173 | 4 817 | -5 228 | -4 411 |
| Entreprises | 1 581 220 | 74 188 | 49 349 | -62 222 | -42 772 | 1 460 941 | 73 549 | 52 517 | -59 977 | -44 151 |
| Collectivités publiques | 871 762 | | | | | 902 190 | | | | |
| Autres agents économiques | 54 714 | 342 | 326 | -332 | -317 | 60 442 | 461 | 386 | -427 | -371 |
| Total | 11 927 570 | 314 387 | 196 672 | -236 569 | -156 902 | 11 324 195 | 322 155 | 199 937 | -243 893 | -160 766 |

NOTE 5. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | 31/12/2015 |
|---|-------------|----------------|--------------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| | TRANSACTION | PLACEMENT | TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE | INVESTISSEMENT | TOTAL | TOTAL |
| Effets publics et valeurs assimilées : | | | | 146 973 | 146 973 | 100 330 |
| - dont surcote restant à amortir | | | | 3 591 | 3 591 | 4 339 |
| - dont décote restant à amortir | | | | -3 318 | -3 318 | -709 |
| Créances rattachées | | | | 676 | 676 | 662 |
| Dépréciations | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | | 147 649 | 147 649 | 100 992 |
| Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ : | | | | | | |
| Émis par organismes publics | | | | 133 050 | 133 050 | 108 778 |
| Autres émetteurs | | 11 680 | | 402 726 | 414 406 | 440 181 |
| - dont surcote restant à amortir | | 36 | | 2 742 | 2 778 | 3 992 |
| - dont décote restant à amortir | | -997 | | -607 | -1 604 | -1 916 |
| Créances rattachées | | 144 | | 4 017 | 4 161 | 4 186 |
| Dépréciations | | -50 | | | -50 | -108 |
| Valeur nette au bilan | | 11 774 | | 539 793 | 551 567 | 553 037 |
| Actions et autres titres à revenu variable | | 703 639 | | | 703 639 | 664 608 |
| Créances rattachées | | | | | | |
| Dépréciations | | -1 538 | | | -1 538 | -2 023 |
| Valeur nette au bilan | | 702 101 | | | 702 101 | 662 585 |
| Total | | 713 875 | | 687 442 | 1 401 317 | 1 316 614 |
| Valeurs estimatives | | 744 955 | | 722 864 | 1 467 819 | 1 376 537 |

(1) Dont 64 739 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées et dont titres subordonnés de la société technique de titrisation) au 31 décembre 2016 et 66 941 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 800 milliers d'euros. Les plus ou moins-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 62 milliers d'euros.

> Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 31 224 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 30 371 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 40 115 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 34 401 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

NOTE 5.1. TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (HORS EFFETS PUBLICS) : VENTILATION PAR GRANDES CATÉGORIES DE CONTREPARTIE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Administration et banques centrales (y compris États) | 133 051 | 108 778 |
| Établissement de crédit | 73 826 | 99 090 |
| Cliantèle financière | 1 027 882 | 989 270 |
| Collectivités locales | | |
| Entreprises, assurances et autres clientèles | 16 336 | 16 429 |
| Divers et non ventilés | | |
| Total en principal | 1 251 095 | 1 213 567 |
| Créances rattachées | 4 161 | 4 186 |
| Dépréciations | -1 588 | -2 131 |
| Valeur nette au bilan | 1 253 668 | 1 215 622 |

NOTE 5.2. VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | 31/12/2015 | | | |
|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|--|--------------------------------------|--|------------------|
| | OBLIGATIONS ET AUTRES-TITRES À REVENU FIXE | EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES | ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE | TOTAL | OBLIGATIONS ET AUTRES-TITRES À REVENU FIXE | EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES | ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE | TOTAL |
| Titres à revenu fixe ou variable | 547 456 | 146 973 | 703 639 | 1 398 068 | 548 959 | 100 330 | 664 608 | 1 313 897 |
| Dont titres cotés | 248 425 | 146 973 | 11 | 395 409 | 229 928 | 100 330 | 11 | 330 269 |
| Dont titres non cotés ⁽¹⁾ | 299 031 | | 703 628 | 1 002 659 | 319 031 | | 664 597 | 983 628 |
| Créances rattachées | 4 161 | 676 | | 4 837 | 4 186 | 662 | 0 | 4 848 |
| Dépréciations | -50 | | -1 538 | -1 588 | -108 | | -2 023 | -2 131 |
| Valeur nette au bilan | 551 567 | 147 649 | 702 101 | 1 401 317 | 553 037 | 100 992 | 662 585 | 1 316 614 |

> Commentaires

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 702 090 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 682 281 milliers d'euros.

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 59 744 milliers d'euros.

Leur valeur estimative au 31 décembre 2016 s'élève à 59 744 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

| (EN MILLIERS D'EUROS) | VALEUR D'INVENTAIRE | VALEUR LIQUIDATIVE |
|-----------------------|---------------------|--------------------|
| OPCVM monétaires | 312 403 | 312 403 |
| OPCVM obligataires | 57 939 | 72 563 |
| OPCVM actions | | |
| OPCVM autres | 331 748 | 346 641 |
| Total | 702 090 | 731 607 |

NOTE 5.3. EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | | 31/12/2015 |
|---|------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|----------------|----------------|
| | ≤ 3 MOIS | > 3 MOIS ≤ 1AN | > 1AN ≤ 5 ANS | > 5 ANS | Total en principal | Créances rattachées | TOTAL | TOTAL |
| Obligations et autres titres à revenu fixe | | | | | | | | |
| Valeur Brute | | 22 071 | 143 593 | 381 792 | 547 456 | 4 161 | 551 617 | 553 145 |
| Dépréciations | | | | | | | -50 | -108 |
| Valeur nette au bilan | | 22 071 | 143 593 | 381 792 | 547 456 | 4 161 | 551 567 | 553 037 |
| Effets publics et valeurs assimilées | | | | | | | | |
| Valeur Brute | | | 65 832 | 81 141 | 146 973 | 676 | 147 649 | 100 992 |
| Dépréciations | | | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | | | 65 832 | 81 141 | 146 973 | 676 | 147 649 | 100 992 |

NOTE 6. TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2016.

| INFORMATIONS FINANCIÈRES | CAPITAL | QUOTE-PART DE CAPITAL DÉTENUE (EN %) | VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS | | PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS | PNB OU CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ | RÉSULTATS (BÉNÉFICE OU PERTE DU DERNIER EXERCICE CLOS) ⁽¹⁾ | DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE |
|--|------------|--------------------------------------|---------------------------------------|------------------|--|---|---|--|
| | | | BRUTES | NETTES | | | | |
| Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire | | | | | | | | |
| Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit | | | | | | | | |
| Participations dans des établissements de crédit | | | | | | | | |
| SAS RUE DE LA BOËTIE | 18 099 408 | 2,87 % | 558 852 | 558 852 | | | 501 995 | 25 537 |
| Autres parts dans les entreprises liées | | | | | | | | |
| CENTRE LOIRE EXPANSION | 9 000 | 100 % | 9 000 | 9 000 | 1 400 | 0 | 386 | |
| CENTRE LOIRE IMMOBILIER | 5 000 | 100 % | 9 149 | 5 000 | | 360 | 315 | |
| CENTRE LOIRE INVESTISSEMENT | 30 000 | 100 % | 30 000 | 25 704 | | 1 183 | -396 | |
| CENTRE LOIRE PROMOTION | 6 822 | 100 % | 12 500 | 6 442 | 12 601 | 0 | -470 | |
| Autres titres de participations | | | | | | | | |
| CA CAPITAL PME | 30 000 | 7,65 % | 2 500 | 2 500 | | 0 | -15 | |
| CRÉDIT AGRICOLE TITRE | 31 234 | 2,12 % | 624 | 624 | | 118 867 | 2 575 | 42 |
| PROGICA | 7 300 | 2,77 % | 202 | 202 | | 0 | -13 | |
| RADIAN | 750 | 1,34 % | 34 | 30 | | 0 | 54 | |
| SACAM MACHINISME | 3 000 | 4,33 % | 131 | 131 | | 0 | 133 | 10 |
| SACAM MUTUALISATION | 18 556 677 | 2,60 % | 482 411 | 482 411 | | | 0 | |
| SACAM AVENIR | 145 931 | 2,29 % | 3 337 | 3 337 | | 0 | -27 | |
| SACAM CENTRE | 3 162 | 20,88 % | 671 | 671 | | 0 | -6 | |
| SACAM DEVELOPP | 725 471 | 3,16 % | 23 059 | 23 059 | 10 784 | 0 | 27 580 | 963 |
| SACAM PARTICIPATION | 62 558 | 2,77 % | 2 005 | 2 005 | | 249 | 1 493 | |
| SAS MIROMESNIL | 38 | 2,85 % | 1 | 1 | | 0 | 1 | |
| SAS SACAM IMMOBILIER | 139 588 | 2,65 % | 3 702 | 3 702 | | 0 | 4 180 | 100 |
| SAS SEGUR | 38 | 2,85 % | 1 | 1 | | 0 | 0 | |
| C2MS SAS | 53 053 | 1,40 % | 744 | 744 | | 142 267 | 3 721 | 54 |
| CA CHÈQUES | 0 | 2,50 % | 80 | 80 | | | 0 | |
| CAAGIS | 15 000 | 1,47 % | 220 | 186 | | 152 799 | -1 299 | |
| CARIOU HOLDING | 70 000 | 1,43 % | 1 001 | 1 001 | | 0 | -75 | |
| CARVEST | 300 | 6,18 % | 25 | 25 | | 2 271 | 266 | 21 |
| CEDICAM | 14 008 | 1,42 % | 198 | 198 | | 266 645 | 1 061 | |
| GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS | 0 | 2,35 % | 2 000 | 2 000 | | | 0 | |
| ORLÉANS SPECTACLE | 40 | 2,44 % | 14 | 1 | | 1 846 | 68 | |
| ORLÉANS GESTION | 720 | 1,57 % | 23 | 23 | | 11 968 | 94 | |
| SACAM CAUTION | 9 073 | 2,22 % | 202 | 202 | | 0 | 1 489 | 31 |
| SAEM LOIRE | 336 | 3,00 % | 10 | 10 | | 356 | -35 | |
| SAFER BOURGOGNE | 3 358 | 3,38 % | 42 | 42 | | 24 746 | 182 | |
| SAFER CENTRE | 947 | 10,63 % | 96 | 96 | | 10 386 | 449 | |
| SAS DELTA | 79 550 | 2,80 % | 2 229 | 2 229 | | 0 | -1 570 | |
| SAS SQUARE ACHAT | 392 | 7,65 % | 30 | 30 | | 552 | 47 | |
| SAS DEVELOPP | 11 467 | 2,01 % | 228 | 226 | | 0 | 213 | |
| SCI CAM | 14 563 | 2,92 % | 424 | 424 | | 3 457 | 1 706 | |
| SEM PATRIMONIALE ORLÉANS | 4 000 | 3,15 % | 126 | 117 | | 302 | -159 | |
| SEM VIERZON | 500 | 3,70 % | 19 | 19 | | 1 736 | 891 | |
| SEMDO | 4 595 | 2,19 % | 84 | 84 | | 22 632 | 110 | |
| SEPAC | 11 | 12,77 % | 1 | 1 | | 443 | 23 | |
| SEPAL | 46 | 23,33 % | 42 | 42 | | | 146 | |
| SIRCA | 7 | 2,04 % | 0 | 0 | | 102 030 | 53 | |
| CARCIE | 3 000 | 36,00 % | 1 080 | 821 | | 944 | 7 | |
| FIRECA | 22 510 | 2,73 % | 1 220 | 597 | | 0 | -1 190 | |
| GIE CA INNOVE | 1 075 | 2,97 % | 120 | 28 | | 0 | -137 | |
| PLEINCHAMPS | 3 680 | 3,20 % | 269 | 195 | | 0 | 149 | |
| SACAM FIA NET EUROPE | 47 185 | 2,80 % | 1 320 | - | 118 | 0 | -3 615 | |
| SACAM INTERNATIONAL | 522 023 | 3,12 % | 28 115 | 18 631 | | 0 | 16 943 | 562 |
| SODICAR SAS | 48 | 25,00 % | 12 | - | 400 | 0 | -1 208 | |
| TERRE DE BOURGOGNE | 177 | 3,51 % | 5 | 5 | | 1 570 | 68 | 49 |
| Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de la Caisse régionale Centre Loire | | | | | | | | |
| Autres titres de participations | 45 812 | | 3 933 | 3 736 | 4 867 | | 6 664 | 1 |
| Parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit [ensemble] | | | | | | | | |
| Participations dans des établissements de crédit [ensemble] | | | | | | | | |
| Autres parts dans les entreprises liées [ensemble] | | | | | | | | |
| Autres titres de participations [ensemble] | | | | | | | | |
| Total parts dans les entreprises liées et participations | | | 1 182 090 | 1 155 465 | 30 170 | 867 609 | 562 851 | 27 370 |

(1) Attention : L'information « résultat du dernier exercice » concerne l'exercice 2015.

NOTE 6.1. VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|--|------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | VALEUR AU BILAN | VALEUR ESTIMATIVE | VALEUR AU BILAN | VALEUR ESTIMATIVE |
| Parts dans les entreprises liées | | | | |
| Titres non cotés | 60 649 | 50 544 | 60 649 | 48 601 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 14 001 | 14 001 | 12 990 | 12 990 |
| Créances rattachées | 7 | 7 | 11 | 11 |
| Dépréciations | -14 503 | | -14 351 | |
| Valeur nette au bilan | 60 154 | 64 552 | 59 299 | 61 602 |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres de participation | | | | |
| Titres non cotés | 1 118 700 | 1 361 962 | 608 417 | 812 122 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 12 628 | 12 110 | 15 127 | 14 727 |
| Créances rattachées | 338 | 338 | 154 | 154 |
| Dépréciations | -12 639 | | -12 588 | |
| Sous-total titres de participation | 1 119 027 | 1 374 410 | 611 110 | 827 003 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | |
| Titres non cotés | 2 742 | 2 755 | 5 177 | 5 189 |
| Titres cotés | | | | |
| Avances consolidables | 3 541 | 3 541 | 3 659 | 3 659 |
| Créances rattachées | 4 | 4 | 5 | 5 |
| Dépréciations | | | | |
| Sous-total autres titres détenus à long terme | 6 287 | 6 300 | 8 841 | 8 853 |
| Valeur nette au bilan | 1 125 314 | 1 380 710 | 619 951 | 835 856 |
| Total des titres de participation | 1 185 468 | 1 445 262 | 679 250 | 897 458 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|-----------------------------|------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| | VALEUR AU BILAN | VALEUR ESTIMATIVE | VALEUR AU BILAN | VALEUR ESTIMATIVE |
| Total valeurs brutes | | | | |
| Titres non cotés | 1 182 091 | | 674 243 | |
| Titres cotés | | | | |
| Total | 1 182 091 | | 674 243 | |

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

NOTE 7. VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

> Immobilisations financières

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 01/01/2016 | AUGMENTA- TIONS (ACQUISITIONS) | DIMINUTIONS (CESSIONS, ÉCHÉANCE) | AUTRES MOUVEMENTS | 31/12/2016 |
|--|----------------|--------------------------------------|--|----------------------|------------------|
| Parts dans les entreprises liées | | | | | |
| Valeurs brutes | 60 649 | | | | 60 649 |
| Avances consolidables | 12 990 | 1 011 | | | 14 001 |
| Créances rattachées | 11 | 38 | -42 | | 7 |
| Dépréciations | -14 351 | -6 487 | 6 335 | | -14 503 |
| Valeur nette au bilan | 59 299 | -5 438 | 6 293 | | 60 154 |
| Titres de participation et autres titres détenus à long terme | | | | | |
| Titres de participation | | | | | |
| Valeurs brutes | 608 417 | 510 283 | | | 1 118 700 |
| Avances consolidables | 15 127 | 25 793 | -28 292 | | 12 628 |
| Créances rattachées | 154 | 3 178 | -2 994 | | 338 |
| Dépréciations | -12 588 | -224 | 173 | | -12 639 |
| Sous-total titres de participation | 611 110 | 539 030 | -31 113 | | 1 119 027 |
| Autres titres détenus à long terme | | | | | |
| Valeurs brutes | 5 177 | | -2 435 | | 2 742 |
| Avances consolidables | 3 659 | | -118 | | 3 541 |
| Créances rattachées | 5 | 65 | -66 | | 4 |
| Dépréciations | | | | | |
| Sous-total autres titres détenus à long terme | 8 841 | 65 | -2 619 | | 6 287 |
| Valeur nette au bilan | 619 951 | 539 095 | -33 732 | | 1 125 314 |
| Total | 679 250 | 533 657 | -27 439 | | 1 185 468 |

> Immobilisations corporelles et incorporelles

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 01/01/2016 | AUGMENTA- TIONS (ACQUISITIONS) | DIMINUTIONS (CESSIONS, ÉCHÉANCE) | AUTRES MOUVEMENTS | 31/12/2016 |
|---|---------------|--------------------------------------|--|----------------------|---------------|
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Valeurs brutes | 245 273 | 15 374 | -11 777 | | 248 870 |
| Amortissements et dépréciations | -154 039 | -13 576 | 2 875 | | -164 740 |
| Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles | | | | | |
| Valeurs brutes | | | | | |
| Amortissements et dépréciations | | | | | |
| Valeur nette au bilan | 91 234 | 1 798 | -8 902 | | 84 130 |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Valeurs brutes | 8 460 | | -13 | | 8 447 |
| Amortissements et dépréciations | -6 790 | -122 | | | -6 912 |
| Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles | | | | | |
| Valeurs brutes | | | | | |
| Amortissements et dépréciations | | | | | |
| Valeur nette au bilan | 1 670 | -122 | -13 | | 1 535 |
| Total | 92 904 | 1 676 | -8 915 | | 85 665 |

NOTE 8. COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Autres actifs⁽¹⁾ | | |
| Instruments conditionnels achetés | 245 | 32 |
| Comptes de stock et emplois divers | | |
| Débiteurs divers ⁽²⁾ | 223 521 | 190 136 |
| Gestion collective des titres Livret de développement durable | | |
| Comptes de règlement | 34 | 28 |
| Valeur nette au bilan | 223 800 | 190 196 |
| Comptes de régularisation | | |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 31 715 | 20 458 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 34 | 21 |
| Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers | | |
| Charges constatées d'avance | 42 | 52 |
| Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme | 1 049 | 1 265 |
| Autres produits à recevoir | 53 043 | 55 131 |
| Charges à répartir | | |
| Autres comptes de régularisation | 2 290 | 2 189 |
| Valeur nette au bilan | 88 173 | 79 116 |
| Total | 311 973 | 269 312 |

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) Dont 123 190 milliers d'euros au titre du dépôt de garantie MATIF dans le cadre du programme EMIR et 84 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

NOTE 9. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

| (EN MILLIERS D'EUROS) | SOLDE AU 01/01/2016 | DOTATIONS | REPRISES ET UTILISATIONS | DÉSACTUALISATION | AUTRES MOUVEMENTS | SOLDE AU 31/12/2016 |
|---|---------------------|---------------|--------------------------|------------------|-------------------|---------------------|
| Sur opérations interbancaires et assimilées | | | | | | |
| Sur créances clientèle | 243 893 | 82 334 | -87 621 | -2 037 | | 236 569 |
| Sur opérations sur titres | 2 131 | 592 | -1 135 | | | 1 588 |
| Sur valeurs immobilisées | 27 722 | 6 833 | -6 508 | | | 28 047 |
| Sur autres actifs | 124 | 390 | -50 | | | 464 |
| Total | 273 870 | 90 149 | -95 314 | -2 037 | | 266 668 |

NOTE 10. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | | 31/12/2015 |
|---|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Établissements de crédit | | | | | | | | |
| Comptes et emprunt : | | | | | | | | |
| - à vue | 560 | | | | 560 | | 560 | 2 |
| - à terme | 1 948 | | | | 1 948 | | 1 948 | 1 948 |
| Valeurs données en pension | | | | | | | | |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | | | | |
| Valeur au bilan | 2 508 | | | | 2 508 | | 2 508 | 1 950 |
| Opérations internes au Crédit Agricole | | | | | | | | |
| Comptes ordinaires | 68 084 | | | | 68 084 | 397 | 68 481 | 88 491 |
| Comptes et avances à terme | 1 336 888 | 2 578 324 | 2 247 208 | 2 220 135 | 8 382 555 | 4 602 | 8 387 157 | 7 581 072 |
| Titres donnés en pension livrée | | | | | | 125 | 125 | |
| Valeur au bilan | 1 404 972 | 2 578 324 | 2 247 208 | 2 220 135 | 8 450 639 | 5 124 | 8 455 763 | 7 669 563 |
| Total | 1 407 480 | 2 578 324 | 2 247 208 | 2 220 135 | 8 453 147 | 5 124 | 8 458 271 | 7 671 513 |

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

NOTE 11.1. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | | 31/12/2015 |
|---|------------------|--------------------|-------------------|---------------|-----------------------|----------------------|------------------|------------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Comptes ordinaires crédeurs | 2 984 788 | | | | 2 984 788 | 7 | 2 984 795 | 2 638 612 |
| Comptes d'épargne à régime spécial : | 66 808 | | | | 66 808 | | 66 808 | 53 620 |
| - à vue | 66 808 | | | | 66 808 | | 66 808 | 53 620 |
| - à terme | | | | | | | | |
| Autres dettes envers la clientèle : | 284 206 | 267 634 | 509 563 | 47 915 | 1 109 318 | 23 303 | 1 132 621 | 1 331 456 |
| - à vue | 48 226 | | | | 48 226 | | 48 226 | 3 099 |
| - à terme | 235 980 | 267 634 | 509 563 | 47 915 | 1 061 092 | 23 303 | 1 084 395 | 1 328 357 |
| Valeurs données en pension livrée | | | | | | | | |
| Valeur au bilan | 3 335 802 | 267 634 | 509 563 | 47 915 | 4 160 914 | 23 310 | 4 184 224 | 4 023 688 |

NOTE 11.2. COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENTS ÉCONOMIQUES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| Particuliers | 1 968 462 | 2 138 477 |
| Agriculteurs | 330 958 | 331 287 |
| Autres professionnels | 250 141 | 246 779 |
| Clientèle financière | 69 211 | 47 551 |
| Entreprises | 1 376 062 | 1 056 771 |
| Collectivités publiques | 5 474 | 6 890 |
| Autres agents économiques | 160 606 | 158 772 |
| Total en principal | 4 160 914 | 3 986 527 |
| Dettes rattachées | 23 310 | 37 162 |
| Valeur au bilan | 4 184 224 | 4 023 689 |

NOTE 12. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

NOTE 12.1. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | | 31/12/2015 |
|--|--------------|--------------------|-------------------|---------|-----------------------|----------------------|---------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Bons de caisse | | | | | | | | |
| Titres du marché interbancaire | | | | | | | | |
| Titres de créances négociables | 1 120 | 11 683 | 72 415 | | 85 218 | 505 | 85 723 | 101 461 |
| Emprunts obligataires | | | | | | | | |
| Autres dettes représentées par un titre | | | | | | | | |
| Valeur nette au bilan | 1 120 | 11 683 | 72 415 | | 85 218 | 505 | 85 723 | 101 461 |

NOTE 13. COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Autres passifs⁽¹⁾ | | |
| Opérations de contrepartie (titres de transactions) | | |
| Dettes représentatives de titres empruntés | | |
| Instruments conditionnels vendus | 248 | 49 |
| Comptes de règlement et de négociation | | |
| Créditeurs divers | 86 482 | 82 499 |
| Versements restant à effectuer sur titres | 4 458 | 6 407 |
| Valeur nette au bilan | 91 188 | 88 955 |
| Comptes de régularisation | | |
| Comptes d'encaissement et de transfert | 35 975 | 17 129 |
| Comptes d'ajustement et comptes d'écart | 20 | 16 |
| Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers | 3 | 33 |
| Produits constatés d'avance | 55 049 | 51 470 |
| Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme | 8 349 | 9 014 |
| Autres charges à payer | 36 089 | 33 192 |
| Autres comptes de régularisation | 17 738 | 4 193 |
| Valeur nette au bilan | 153 223 | 115 047 |
| Total | 244 411 | 204 002 |

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14. PROVISIONS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | SOLDE AU 01/01/2016 | DOTATIONS | REPRISES UTILISÉES | REPRISES NON UTILISÉES | AUTRES MOUVEMENTS | SOLDE AU 31/12/2016 |
|---|---------------------|---------------|--------------------|------------------------|-------------------|---------------------|
| Provisions pour engagements de retraite et assimilés | 132 | | -28 | | | 104 |
| Provisions pour autres engagements sociaux | 1 307 | 178 | -112 | | | 1 373 |
| Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature | 9 591 | 1 521 | | -3 210 | | 7 902 |
| Provisions pour litiges fiscaux ⁽¹⁾ | 2 965 | 11 | -2 879 | -69 | | 28 |
| Provisions pour autres litiges | 5 910 | 3 233 | -324 | -1 193 | | 7 626 |
| Provision pour risques pays | | | | | | |
| Provisions pour risques de crédit ⁽²⁾ | 102 668 | 13 480 | | -1 767 | | 114 381 |
| Provisions pour restructurations | | | | | | |
| Provisions pour impôts | 4 076 | | | -130 | | 3 946 |
| Provisions sur participations | | 76 | | | | 76 |
| Provisions pour risques opérationnels ⁽³⁾ | 9 106 | 1 262 | -2 662 | -2 103 | | 5 603 |
| Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽⁴⁾ | 15 481 | 5 842 | | | | 21 323 |
| Autres provisions ⁽⁵⁾ | 7 149 | 3 883 | -2 955 | -1 072 | | 7 005 |
| Valeur au bilan | 158 385 | 29 486 | -8 960 | -9 544 | | 169 367 |

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 16 ci-après.

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

NOTE 15. ÉPARGNE LOGEMENT

> Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 1 081 | 877 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 508 | 489 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 657 | 679 |
| Total plans d'épargne-logement | 2 246 | 2 045 |
| Total comptes épargne-logement | 293 | 299 |
| Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement | 2 539 | 2 344 |

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

> Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| Plans d'épargne-logement | 4 | 6 |
| Comptes épargne-logement | 25 | 34 |
| Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement | 29 | 40 |

> Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|------------|
| Plans d'épargne-logement : | | |
| Ancienneté de moins de 4 ans | 8 | 5 |
| Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans | 3 | 2 |
| Ancienneté de plus de 10 ans | 10 | 8 |
| Total plans d'épargne-logement | 21 | 15 |
| Total comptes épargne-logement | | |
| Total provision au titre des contrats épargne-logement | 21 | 15 |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 01/01/2016 | DOTATIONS | REPRISES | 31/12/2016 |
|---|---------------|--------------|----------|---------------|
| Plans d'épargne-logement | 15 481 | 5 842 | | 21 323 |
| Comptes épargne-logement | | | | 0 |
| Total provision au titre des contrats épargne-logement | 15 481 | 5 842 | 0 | 21 323 |

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

NOTE 16. ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

> Variations de la dette actuarielle

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| Dette actuarielle au 31/12/N-1 | 31 252 | 33 385 |
| Coût des services rendus sur l'exercice | 1 987 | 2 008 |
| Coût financier | 608 | 482 |
| Cotisations employés | 0 | 0 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | 0 | -300 |
| Variation de périmètre | -100 | -188 |
| Indemnités de cessation d'activité | 0 | 0 |
| Prestations versées (obligatoire) | -1 827 | -2 886 |
| (Gains) / pertes actuariels | 2 502 | 1 249 |
| Dette actuarielle au 31/12/N | 34 422 | 31 252 |

> Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|--------------|
| Coût des services rendus | 1 987 | 2 008 |
| Coût financier | 608 | 482 |
| Rendement attendu des actifs | -562 | -426 |
| Coût des services passés | 0 | -300 |
| (Gains) / pertes actuariels net | 193 | 385 |
| (Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes | 0 | 0 |
| (Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif | 0 | 0 |
| Charge nette comptabilisée au compte de résultat | 2 227 | 2 149 |

> Variations de juste valeur des actifs des régimes

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1 | 28 829 | 29 072 |
| Rendement attendu des actifs | 562 | 426 |
| Gains / (pertes) actuariels | 5 | 227 |
| Cotisations payées par l'employeur | 2 254 | 2 177 |
| Cotisations payées par les employés | 0 | 0 |
| Modifications, réductions et liquidations de régime | 0 | 0 |
| Variation de périmètre | -100 | -188 |
| Indemnités de cessation d'activité | 0 | -2 886 |
| Prestations payées par le fonds | -1 827 | 0 |
| Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N | 29 723 | 28 828 |

> Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Prédica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite.
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse Régionale.
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

> Variations de la provision

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Dettes actuarielles au 31/12/N | -34 422 | -31 252 |
| Impact de la limitation d'actifs | 0 | 0 |
| (Gains) et pertes actuariels restant à étaler | 4 595 | 2 291 |
| Juste valeur des actifs fin de période | 29 723 | 28 828 |
| Position nette (passif) / actifs au 31/12/N | -104 | -133 |

> Rendement des actifs des régimes

| RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME SUR 2016 | | |
|---|-------------------------|--------------------------------|
| Indemnités de fin de carrière | Retraite des présidents | Retraite des cadres dirigeants |
| 2,05 % | 1,04 % | 2,05 % |

> Hypothèses actuarielles utilisées

| TAUX D'ACTUALISATION SUR 2016 | | |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Indemnités de fin de carrière | Retraite des présidents | Retraite des cadres dirigeants |
| 1,37 % | 0,89 % | 1,37 % |

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :

- 5,68 % pour les indemnités de fin de carrière ;
- 0,90 % pour la retraite des présidents ;
- 3,11 % pour la retraite des cadres dirigeants.

Une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :

- 6,26 % pour les indemnités de fin de carrière ;
- 0,90 % pour la retraite des présidents ;
- 3,31 % pour la retraite des cadres dirigeants.

NOTE 17. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Fonds pour risques bancaires généraux | 64 703 | 60 703 |
| Valeur au bilan | 64 703 | 60 703 |

NOTE 18. DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | | | | | 31/12/2015 |
|---|------------|--------------------|-------------------|----------------|-----------------------|----------------------|----------------|----------------|
| | ≤ 3 mois | > 3 mois ≤ 1 an | > 1 an ≤ 5 ans | > 5 ans | Total en principal | Dettes rattachées | Total | Total |
| Dettes subordonnées à terme | | | 22 500 | | 22 500 | 722 | 23 222 | 33 223 |
| BMTN Subordonnés des Caisses Locales | | | | 243 416 | 243 416 | 4 624 | 248 040 | 246 326 |
| C/C bloqués des Caisses Locales ⁽¹⁾ | | | | 21 330 | 21 330 | 383 | 21 713 | 21 595 |
| Valeur au bilan | | | 22 500 | 264 746 | 287 246 | 5 729 | 292 975 | 301 144 |

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

> Commentaires

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 6 883 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 6 452 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les placements financiers des Caisses Locales auprès de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire s'inscrivent dans le respect du dispositif de placement des Caisses Locales.

Les Bons à Moyen Terme Négociables subordonnés ont été souscrits pour une durée de 5 ans.

Les comptes courants bloqués sont souscrits par les Caisses Locales en euros pour une durée indéterminée.

NOTE 19. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (AVANT RÉPARTITION)

> Variation des capitaux propres

| (EN MILLIERS D'EUROS) | CAPITAUX PROPRES | | | | | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|--------------------|---|---------------------------------|--|---------------|----------------------------|
| | CAPITAL | RÉSERVE LÉGALE | RÉSERVE STATUTAIRE | PRIMES, AUTRES RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU | ECARTS CONVERSION /RÉÉVALUATION | PROVISIONS RÉGLEMENTÉES & SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | RÉSULTAT | TOTAL DES CAPITAUX PROPRES |
| Solde au 31/12/2014 | 56 119 | 861 021 | 32 031 | 436 142 | | | 87 494 | 1 472 807 |
| Dividendes versés au titre de N-2 | | | | | | | -8 040 | -8 040 |
| Variation de capital | | | | | | | | |
| Variation des primes et réserves | | 59 591 | | 19 863 | | | -79 454 | |
| Affectation du résultat social N-2 | | | | | | | | |
| Report à nouveau | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice N-1 | | | | | | | 81 554 | 81 554 |
| Autres variations | | | | | | | | |
| Solde au 31/12/2015 | 56 119 | 920 612 | 32 031 | 456 005 | | | 81 554 | 1 546 321 |
| Dividendes versés au titre de N-1 | | | | | | | -7 498 | -7 498 |
| Variation de capital | | | | | | | | |
| Variation des primes et réserves | | | | | | | | |
| Affectation du résultat social N-1 | | 55 542 | | 18 514 | | | -74 056 | |
| Report à nouveau | | | | | | | | |
| Résultat de l'exercice N | | | | | | | 79 366 | 79 366 |
| Autres variations | | | | | | | | |
| Solde au 31/12/2016 | 56 119 | 976 154 | 32 031 | 474 519 | | | 79 366 | 1 618 189 |

> Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Economie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

NOTE 20. COMPOSITION DES FONDS PROPRES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres | 1 618 189 | 1 546 320 |
| Fonds pour risques bancaires généraux | 64 703 | 60 703 |
| Dettes subordonnées et titres participatifs | 292 975 | 301 144 |
| Dépôts de garantie à caractère mutuel | | |
| Total des fonds propres | 1 975 867 | 1 908 167 |

NOTE 21. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers

de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n°2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient conclues à des conditions anormales de marché.

NOTE 22. OPÉRATIONS DE CHANGE, PRÊTS ET EMPRUNTS EN DEVISES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | 31/12/2015 | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | À RECEVOIR | À LIVRER | À RECEVOIR | À LIVRER |
| Opérations de change au comptant | | | | |
| Devises | | | | |
| Euros | | | | |
| Opérations de change à terme | 24 643 | 24 610 | 14 978 | 14 957 |
| Devises | 12 138 | 12 138 | 7 622 | 7 622 |
| Euros | 12 505 | 12 472 | 7 356 | 7 335 |
| Prêts et emprunts en devises | | | | |
| Total | 24 643 | 24 610 | 14 978 | 14 957 |

NOTE 23. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 |
|---|--------------------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| | OPÉRATIONS DE COUVERTURE | OPÉRATIONS AUTRES QUE DE COUVERTURE | TOTAL | TOTAL |
| Opérations fermes | 2 709 957 | 258 888 | 2 968 845 | 2 799 881 |
| Opérations sur marchés organisés⁽¹⁾ | | | | |
| Opérations de gré à gré⁽¹⁾ | 2 709 957 | 258 888 | 2 968 845 | 2 799 881 |
| Swaps de taux d'intérêt | 2 709 957 | 258 888 | 2 968 845 | 2 799 881 |
| Opérations conditionnelles | | 133 338 | 133 338 | 19 068 |
| Opérations de gré à gré | | 133 338 | 133 338 | 19 068 |
| Instruments de taux d'intérêts à terme | | | | |
| Achetés | | 60 537 | 60 537 | 1 800 |
| Vendus | | 60 537 | 60 537 | 1 800 |
| Instruments de taux de change à terme | | | | |
| Achetés | | 6 132 | 6 132 | 7 734 |
| Vendus | | 6 132 | 6 132 | 7 734 |
| Total | 2 709 957 | 392 226 | 3 102 183 | 2 818 949 |

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

NOTE 23.1. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | TOTAL 31/12/2016 | | | DONT OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ | | | DONT OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS | | |
|---|------------------|------------------|------------------|---|------------------|------------------|--|----------------|---------|
| | ≤1AN | DE 1AN À 5 ANS | > 5 ANS | ≤1AN | DE 1AN À 5 ANS | > 5 ANS | ≤1AN | DE 1AN À 5 ANS | > 5 ANS |
| Futures | | | | | | | | | |
| Options de change | 8 670 | 3 594 | | 8 670 | 3 594 | | | | |
| Options de taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | | | | | | |
| F.R.A. | | | | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 280 605 | 1 179 859 | 1 508 381 | 280 605 | 1 179 859 | 1 508 381 | | | |
| Caps, Floors, Collars | 66 667 | 30 000 | 24 407 | 66 667 | 30 000 | 24 407 | | | |
| Forward taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes sur actions et indices | | | | | | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | | | | | | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | | | | | | | | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | | |
| Sous total | 355 942 | 1 213 453 | 1 532 788 | 355 942 | 1 213 453 | 1 532 788 | | | |
| Swaps de devises | | | | | | | | | |
| Opérations de change à terme | 47 340 | 1 913 | | 47 340 | 1 913 | | | | |
| Sous total | 47 340 | 1 913 | | 47 340 | 1 913 | | | | |
| Total | 403 282 | 1 215 366 | 1 532 788 | 403 282 | 1 215 366 | 1 532 788 | | | |

| (EN MILLIERS D'EUROS) | TOTAL 31/12/2015 | | | DONT OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ | | | DONT OPÉRATIONS SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS | | |
|---|------------------|------------------|------------------|---|------------------|------------------|--|----------------|---------|
| | ≤1AN | DE 1AN À 5 ANS | > 5 ANS | ≤1AN | DE 1AN À 5 ANS | > 5 ANS | ≤1AN | DE 1AN À 5 ANS | > 5 ANS |
| Futures | | | | | | | | | |
| Options de change | 4 462 | 11 006 | | 4 462 | 11 006 | | | | |
| Options de taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | | | | | | |
| F.R.A. | | | | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 459 102 | 1 285 902 | 1 054 877 | 459 102 | 1 285 902 | 1 054 877 | | | |
| Caps, Floors, Collars | | | 3 600 | | | 3 600 | | | |
| Forward taux | | | | | | | | | |
| Opérations fermes sur actions et indices | | | | | | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | | | | | | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | | | | | | | | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | | | | |
| Sous total | 463 564 | 1 296 908 | 1 058 477 | 463 564 | 1 296 908 | 1 058 477 | | | |
| Swaps de devises | | | | | | | | | |
| Opérations de change à terme | 29 935 | | | 29 935 | | | | | |
| Sous total | 29 935 | | | 29 935 | | | | | |
| Total | 493 499 | 1 296 908 | 1 058 477 | 493 499 | 1 296 908 | 1 058 477 | | | |

NOTE 23.2. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - JUSTE VALEUR

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|
| | JUSTE VALEUR POSITIVE | JUSTE VALEUR NÉGATIVE | ENCOURS NOTIONNEL | JUSTE VALEUR POSITIVE | JUSTE VALEUR NÉGATIVE | ENCOURS NOTIONNEL |
| Futures | | | | | | |
| Options de change | | | 12 264 | | | 15 468 |
| Options de taux | | | | | | |
| Opérations fermes en devise sur marchés organisés | | | | | | |
| F.R.A. | | | | | | |
| Swaps de taux d'intérêt | 16 628 | 133 223 | 2 968 845 | 9 314 | -125 350 | 2 799 881 |
| Caps, Floors, Collars | 179 | 179 | 121 074 | 11 | -11 | 3 600 |
| Forward taux | | | | | | |
| Opérations fermes sur actions et indices | | | | | | |
| Opérations conditionnelles sur actions et indices | | | | | | |
| Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux | | | | | | |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Sous total | 16 807 | 133 402 | 3 102 183 | 9 325 | -125 361 | 2 818 949 |
| Swaps de devises | | | | | | |
| Opérations de change à terme | | | 49 253 | | | 29 935 |
| Sous total | | | 49 253 | | | 29 935 |
| Total | 16 807 | 133 402 | 3 151 436 | 9 325 | -125 361 | 2 848 884 |

NOTE 23.3. INFORMATION SUR LES SWAPS

> Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

| (EN MILLIERS D'EUROS) | POSITION OUVERTE ISOLÉE | MICRO-COUVERTURE | MACRO-COUVERTURE | SWAPS DE TRANSACTION |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Contrats d'échange de taux | 258 888 | 354 221 | 2 355 735 | |
| Contrats assimilés ⁽¹⁾ | | | | |

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

NOTE 24. INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

> Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

| (EN MILLIERS D'EUROS) | ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'OCDE | GROUPE CRÉDIT AGRICOLE | AUTRES CONTREPARTIES |
|--|-------------------------------------|------------------------|----------------------|
| Opérations sur instruments de taux d'intérêt | | 2 899 937 | 189 981 |
| Opérations sur instruments de taux de change | | 6 132 | 6 132 |
| Opérations sur autres instruments | | | |

NOTE 25. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|------------------|------------------|
| Engagements donnés | | |
| Engagements de financement | 1 467 345 | 1 384 605 |
| . Engagements en faveur d'établissements de crédit | 2 976 | 80 407 |
| . Engagements en faveur de la clientèle | 1 464 369 | 1 304 198 |
| Ouverture de crédits confirmés | 850 482 | 827 964 |
| - Ouverture de crédits documentaires | 5 649 | 5 683 |
| - Autres ouvertures de crédits confirmés | 844 833 | 822 281 |
| Autres engagements en faveur de la clientèle | 613 887 | 476 234 |
| Engagements de garantie | 553 458 | 980 387 |
| . Engagements d'ordre d'établissement de crédit | 272 161 | 706 850 |
| Confirmations d'ouverture de crédits documentaires | 68 | |
| Autres garanties | 272 093 | 706 850 |
| . Engagements d'ordre de la clientèle | 281 297 | 273 537 |
| Cautions immobilières | 31 899 | 33 737 |
| Autres garanties d'ordre de la clientèle | 249 398 | 239 800 |
| Engagements sur titres | 1 299 | 1 364 |
| . Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise | | |
| . Autres engagements à donner | 1 299 | 1 364 |
| Engagements reçus | | |
| Engagements de financement | 66 278 | 87 907 |
| . Engagements reçus d'établissements de crédit | 66 278 | 87 907 |
| . Engagements reçus de la clientèle | | |
| Engagements de garantie | 3 634 956 | 3 303 076 |
| . Engagements reçus d'établissements de crédit | 1 051 021 | 942 176 |
| . Engagements reçus de la clientèle | 2 583 935 | 2 360 900 |
| Garanties reçues des administrations publiques et assimilées | 436 585 | 423 927 |
| Autres garanties reçues | 2 147 350 | 1 936 973 |
| Engagements sur titres | 1 299 | 1 364 |
| . Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise | | |
| . Autres engagements reçus | 1 299 | 1 364 |

Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit - Autres garanties : dont 272 093 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 272 093 milliers d'euros.

NOTE 26. ACTIFS DONNÉS ET REÇUS EN GARANTIE

> Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté 3 573 996 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 629 309 milliers d'euros en 2015. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a apporté :

- 2 067 828 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 156 678 milliers d'euros en 2015 ;
- 353 779 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 342 492 milliers d'euros en 2015 ;

- 1 152 389 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 130 139 milliers d'euros en 2015.

NOTE 27. ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 539 millions d'euros.

NOTE 28. PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|-----------------|-----------------|
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 2 868 | 3 774 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 25 791 | 30 094 |
| Sur opérations avec la clientèle | 327 558 | 368 136 |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | 11 349 | 11 336 |
| Produit net sur opérations de macro-couverture | | |
| Sur dettes représentées par un titre | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | 2 638 | 750 |
| Intérêts et produits assimilés | 370 204 | 414 090 |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | -3 509 | -3 817 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | -118 234 | -140 702 |
| Sur opérations avec la clientèle | -45 284 | -53 330 |
| Charge nette sur opérations de macro-couverture | -21 875 | -16 425 |
| Sur obligations et autres titres à revenu fixe | -784 | -500 |
| Sur dettes représentées par un titre | -1 007 | -1 038 |
| Autres intérêts et charges assimilées | | |
| Intérêts et charges assimilées | -190 693 | -215 812 |
| Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés⁽¹⁾ | 179 511 | 198 278 |

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 6 883 milliers d'euros, il était de 6 452 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 29. REVENUS DES TITRES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme | 29 062 | 17 207 |
| Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille | 74 | 253 |
| Opérations diverses sur titres | | |
| Total des revenus des titres à revenus variables | 29 136 | 17 460 |

NOTE 30. PRODUIT NET DES COMMISSIONS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | | | 31/12/2015 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | PRODUITS | CHARGES | NET | PRODUITS | CHARGES | NET |
| Sur opérations avec les établissements de crédit | 510 | -39 | 471 | 459 | -23 | 436 |
| Sur opérations internes au Crédit Agricole | 28 862 | -20 537 | 8 325 | 31 972 | -19 911 | 12 061 |
| Sur opérations avec la clientèle | 47 215 | -331 | 46 884 | 43 756 | -387 | 43 369 |
| Sur opérations sur titres | | | | | | |
| Sur opérations de change | 92 | | 92 | 99 | -1 | 98 |
| Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan | 210 | -17 | 193 | 148 | -11 | 137 |
| Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾ | 115 295 | -9 060 | 106 235 | 112 855 | -9 689 | 103 166 |
| Provision pour risques sur commissions | 883 | -922 | -39 | 793 | -826 | -33 |
| Total produit net des commissions | 193 067 | -30 906 | 162 161 | 190 082 | -30 848 | 159 234 |

(1) Dont prestations d'assurance-vie : 21 317 milliers d'euros.

NOTE 31. GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|------------|-------------|
| Solde des opérations sur titres de transaction | | |
| Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés | 406 | 389 |
| Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme | -29 | -1 149 |
| Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations | 377 | -760 |

NOTE 32. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|--------------|---------------|
| Titres de placement | | |
| Dotations aux dépréciations | -592 | -1 678 |
| Reprises de dépréciations | 1 135 | 57 |
| Dotations ou reprises nettes aux dépréciations | 543 | -1 621 |
| Plus-values de cession réalisées | 4 238 | 13 350 |
| Moins-values de cession réalisées | -100 | -112 |
| Solde des plus et moins-values de cession réalisées | 4 138 | 13 238 |
| Solde des opérations sur titres de placement | 4 681 | 11 617 |
| Titres de l'activité de portefeuille | | |
| Dotations aux dépréciations | | |
| Reprises de dépréciations | | |
| Dotations ou reprises nettes aux dépréciations | | |
| Plus-values de cession réalisées | | |
| Moins-values de cession réalisées | | |
| Solde des plus et moins-values de cession réalisées | | |
| Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille | | |
| Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés | 4 681 | 11 617 |

NOTE 33. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| Produits divers | 8 113 | 3 172 |
| Quote part des opérations faites en commun | | |
| Refacturation et transfert de charges | | |
| Reprises provisions | | |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 8 113 | 3 172 |
| Charges diverses | -1 100 | -1 327 |
| Quote part des opérations faites en commun | -1 548 | -1 575 |
| Refacturation et transfert de charges | | -8 |
| Dotations provisions | | |
| Autres charges d'exploitation bancaire | -2 648 | -2 910 |
| Total autres produits et charges d'exploitation bancaire | 5 465 | 262 |

NOTE 34. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---|-----------------|-----------------|
| Frais de personnel | | |
| Salaires et traitements : | -74 469 | -73 320 |
| Charges sociales : | -34 108 | -34 224 |
| - dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies | -7 856 | -7 669 |
| Intéressement et participation | -10 593 | -11 931 |
| Impôts et taxes sur rémunérations | -14 197 | -13 919 |
| Total des charges de personnel | -133 367 | -133 394 |
| Refacturation et transferts de charges de personnel | 8 464 | 8 396 |
| Frais de personnel nets | -124 903 | -124 998 |
| Frais administratifs | | |
| Impôts et taxes | -12 803 | -9 007 |
| Services extérieurs et autres frais administratifs | -76 056 | -75 043 |
| Total des charges administratives | -88 859 | -84 050 |
| Refacturation et transferts de charges administratives | 1 346 | 1 104 |
| Frais administratifs nets | -87 513 | -82 946 |
| Charges générales d'exploitation | -212 416 | -207 944 |

> Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé, un montant de 2 908 milliers d'euros a été accordé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Il a été utilisé pour un montant de 2 908 milliers d'euros au 31 décembre 2016 pour les dépenses suivantes :

- Ressources humaines (formations, recrutement, outils de gestions, cabinet de consultant).
- Innovation (smartphones, tablettes).
- Investissement (agences Agora, modernisation et renouvellement des guichets automatiques de banque).

> Effectif moyen

- *Effectif par catégorie* (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

| CATÉGORIES DE PERSONNEL | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 559 | 538 |
| Non cadres | 1 397 | 1 420 |
| Total de l'effectif moyen | 1 956 | 1 958 |
| Dont : - France | 1 956 | 1 958 |
| - Étranger | | |
| Dont : personnel mis à disposition | | |

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse Régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux au 31 décembre 2016 est de 724 147 €.

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31 décembre 2016 à 5 581 106 €.

NOTE 35. COÛT DU RISQUE

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|----------------|----------------|
| Dotations aux provisions et dépréciations | -99 163 | -95 719 |
| Dépréciations de créances douteuses | -78 990 | -74 440 |
| Autres provisions et dépréciations | -20 173 | -21 279 |
| Reprises de provisions et dépréciations | 86 266 | 100 357 |
| Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾ | 77 606 | 72 842 |
| Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾ | 8 660 | 27 515 |
| Variation des provisions et dépréciations | -12 897 | 4 638 |
| Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾ | -1 060 | -5 172 |
| Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾ | -22 579 | -24 310 |
| Décote sur prêts restructurés | -298 | -1 052 |
| Récupérations sur créances amorties | 2 206 | 2 506 |
| Autres pertes | -147 | -423 |
| Autres produits | | 4 048 |
| Coût du risque | -34 775 | -19 765 |

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 20 741 milliers d'euros dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 1 525 milliers d'euros.

(2) Dont 337 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 751 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 20 741 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 36. RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Immobilisations financières | | |
| Dotations aux dépréciations | -6 786 | -1 261 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | -6 786 | -1 261 |
| Reprises de dépréciations | 6 508 | 1 394 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 6 508 | 1 394 |
| Dotations ou reprise nette aux dépréciations | -278 | 133 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | -278 | 133 |
| Plus-values de cessions réalisées | 5 | 161 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 5 | 161 |
| Moins-values de cessions réalisées | | -4 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | | -4 |
| Pertes sur créances liées à des titres de participation | | |
| Solde des plus et moins-values de cessions | 5 | 157 |
| Sur titres d'investissement | | |
| Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme | 5 | 157 |
| Solde en perte ou en bénéfice | -273 | 290 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Plus-values de cessions | 13 | 94 |
| Moins-values de cessions | -82 | -466 |
| Solde en perte ou en bénéfice | -69 | -372 |
| Résultat net sur actifs immobilisés | -342 | -82 |

NOTE 37. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de résultat exceptionnel en 2016.

NOTE 38. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Impôt courant | 36 734 | 46 631 |
| Impôt exceptionnel | | |
| Impôts sur les bénéfices | 36 734 | 46 631 |

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, depuis l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Une convention régit les modalités de réaffectation des économies d'impôts réalisés.

La charge fiscale est de 36 734 milliers d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale (gain de 941 milliers d'euros).

NOTE 39. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS DES ACTIVITÉS BANCAIRES

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

> Banque de proximité France-Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (39) et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

NOTE 40. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

NOTE 41. AFFECTATION DES RÉSULTATS

| (EN MILLIERS D'EUROS) | 31/12/2016 | 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| Intérêts aux parts sociales | 608 | 730 |
| Dividendes de CCA | 6 573 | 6 768 |
| Réserves légales | 54 139 | 55 542 |
| Autres réserves | 18 046 | 18 514 |
| Report à nouveau | 0 | 0 |
| Report à nouveau suite changement de méthode | 0 | 0 |
| Résultat | 79 366 | 81 554 |

NOTE 42. PUBLICITÉ DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole Centre Loire.

| (EN MILLIERS D'EUROS) | MAZARS | % | ORCOM | % |
|--|------------|--------------|-----------|--------------|
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés⁽¹⁾ | 90 | 87 % | 90 | 100 % |
| Autres services | | | | |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | 13 | 13 % | | 0 % |
| Autres prestations | | | | |
| Services autres que la certification des comptes | | | | |
| Total | 103 | 100 % | 90 | 100 % |

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

NOTE 43. MISE À DISPOSITION DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

au 31/12/2016

**Caisse régionale
de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Exercice clos

le 31 décembre 2016

ORCOM AUDIT

Siège social : 2, avenue de Paris
45056 ORLÉANS cedex 1

Tél. : +33 (0) 2 38 77 76 75

Fax : +33 (0) 2 38 77 76 83

Société de commissariat aux comptes.
SARL au Capital de 800 000 euros.
RCS Orléans B 323 479 741.

MAZARS

Siège social : 61, Rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

Tél. : +33 (0) 1 49 97 60 00

Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes.
Capital de 8 320 000 euros.
RCS Nanterre B 784 824 153.

Mesdames, Messieurs
les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères

et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Estimations comptables

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 9, 14 et 35 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2016 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 6 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.

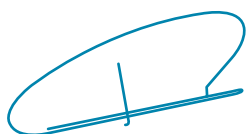
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes 5 et 23 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 24 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

ORCOM AUDIT
Bruno Rouillé



MAZARS
Anne Veaute



MAZARS
Matthew Brown



III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

au 31/12/2016

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire

Assemblée Générale
d'approbation des comptes
de l'exercice clos
le 31 décembre 2016

ORCOM AUDIT

Siège social : 2, avenue de Paris
45056 ORLÉANS cedex 1
Tél. : +33 (0) 2 38 77 76 75
Fax : +33 (0) 2 38 77 76 83

Société de commissariat aux comptes.
SARL au Capital de 800 000 euros.
RCS Orléans B 323 479 741.

MAZARS

Siège social : 61, Rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE
Tél. : +33 (0) 1 49 97 60 00
Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société anonyme d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes.
Capital de 8 320 000 euros.
RCS Nanterre B 784 824 153.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui font l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1/ Signature d'une lettre d'intention relative au projet de simplification de la structure du groupe Crédit Agricole (opération « Euréka »)

> Personne concernée

François THIBAUT

> Nature et objet

Le Crédit Agricole a initié un projet visant à simplifier et à rendre plus transparente la structure du Groupe et à renforcer le niveau de capital de Crédit Agricole S.A., au travers d'un reclassement de la participation détenue par Crédit Agricole S.A., sous forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), dans le capital des Caisses régionales, à une entité intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation.

Les Conseils d'Administration de Crédit Agricole S.A. réuni le 16 février 2016, de chacune des Caisses régionales réunis le 15 février 2016 et de la SAS Rue La Boétie réuni le 16 février 2016, ainsi que le gérant de SACAM Mutualisation, ont autorisé la signature d'une lettre d'intention, qui décrit les principes directeurs de cette opération de simplification et précise l'état des discussions entre les parties.

Les Conseils d'administration des Caisses régionales et de Crédit Agricole S.A. ont autorisé cette signature après avoir pris connaissance des travaux de leurs experts indépendants respectifs sur l'équité des conditions financières du projet d'opération, tant du point de vue de Crédit Agricole S.A. que de celui des Caisses régionales.

La lettre d'intention a été signée le 17 février 2016.

> Modalités

Le **Conseil d'administration du 15 février 2016** a autorisé le Président et le Directeur Général de la Caisse, avec faculté de subdéléguer, à signer la lettre d'intention, telle que présentée en séance.

Aux termes de la lettre d'intention, le montant de l'opération alors envisagée était de 18 milliards d'euros correspondant, pour la quote-part de ces titres, à 17,2 fois la contribution au résultat net part du Groupe 2015 des Caisses régionales et à 1,05 fois leurs capitaux propres au 31 décembre 2015, sous réserve d'ajustements usuels en fonction de la date de réalisation.

Les conditions financières définitives de l'opération « Euréka » ont été fixées dans le protocole d'accord signé le 21 juillet 2016.

2/ Signature de l'avenant n°2 à la convention cadre de garantie de valeur de mise en équivalence conclue le 16 décembre 2011 et modifiée le 19 décembre 2013 entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales (dite « Garantie Switch »)

> Personne concernée

François THIBAUT

> Nature et objet

La convention cadre, conclue entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales le 16 décembre 2011 et modifiée le 19 décembre 2013, prévoit notamment que les Caisses régionales garantissent Crédit Agricole S.A. contre une baisse de la valeur de mise en équivalence des CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans le capital des Caisses régionales, afin d'éviter une requalification de ces titres au plan prudentiel.

Dans le cadre de l'opération de simplification décrite précédemment, qui prévoit notamment la cession des CCI/CCA, le mécanisme de garantie Switch CCI/CCA deviendrait sans objet et serait résilié, le Switch couvrant la valeur de mise en équivalence des activités d'assurance étant maintenu.

Aux termes de cette convention, la résiliation du Switch CCI/CCA était susceptible d'intervenir dès l'annonce de l'opération projetée en raison du changement de méthode de comptabilisation des CCI et CCA dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. et de la cessation de leur comptabilisation par mise en équivalence à cette date.

En conséquence, le **Conseil d'administration du 20 mai 2016** a autorisé la signature d'un avenant à cette convention à l'effet de maintenir le Switch CCI/CCA en place jusqu'à la réalisation éventuelle de l'opération projetée.

> Modalités

Le montant de la garantie apportée par la Caisse régionale au titre de la garantie Switch (CCI/CCA et Assurances) s'élevait jusqu'au 3 août 2016, date de réalisation de l'opération « Euréka », à 707 millions d'euros et son dépôt de garantie à 239 millions d'euros.

Cette convention a été signée le 17 février 2016 et a produit ses effets jusqu'au 3 août 2016, date à laquelle l'opération « Euréka » a été réalisée.

La rémunération versée par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale au titre du contrat Switch pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 1^{er} juillet 2016 s'élève à 11 millions d'euros.

3/ Signature du protocole d'accord relatif au reclassement des participations détenues par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales au sein de SACAM Mutualisation (« opération Euréka »)

> Personne concernée

François THIBAUT

> Nature et objet

Le protocole d'accord a pour objet la mise en œuvre de l'opération Euréka. Celle-ci consiste en une simplification de la structure du Groupe et le renforcement du niveau de capital de Crédit Agricole S.A., au travers d'un reclassement de la participation détenue par Crédit Agricole S.A., sous forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), dans le capital des Caisses régionales (opération « Euréka »). Les CCI/CCA émis par les Caisses régionales et détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à SACAM Mutualisation, société en nom collectif intégralement détenue par les Caisses régionales.

Le protocole d'accord précise les dates de réalisation et confirme les conditions financières de l'opération « Euréka » contenues dans la lettre d'intention signée le 17 février 2016.

Après avoir pris connaissance du rapport définitif des experts indépendants désignés par les parties concluant au caractère équitable des conditions financières de l'opération de reclassement des CCI/CCA, la signature du protocole d'accord a eu lieu le 21 juillet 2016.

> Modalités

Le **Conseil d'administration du 20 mai 2016**, a autorisé le Président et le Directeur Général de la Caisse, avec faculté de subdéléguer, à signer le protocole d'accord, tel que présenté en séance.

Le montant de l'opération fixé dans le protocole d'accord s'élève à 18,025 Md€ soit une valorisation globale de 1,05 fois la quote-part des CCI / CCA cédés dans les capitaux propres IFRS consolidés retraités des CRCA au 31 décembre 2015. Toutefois, le protocole d'accord a également précisé que serait effectué un ajustement égal à la quote-part des CCI/CCA cédés dans la variation des capitaux propres IFRS consolidés retraités entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. A la suite de cet ajustement, le montant de l'opération s'est élevé à 18,542 Mds€.

Le protocole d'accord précise les dates de réalisation et confirme les conditions financières de l'opération « Euréka » contenues dans la lettre d'intention signée le 17 février 2016.

4/ Signature de l'avenant au Protocole d'accord conclu le 22 novembre 2001 entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales préalablement à l'introduction en Bourse de la CNCA, devenue Crédit Agricole S.A.

> Personne concernée

François THIBAUT

> Nature et objet

L'avenant a pour objet de modifier le protocole de cotation conclu le 22 novembre 2001, qui décrit les conditions de réalisation des opérations préalables à la cotation de la CNCA, et qui a été modifié par avenant en date du 6 mai 2009. L'avenant modifie l'article 4 (*Prise de participation de la CNCA au capital des Caisses Régionales*) du protocole de Cotation pour tenir compte de la réalisation du reclassement interne des CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA auprès de SACAM Mutualisation.

> Modalités

Le **Conseil d'administration du 20 mai 2016**, a autorisé le Président et le Directeur Général de la Caisse, avec faculté de subdéléguer, à conclure et signer l'avenant au protocole d'accord du 22 novembre 2001 entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

La signature de l'avenant au protocole d'accord a eu lieu le 21 juillet 2016.

5/ Signature de l'avenant n°3 à la convention cadre de garantie de valeur de mise en équivalence conclue le 16 décembre 2011 et modifiée le 19 décembre 2013 entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales (dite « Garantie Switch »)

> Personne concernée

François THIBAULT

> Nature et objet

Dans le cadre de l'opération Euréka, les Parties ont décidé de modifier certaines modalités de la Convention Switch pour la partie Assurances, au titre de laquelle les Caisses Régionales garantissent Crédit Agricole S.A. contre une baisse de la valeur de mise en équivalence des participations qu'elle détient dans le capital de Crédit Agricole Assurances, et d'aménager les conditions de restitution du Montant de Gage-espèces relatif à la Garantie applicable aux CCI/CCA.

> Modalités

Le **Conseil d'administration du 20 mai 2016**, a autorisé le Président et le Directeur Général de la Caisse, avec faculté de subdéléguer, à conclure et signer l'avenant n°3 à la convention de garantie Switch entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Cet avenant apporte les modifications suivantes à la garantie Switch afférente à la participation de Crédit Agricole SA dans Crédit Agricole Assurances :

- introduction d'un mécanisme de résiliation partielle du Switch Assurance qui serait mis en œuvre sur décision de Crédit Agricole S.A. par voie de réduction progressive du montant garanti, et
- remplacement de la périodicité de calcul trimestrielle par une périodicité semestrielle.

La signature de l'avenant n°3 à la convention de garantie Switch a eu lieu le 21 juillet 2016, avec effet au 1^{er} juillet 2016.

Le montant de la garantie apportée par la Caisse régionale au titre de la partie assurances s'élève à 272 millions d'euros et son dépôt de garantie à 92 millions d'euros au 31 décembre 2016.

La rémunération versée ou à verser par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 s'élève à 5 millions d'euros.

6/ Signature de l'avenant à la convention d'intégration fiscale conclue le 17 décembre 2015 entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

> Personne concernée

François THIBAULT

> Nature et objet

Le Conseil d'Administration a autorisé et reconduit la convention d'intégration fiscale conclue entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale. Cette convention, conclue pour une durée de cinq ans, prévoyait que les économies d'impôt réalisées tant au titre des dividendes reçus par la Caisse régionale qu'au titre des dividendes reçus par Crédit Agricole S.A de la Caisse régionale lui étaient réallouées pour moitié.

Un avenant à cette convention a été signé le 21 juillet 2016 qui prévoit que les économies d'impôt réalisées par le groupe du fait des dividendes intra-groupe reçus par les Caisses régionales leur sont désormais réallouées intégralement.

> Modalités

Le **Conseil d'administration du 20 mai 2016**, a autorisé le Président et le Directeur Général de la Caisse, avec faculté de subdéléguer, à conclure et signer l'avenant à la convention d'intégration fiscale du 17 décembre 2015 entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

La signature de l'avenant à la convention d'intégration fiscale a eu lieu le 21 juillet 2016.

7/ Signature du contrat de prêt conclu entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale en vue de financer en partie la souscription à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation permettant à celle-ci d'acquérir les certificats coopératifs d'associés (CCA) et les certificats coopératifs d'investissement (CCI) cédés par Crédit Agricole S.A.

> Personne concernée

François THIBAUT

> Nature et objet

Crédit Agricole S.A. a consenti aux Caisses régionales un financement total de onze milliards (11.000.000.000) d'euros sous la forme d'un financement 100 % senior. Le montant total emprunté par la Caisse régionale à ce titre est de 286 millions d'euros.

Le taux du financement senior est de 2,15 % l'an.

> Modalités

Connaissance prise du protocole d'accord et des options de financement proposés sous forme de prêts senior et/ou subordonnés (dans des proportions variables, sur option, en fonction de ses besoins), le **Conseil d'administration du 20 mai 2016**, a autorisé le Président et le Directeur Général de la Caisse, avec faculté de subdéléguer, à conclure et signer le contrat de prêt entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale qui a choisi l'option du prêt senior comprenant un coût de financement égal à 2,15 % l'an.

La signature des contrats de prêts conclus entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales (y compris la Caisse régionale) a eu lieu le 21 juillet 2016 avec effet au 3 août. Les financements effectivement accordés par Crédit Agricole SA aux Caisses régionales ont finalement tous pris la forme d'un prêt senior ayant une maturité de dix (10) ans, remboursable in fine et pouvant être remboursé par anticipation de manière semestrielle à compter de la 4^{ème} date anniversaire sous réserve de respecter un préavis de douze (12) mois précisant le montant du remboursement anticipé demandé, et portant intérêt au taux fixe de 2,15 % par an.

8/ Opération de titrisation TRUE SALE Lot 2

> Personne concernée

François THIBAUT

> Nature et objet

Le Groupe Crédit Agricole (le « Groupe ») a décidé de procéder à une opération de titrisation, dans le cadre de laquelle des créances de prêts immobiliers détenues par les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel seront cédées à un fonds commun de titrisation qui émettra des titres senior (« Titres Senior ») et des titres subordonnés (« Titres Subordonnés ») à des fins de liquidité (le « Second FCT Crédit Agricole Habitat » ou le « FCT »).

> Modalités

Le Conseil d'Administration du 18 novembre 2016 a autorisé une opération de titrisation, dans le cadre de laquelle des créances de prêts immobiliers détenues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel seront cédées à un fonds commun de titrisation qui émettra des titres senior (« Titres Senior ») et des titres subordonnés (« Titres Subordonnés ») à des fins de liquidité.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

> Crédit Agricole Corporate Investment Bank (CACIB)

> Personne concernée : François THIBAUT

> Nature et objet

La Caisse Régionale comme l'ensemble des Caisses a conclu une convention de garantie financière avec CACIB dans le cadre de la création du fonds commun de titrisation AAA.

Cette convention permet à la Caisse de bénéficier d'une augmentation de limite de refinancement court terme au prorata de ses apports.

> Modalités

Au 31 décembre 2016, cette convention de garantie n'a pas été activée.

> Fédération Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne

> *Personne concernée*

Dominique THIBAUT

> *Nature et objet*

La refacturation de frais de fonctionnement par la Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne à votre Caisse Régionale dans le cadre de ses missions s'élève à 21 166 € TTC, comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

> **Caisses Locales**

> *Personnes concernées*

- M. LESPAGNOL (Administrateur de la Caisse Locale de Chatillon Coligny)
- M. THIBAUT (Président de la Caisse Locale de la Charité sur Loire)
- M. GUILLIEN (Administrateur de la Caisse Locale de Corbigny)
- M. THIBAUT (Président de la Caisse Locale de Cosne sur Loire)
- Mme. PERDEREAU (Présidente de la Caisse Locale de Courtenay)
- M. AUROUSSEAU (Vice-président de la Caisse Locale de Decize)
- Mme. ROBERT (Présidente de la Caisse Locale de Donzy)
- M. PICOT (Vice-président de la Caisse Locale de Dun sur Auron)
- Mme RONDEAU (Présidente de la Caisse Locale de Ferrières en Gâtinais)
- M. RENAUD (Président de la Caisse Locale de La Guerche sur l'Aubois)
- Mme. PARAGEAU (Présidente de la Caisse Locale des Aix d'Angillon)
- M. QUATREHOMME (Administrateur de la Caisse Locale de Meung sur Loire)
- M. BEHAGEL (Président de la Caisse Locale de Nevers)
- M. BODOLEC (Président de la Caisse Locale de Sancoins)
- M. BELLEVILLE (Président de la Caisse Locale de Vailly sur Sauldre)
- M. FESNEAU (Président de la Caisse Locale d'Orléans Centre)
- M. COLAS (Président de la Caisse Locale de Beaugency)
- Mme DAUBERCIES (Trésorière de la Caisse Locale de Bourges Marronniers)

> *Nature, objet et modalités*

Les dépôts des Caisses Locales au 31 décembre 2016 s'élèvent à :

- Bons moyens termes négociables : 63 206 000 €.
- Comptes courants ordinaires créditeurs : 3 589 123 €.
- Comptes courants bloqués : 6 022 000 €.

Les intérêts versés par votre Caisse Régionale aux Caisses Locales au cours de l'exercice s'élèvent à :

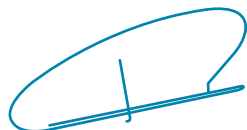
- Pour les bons moyens termes négociables : 1 200 914 €.
- Pour les comptes courants ordinaires : 92 087 €.
- Pour les comptes courants bloqués : 116 131 €.

La facturation par la Caisse Régionale de frais de gestion s'élève à 9 894 € TTC.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 24 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

ORCOM AUDIT
Bruno Rouillé



MAZARS
Anne Veaute



MAZARS
Matthew Brown



Résolutions de l'Assemblée Générale mixte de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire

du 23/03/2017

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires.

> Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes :

- approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'Administration et les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2016 faisant ressortir un bénéfice de 79 366 184,10 euros,
- approuve le montant global s'élevant à 19 563,13 € des charges non déductibles

> Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe à 1,50 % l'intérêt à verser aux parts sociales de la Caisse Régionale détenues par les Caisses Locales.

L'intérêt sera mis en paiement à compter du 12 avril 2017.

visées à l'article 39-4 du code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 6 735,58 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

> Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du Conseil, faisant ressortir un bénéfice de 84 427 milliers d'euros.

> Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate que le capital social de la Caisse Régionale arrêté au 31 décembre 2016 s'élève à :

- Parts sociales : 10 140 189 parts de nominal 4 euros soit : 40 560 756 €.
- Certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros soit 15 557 744 €.
- Total capital social : 56 118 500 €.

L'Assemblée Générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

| PARTS SOCIALES | NOMBRE DE PARTS | DISTRIBUTION | INTÉRÊT GLOBAL |
|----------------|-----------------|--------------|--------------------------|
| 2013 | 10 140 192 | 892 336,90 € | 2,20 % ⁽¹⁾ |
| 2014 | 10 140 192 | 766 598,52 € | 1,89 % ⁽¹⁾⁽²⁾ |
| 2015 | 10 140 192 | 730 088,35 € | 1,80 % ⁽¹⁾⁽²⁾ |

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrirait droit à l'abattement de 40 %.

(2) Depuis le 01/01/2013, prélèvement sur acompte de 21 % ou dispense d'acompte selon la fiscalité de la personne. Le taux net a été calculé dans l'hypothèse d'une dispense d'acompte.

> Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale fixe à 1,69 euros le dividende à servir aux porteurs de certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter à la date fixée par le Conseil.

> Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit en fonction du taux de rémunération des parts sociales

| EN EUROS | TAUX DE 1,50 % |
|---------------------------------------|-----------------|
| Résultat après impôt sur les Sociétés | 79 366 184,10 € |
| Report à nouveau | 0 € |
| Intérêts aux parts sociales | 608 411,45 € |
| Dividende CCA | 6 573 146,84 € |
| Réserve légale | 54 138 469,36 € |
| Autres Réserves | 18 046 156,45 € |

> Septième résolution

En application de l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

> Huitième résolution

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats de Madame Marie-Pierre PERDEREAU ainsi que Messieurs Arnaud BODOLEC, Philippe GUILLIEN, Laurent FESNEAU, Didier RENAUD et Dominique THIBAULT arrivent à échéance conformément à l'article 15 des statuts.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

| ANNÉE | NOMBRE DE TITRES | DISTRIBUTION | DIVIDENDE GLOBAL |
|-------|------------------|----------------|---------------------------|
| 2013 | 3 889 436 | 7 156 562,24 € | 1,84 € ⁽¹⁾ |
| 2014 | 3 889 436 | 7 273 245,32 € | 1,87 € ^{(1) (2)} |
| 2015 | 3 889 436 | 6 767 618,64 € | 1,74 € ^{(1) (2)} |

(1) La distribution aux personnes physiques ouvre droit à l'abattement de 40 %.

(2) Depuis le 01/01/2013, prélèvement sur acompte de 21 % ou dispense d'acompte selon la fiscalité de la personne. Le taux net a été calculé dans l'hypothèse d'une dispense d'acompte.

L'Assemblée Générale procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour Madame Marie-Pierre PERDEREAU ainsi que Messieurs Arnaud BODOLEC, Philippe GUILLIEN, Laurent FESNEAU, Didier RENAUD et Dominique THIBAULT.

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, prend acte de la fin du mandat d'administrateur de Monsieur Serge LESPAGNOL qui a atteint la limite d'âge et décide de nommer en qualité de nouvelle administratrice Madame Géraldine SONVEAU pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Mesdames Marie-Pierre PERDEREAU et Géraldine SONVEAU, Messieurs Arnaud BODOLEC, Philippe GUILLIEN, Laurent FESNEAU, Didier RENAUD, Dominique THIBAULT ont fait acte de candidature.

> Neuvième résolution

(fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2016).

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance de la proposition faite par le Conseil d'administration à ce sujet et en application des dispositions de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, décide de fixer à 388 222 € la somme globale allouée au titre de l'exercice 2017 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Caisse régionale pour déterminer l'affectation de cette somme conformément aux recommandations de la FNCA.

> Dixième résolution

(vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées en 2016 au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle de la Caisse).

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des indications du Conseil d'administration à ce sujet, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées au Directeur général, aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle à hauteur d'un montant égal à 1 947 732,81 € au titre de l'exercice 2016.

> Onzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

SIÈGE SOCIAL

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

SITE DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

SITE DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

SERVICE QUALITÉ CLIENTS

N° vert : 0 800 210 859 (appel gratuit)

RELATIONS INVESTISSEURS

Direction financière

Hervé Bodin - Directeur finances et risques
Tél. : 02 38 60 25 45
E-mail : herve.bodin@ca-centreloire.fr



ca-centreloire.fr



exprimez-vous.ca-centreloire.fr



facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire

